

## Mémoire de Maîtrise en Histoire



**DJOUMBE FATIMA, REINE DE MOHELI  
(1836-1878)  
ENTRE HISTOIRE ET MÉMOIRE**

Présenté par:

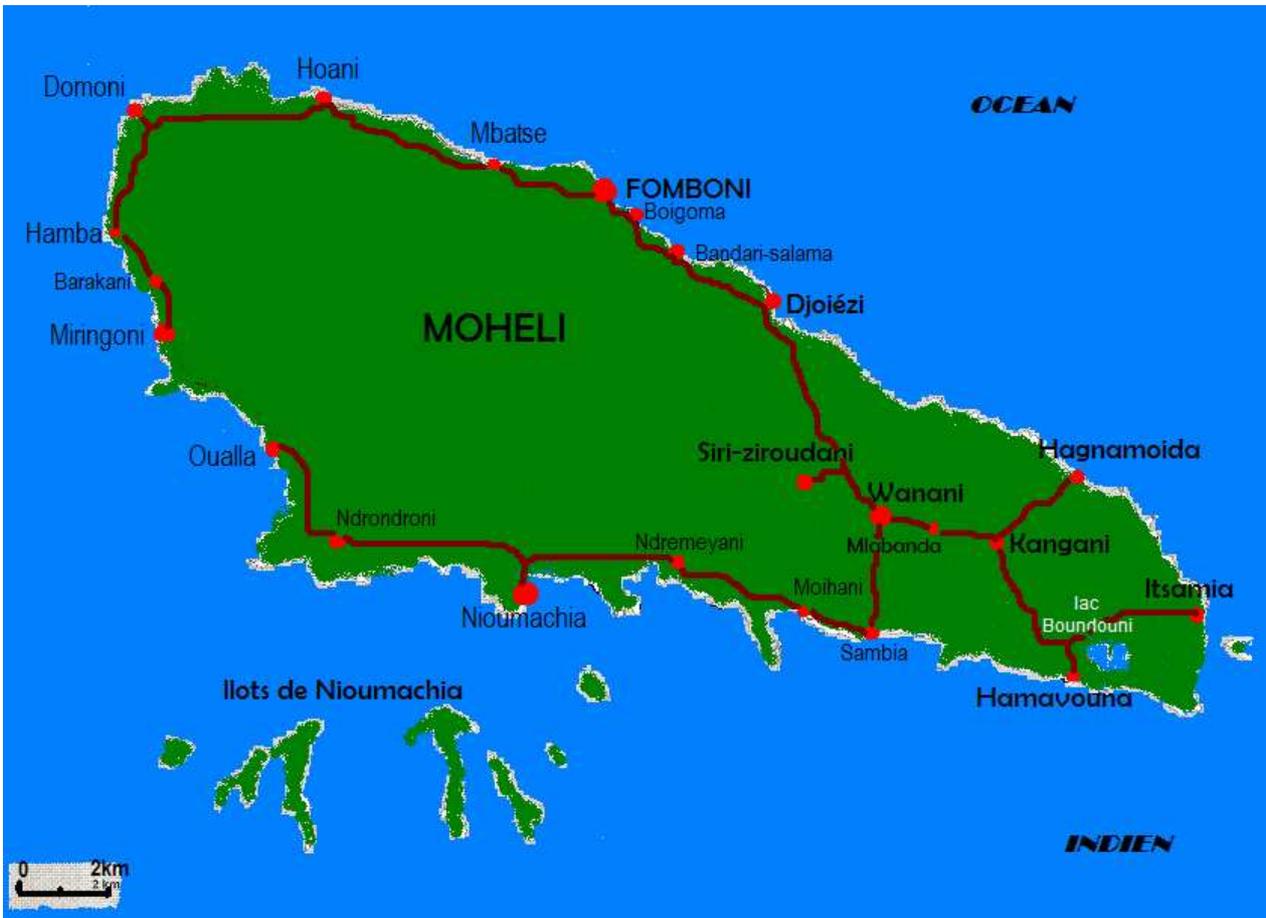
***Issouf CHARAFODINE***

Sous la direction de:

**Monsieur *Solofo RANDRIANJA***  
Professeur des Universités

***Année universitaire : 2007-2008***





## REMERCIEMENTS

Aucun travail ne s'accomplit dans la solitude. Et ce présent travail n'aurait pu se réaliser sans l'aide et le concours précieux de certaines personnes. Il est donc un devoir de leur exprimer ici notre profonde reconnaissance. Nous adressons nos sincères remerciements à Monsieur le professeur Solofo RANDRIANJA, notre encadreur pour nous avoir initié la méthode de recherche et enseigné la rigueur du travail intellectuel, qui nous ont permis de mener à bien nos recherches.

Nous adressons également nos sincères remerciements au corps enseignant et à l'administration de l'Université de Toamasina, en particulier à tous les enseignants du département d'histoire et au directeur, monsieur Daniela Tovonirina RAKOTONDRABE, pour nous avoir permis d'acquérir une connaissance globale et approfondie en Histoire.

Nous témoignons notre profonde reconnaissance à tous ceux qui nous ont aidé à rassembler la documentation nécessaire : Mahamoud Manini HALIFA et Saïd Manini MAHAMOUD ( tous les deux arrières petits fils de Djoumbe Fatima) ; et les centres de recherche que nous avons fréquentés, pour leurs accueil, collaboration et soutien matériel, en particulier, les Archives de la République de Madagascar (ARM) à Antananarivo, le Fonds Grandidier à l'Académie malgache à Tsimbazaza et l'église Saint-Joseph de Cluny à Andohalo Antananarivo ; le CICOR de Toamasina et le Centre National de Documentation et de Recherche Scientifique (CNDRS) Moroni.

Nos remerciements vont également aux membres du jury qui ont bien voulu accepter d'évaluer ce travail.

Une pensée toute particulière est adressée à notre chère mère Madame Issa Abdallah Hamada HOUZA et à notre cher père Monsieur M'madi AHMED pour leur amour parental et le sacrifice qu'ils ont concédé. Nous manquerions à un devoir de gratitude si nous omettions de remercier notre cher frère Monsieur Abdou Soidiki ISSOUFA (Keldi) et sa femme Madame Tamdjida SOUMAILA, pour leur soutien moral, financier, matériel et surtout la patience à notre égard. Que le reste de notre famille soit assuré de notre gratitude. Nous remercions également la famille M'lindé, notamment Mademoiselle Ayidat dont le soutien et les encouragements ne nous ont jamais fait défaut.

Nous remercions enfin tous nos condisciples malgaches et comoriens de l'Université de Toamasina et leurs associations respectives pour leur amitié à notre égard.

*Issouf CHARAFOUDINE*

## GLOSSAIRE

La transcription des textes ou des mots comoriens obéit aux règles de l'écriture en graphie latine pour la campagne d'alphabétisation engagée par l'Institut national de l'éducation avec l'appui scientifique du CNDRS.

**U** : représente la graphie du français **ou**, exemple, *uguguru* se prononce **ougougourou**.

**E** : représente la graphie française **é**, par exemple, *Djoumbe* se lit **Djoubmé**.

On trouve parfois, un mot qui ne suit ni la règle de l'écriture préconisée par les linguistes du pays ni l'écriture exacte en langue française. C'est le cas justement du mot *Djoumbe*. Il devrait s'écrire *Djumbe*. C'est pourquoi nous vous signalons qu'au cours de la lecture de ce travail vous croiserez un mot en différentes écritures. Nous n'avons pas échappé à cela car le plus souvent nous le reprenons à d'autres personnes.

**Antalotra** : en Malgache, "gens de la mer", ce sont des gens originaires des Comores et de la côte orientale de l'Afrique qui se sont installés sur la côte nord-ouest de Madagascar où ils se livrèrent au commerce.

**Bangwe, bangwé ou mpangahari** : place publique.

**Bavu ma hususu, bavou ma houssoussou** : un monde à part.

**Dawu, Daou** : une grande pirogue à balancier.

**Djera, djéra** : région.

**Djoumbe Soudi, Djoubmé Soudi ; Jomby Fatouma, lomby ou lombi, Joumbe ou Joubmé, Joumby Soudy, Jombi Soudi** : Elle est connue sous le nom de Djoumbe Fatima ou Djoumbe Fatouma. Elle porte également le nom de Raketaka.

**Fatidra** : mot malgache qui signifie fraternité de sang.

**Futari, foutari** : la nourriture qu'un jeûneur prend à 18h après la prière et qui est en même temps le point d'achèvement du ramadan dans la journée.

**Hatwibu, hatubou** : la personne qui présente le discours (hutba ou houtba) le jour du vendredi.

**Hova, Houva** : les hommes libres constituants la seconde ordre dans la société merina. La société merina se constituait par les Andriana (les nobles), les Hova (les hommes libres) et les Andevo (les esclaves).

**Kitabu koko, kitabou koko** : « livre des vieilles », farfalu ou blabla. **Kontera, contéra** : les contractuels (les travailleurs de Monsieur Lambert venant des îles voisines en particulier à Anjouan.

**Kula yawmu l'djum'ânti thalathuna bakrâ, koula yaoumou l'djoumouenti thalathouna bakrâ** : il faut donner trente bœufs chaque vendredi.

**Kwasa-kwasa, koissa-koissa** : une petite vedette de pêche qui sert en même temps de moyen de transport hasardeux vers Mayotte pour les immigrants clandestins.

**Madjilisa, madjilissa** : le conseil des notables notabilité.

**Mangodjeya yezi, mangodjéya yézi** : la garde royale.

**Madzalihana mwali wa anda na mila, madzalihana moili ya anda na mila** : les « Mohéliens de souche ».

**Magnahuli, magnahouli** : l'héritage d'une lignée familiale.

**Maoulid ou mawulid** : l'anniversaire de la naissance du prophète Mahomet.

**Maore, Maré** : l'appellation de Mayotte en *shikomori*.

**Mashamba, Machamba, Salima Mashamba (Ursule)** : la fille de Djoumbe Fatima qui épousa le gendarme Paul Camille.

**Mashangiria yezi, machanguiriya yézi** : la garde royale.

**Masudjayi ma watwaniya, massoudjai ma oitoinia** : l'armée patriotique.

**Mbaga, mbaga** : feuilles de cocotier tressées servant de toit d'une case.

**Mdjawashe, mdjaoiché** : le village de lignée matrilinéaire.

**Mdjawume, mdjaoumé** : le village de lignée patrilinéaire.

**Miradji, miradji** : ascension de Prophète Mahomet.

**Mjimbja, mjimbja** : un quartier de Fomboni.

**Mkiri wa shoni, mkiri wa choni** : la mosquée royale de Fomboni.

**M'matsaha, M'matsaha** : un campagnard.

**Mohély, Mohéli**

**Moigne Attoumani, Moigné Attoumani** : l'ancien Andriansifola.

**Mpangahari, la place publique.**

**Mremani, mrémani** : nom d'une localité de Mohéli.

**Mrengé, mrengué**, le *mrengué* se traduit par l'expression « *prend-le* » en *shikomori*. Il désigne la lutte entre deux personnes qui se mesurent dans une arène accompagnée de la musique traditionnelle qui lui est propre.

**Msafumu, Msafoumou** : l'un des sultans de la Grande Comore.

**Murumwa, mouroumoi** : le commissionnaire.

**Mutsambu** : sagoutier.

**Mutsamudu, Moutsamoudou ou M'samoudo** ; la capitale d'Anjouan, le fondateur de cette ville s'appelle Moussa Moudou (Moussa le noir).

**Mwali Mdjini, Moili mdjini** : l'ancienne ville de Mohéli abandonnée. Elle est reconnue aujourd'hui sous le nom de Mahourani, tout près de Djoiézi.

**Mwinyi Baraka** : Moingni Baraka est l'un de chef spirituel des Comores né à Itsanda Grande Comore).

**Mzungu, mzungou** : appellation d'un Blanc européen en *shikomori*.

**Nayile yi lalé, nayilé yi lalé** : manger et dormir, cette expression est attribuée à une personne fainéante.

**Ndzuani, Ndzouani** : l'île d'Anjouan.

**Ngawa deyí trahuliyawo djahazi, ngaoyi déyi trahouliao djahazi** : c'est la pirogue qui se borde à un boutre. *Litt.* Les petits doivent se diriger vers les grands.

**Ngazidja**, île de la Grande Comore

**Ngome, ngomé** : rempart.

**Nioumachioa, Numa-choa, Nioumachia, Nioumachioa** : la ville la plus au sud de Mohéli abondant des nombreux îlots portant ce même nom (les îlots de Nioumachioa).

**Nyasi, gnassi** : herbes très fines utilisées pour le toit d'une case.

**Pangahari ou Bangwe, pangahari** : place publique.

**Rikubali ha lidzina la umutsambu uno, Rikoubali ha lidzina la oumoutsambou** :

Nous sommes d'accord au nom du sagoutier.

**Shikomori, chicomori** : parler comorien.

**Shungu sha mwali: chougou cha moili**, le système coutumier de Mohéli.

**Tunda tunda li kapwa laho ipvo utunde lamunyaho, tounda tounda li kapoi laho ivo outoundé lamougnaho** : Regarde ce qui te concerne d'abord avant de regarder les autres.

**Uhandza, ouhandza** : Feuilles de cocotier sèches enroulées dans un bois fin d'un mètre et demi qui sert de toit d'une case ou d'une maison.

**Vahini** : étranger en malgache.

**Waguguru, oigougourou** : percévérance, tenace, obstiné.

**Wangazidja, Wangazidja** : les Grands Comoriens.

**Yezi ya mfawume msambu, yézi ya mfaoumé msambou** : le règne du roi sagoutier

## INTRODUCTION

Djoumbe Fatima, la reine de Mohéli succède à son père au trône de Mohéli. Ce royaume a été fondé en 1830 par son père Ramanetaka, un prince malgache d'origine merina. Devenu roi de cette petite île de l'archipel des Comores, l'ancien gouverneur de Mahajanga n'échappe pas à la vie déjà vécue à Madagascar. Pendant son règne, Djoumbe Fatima priorisera la préservation de l'indépendance de son royaume. Elle a du mal à la mener à terme, à cause des troubles qui se présentent entre 1849 et 1878. Si à Madagascar le royaume est soutenu par l'Angleterre, au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, qui reconnaît Radama I<sup>er</sup> roi de Madagascar ; dans l'archipel de Comores se forme un système de sultanat, suivant un modèle importé du Moyen Orient. Ce système est présent dans les cités swahilies, sur le continent. Aux Comores, la vie de ces sultanats est marquée par des troubles permanents. Les sultans se font des ennemis, soit dans la même île, c'est le cas de la Grande Comore, soit dans les îles voisines, comme à Anjouan opposée à Mayotte. Ces querelles permanentes sont dues à des circonstances diverses : mariages, insultes, problèmes de succession etc....

Cette manière de vivre oblige Urbain Faurec, l'auteur de « *l'archipel aux sultans batailleurs* » en 1941 à baptiser les Comores comme le titre de son ouvrage. Cette phase commence au XII<sup>ème</sup> siècle, avec l'arrivée des *Arabo-chiraziens*, les fondateurs de ce système, et se termine au XIX<sup>ème</sup> siècle, grâce à l'occupation française sur l'ensemble de l'archipel des Comores. La colonisation française permet l'ouverture d'une nouvelle ère dans ces « îles de la lune ». Désormais les Comores se trouvent unies par des institutions homogènes : les institutions coloniales. La querelle endémique s'éteint mais laisse une plaie non cicatrisée.

Cela nous amène à contribuer à la reconstitution du passé du pays que nous estimons parfaitement bien, en étudiant le passé autant que le présent du parcours de la vie de celle qui fut reine de Mohéli. En effet, notre thème s'intitule : « **Djoumbe Fatima (1836-1878), reine de Mohéli entre histoire et mémoire** ». À travers l'importance donnée à l'image de la reine à Mohéli, les Mohéliens partent à la recherche de leur identité. Ils voient positivement l'œuvre de Djoumbe Fatima qui

s'oppose aux influences coloniales. Aujourd'hui, elle a une figure de martyre dans son Ile, alors qu'elle fut peu appréciée par ses contemporains.

Pour étudier le parcours de cette reine, nous avons jugé utile de nous interroger sur les liens entre histoire et mémoire. Ceci nous permet d'expliquer et le passé et le présent de Djoumbe Fatima. D'ailleurs Antoine Prost insiste que : « *le passé ne sert à rien si on ne l'explique pas, même pas à éviter son retour*<sup>1</sup> ».

Par ailleurs nous nous référons au propos de Lucien Febvre<sup>2</sup> : « *l'histoire est un moyen d'organiser le passé pour l'empêcher de trop peser sur les épaules des hommes* » ; il est impératif d'associer l'histoire et la mémoire pour voir, par la suite, les résultats obtenus. Est-ce que les hommes arrivent à supporter les charges laissées par le passé ?

L'histoire et la mémoire sont ainsi définies par Pierre Nora : « *la reconstruction toujours problématique et incomplète de ce qui n'est plus, la mémoire est un phénomène toujours actuel, un lien vécu au présent éternel ...l'histoire appartient à tout et à personne, ce qui lui donne vocation à l'universel. La mémoire s'enracine dans le concret, dans l'espace, le geste, l'image et l'objet. L'histoire ne s'attache qu'aux continuités temporelles, aux évolutions et aux rapports de choses. La mémoire est un absolu et l'histoire ne connaît que le relatif*<sup>3</sup> ».

Il peut y avoir entre l'histoire et la mémoire des relations incontestables. D'abord, et l'histoire et la mémoire sont deux voies d'accès au passé qui ont pour matière commune les "traces". Par exemple, les édifices, les tombes, les écritures. Ensuite, entre histoire et mémoire se présente toujours un oubli quelque part. Personne n'arrive à reconstruire le passé tel qu'il s'est passé autrefois, sans oublier quelques détails. L'homme ne se souvient que d'une partie du passé, surtout les faits les plus marquants.

Les traditions orales des sociétés africaines, nous rappellent non seulement la vie de tous les jours mais aussi le courage des guerriers africains, opposés aux

---

<sup>(1)</sup> Cité par Joël Drogland, professeur d'histoire géographique (lycée Catherine et Raymond Janot - Sens) dans le stage d'établissement d'Histoire-18octobre 2005. Histoire et mémoire.

([http://webpubli.acdijon.fr/pedago/histgeo/Former/Stages/Sens/Histoire\\_et\\_memoire.doc](http://webpubli.acdijon.fr/pedago/histgeo/Former/Stages/Sens/Histoire_et_memoire.doc)). 27 juillet 2007.

<sup>(2)</sup> Cité par Joël Drogland, *idem*.

<sup>(3)</sup> Pierre Nora, *Les lieux de mémoires*, édition Gallimard, 1984, p. XIX.

grandes puissances occidentales assoiffées de terres. C'est le cas de Djoumbe Fatima dont la vie toute entière se résume à la résistance qu'elle opposa à l'influence française dans son île. Cet acte fait aujourd'hui la fierté de tous les Mohéliens :

Quant à la "mémoire collective", Pour Halbwachs, « *elle est toujours collective puisque la mémoire individuelle est toujours dans un cadre social déterminé. On ne se souvient pas seul. La mémoire collective s'inscrit dans le corps social, dans ses rites qu'il reproduit presque mécaniquement. Mais elle existe aussi à travers des images et des mythes qui nous hantent, des références partagées dans la trame même de la langue* »<sup>4</sup>. Pour lui, le passé dépend des microsociétés auxquelles appartient chaque individu.

Avant d'être mohélienne, Djoumbe Fatima fut Malgache. Les descendants de ces derniers continuèrent à habiter l'endroit où débarquèrent Ramanetaka et ses compagnons. Ce bout de terre est Oualla Mirereni. C'est le village où la reine a vu le jour. Mais son palais se trouve à Fomboni qui est également la capitale du royaume.

En effet, on se demande comment Ramanetaka, un prince malgache, le père de Djoumbe Fatima devient-roi à Mohéli ? Pourquoi et comment a-t-il eu la confiance des Mohéliens ? Du moins, lui, est un homme fort, mais son héritière, elle, très jeune, manque d'expérience, dans une période très agitée de l'histoire des Comores. Comment alors Djoumbe Fatima arrive à gérer ce royaume malgré le contexte régional ? Que représente-t-elle ? Les Français avaient acquis Mayotte en 1841 et les Anglais avaient placé un consul à Anjouan en 1848. A mi-distance, entre ces deux îles se situe le royaume de Djoumbe Fatima ; Mohéli devient un enjeu. Par ailleurs, quelle sera la politique de la reine face à ces deux grandes puissances ? Comment les Mohéliens voient, aujourd'hui, l'histoire de la reine ? Y a-t-il à Mohéli des groupes qui revendiquent l'appartenance à la famille royale ? Existe-t-il des lieux de mémoire ?

---

<sup>(4)</sup> Maurice Halbwachs, *La mémoire collective*, PUF, 1950. p. 204.

Pour répondre à ces interrogations nous avons jugé nécessaire de prêter d'abord une attention particulière aux recherches déjà effectuées sur cette reine. Nous allons également tenir compte des témoignages recueillis sur le terrain.

Nous avons divisé ce travail en deux grandes parties :

- ☞ Dans la première partie, nous aborderons la biographie de Djoumbe Fatima. Ainsi, nous tenterons de faire la lumière sur sa vie durant 42 ans d'existence.
- ☞ La seconde partie portera sur la gestion de sa mémoire par les Mohéliens.

### **PRESENTATION CRITIQUE : LES SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE**

- Gevrey, A., 1870, Essai sur les Comores, Pondichéry, A. Saligny, 307 p.
- Le COACM (Collection des Ouvrages Anciens concernant Madagascar), tomes, 2, (1613-1640), 3, (1640-1718) et 5, (1718-1800), Paris, comité de Madagascar, 1903-1907.
- Le manuscrit de Père Finaz sur les Deux cousines de Rakoto à Mohéli (1860-1861).
- Le R.P Cazet nommé supérieur général de la mission de Madagascar, - Etat des différentes parties de la mission vers cette époque,- Le R.P. Lacomme Préfet apostolique des Petites Îles,- souscription en faveur du collège de Bourbon (1864-1865), dans *Histoire de Madagascar, ses habitants et ses missionnaires* du Père de La Vaissière de la compagnie de Jésus, tomes 1. Paris, 1884, pp. 225-344.
- Les petites îles sous la Préfecture apostolique du Lacomme (1867-1877) dans *Histoire de Madagascar, ses habitants et ses missionnaires* du Père de La Vaissière de la compagnie de Jésus, tome 2, Paris, 1884, pp. 225-344.
- Extrait de rapport de la commission ministérielle chargée d'examiner la requête de Djoumbe Fatima (Paris, 28 août 1868).
- La lettre de Djoumbe Fatima adressée à son frère « bien-aimé Rakoto d'Radama », le 02 février 1860, in *Histoire de Madagascar, ses habitants et ses missionnaires* du Père de La Vaissière de la compagnie de Jésus, tomes 1 et 2.
- Message secret du Père Finaz pour Djoumbe Fatima du 12 octobre 1859.

- Lettre écrite de Djoumbe Fatima pour le Père Finaz ( ?) juillet 1861.
- Le traité de concession entre Lambert et Djoumbe Fatima signé le 04 février 1865.
- Le traité signé entre Lambert et le prince Mohamed, modifiant le traité du 04 février 1865, signé à Fomboni le 14 juin 1871.
- La lettre de Djoumbe Fatima au commandant supérieur de Mayotte dans « *L'archipel aux sultans batailleurs* » d'Urbin Faurec.
- Lettre de Baillon A. à son excellence Monsieur le Gouverneur, Résident de Mohéli.
- La lettre de Beauchamp, Gouverneur de l'île de la Réunion et tueur légal d'Ursula Moichindra Monsieur le Résident de France à Anjouan.
- Langlois, L., 1864, « *Jombe Soudy, reine de Mohély* », dans Etudes, tomes IV et v, Paris. Ces articles ont été réédités à un volume : Louis Langlois, *Jomby Soudy*, scènes et récits des îles Comores, Paris, J. Albanel, 1872.
- Archives de la Marine de Lorient :
  - 4C<sup>1</sup> 5, dossier A, Mouvement, Insurrections et Dépêches au Commandant en chef de la division navale des côtes orientales d'Afrique (Gizolme), 23 juin 1868 (signé Rigault de Genouilly).
  - 4C<sup>3</sup>, Capitaine de vaisseau commandant la Division navale à Min. Mar. et Col., (à bord de la Junon, à la mer, 18 octobre 1864)
  - 4C<sup>3</sup> 4, Commandant de la station navale (Hugueteau de Chaillié) à Min. Mar. et Col., Zanzibar, 6 juillet 1868.
  - 4C<sup>5</sup>6<sup>C</sup>, Le traité de concession entre Lambert et Djoumbe Fatima, 1865.
  - 4C<sup>5</sup> 8<sup>A</sup>, Lieutenant de vaisseau Thierry, Commandant la Surprise, à Commandant de la station navale de l'Océan Indien, 8 août 1871.
  - 4C<sup>5</sup> 32, Commandant du Volta à Capitaine de Vaisseau, chef de la Division des côtes orientales d'Afrique, 23 juillet 1869
  - 4C<sup>5</sup> 65<sup>B</sup>, Lambert à Commandant en chef, le 1<sup>er</sup> août 1871.
- Marine- Vincennes, Carton BB.4 1510, sous dossier Anjouan et Mohéli, notes historiques sur Mohéli par le Lieutenant de Vaisseau Pallu (5 janvier 1869).
- Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Paris, Mémoires et Documents., Afrique, vol. 70, Rapport du Commandant de *Volta* (Capitaine de

frégate de Coatpont) à Ministre de la Marine et des Colonies, mouillage de Mohéli, 11 juin 1871.

- CA.O.M., MAD. (Centre des Archives d'Outre-Mer Aix en Provence) :
  - 151<sup>208</sup>, Passot à Ministre de la Marine et des Colonies, 2 novembre 1848. D'après le document, « ...*La jeune reine, votre cousine est bonne autant qu'elle est belle et, comme vous, elle ne veut pas régner par la terreur mais bien par la douceur et par de bonnes lois...* »
  - 270<sup>604</sup>, Commandant supérieur de Mayotte (Bonfils) à Ministre de La Marine et des Colonies, Mayotte le 19 décembre 1851.
  - 270<sup>605</sup>, Passot à Directeur des Colonies, 1<sup>er</sup> mars 1849.
  - Registre de Madagascar 7B1, Lettre n°61 Commandant supérieur de Mayotte (Bonfils) à Ministre de La Marine et des Colonies, 22 mai 1852,
  - Registre de Madagascar 7B3, Lettre n°73 Commandant supérieur de Mayotte (Morel) à Ministre de La Marine et des Colonies, 22 avril 1858.
  - Registre de Madagascar 7B6, Lettre n°73 Commandant supérieur de Mayotte (Colombe) à Ministre de La Marine et des Colonies, 12 février 1871. D'après le document, « ...*le cheikh Abdallah Moussilim qui venait de rentrer à Mohéli après dix ans d'exil avait été nommé commandant de la garde. Aboudou Tsivandrini qui avait fréquenté l'école de Dzaoudzi était secrétaire du jeune sultan...* ».
- Marine- Vincennes, Carton BB.4 1510, sous dossier Anjouan et Mohéli, notes historiques sur Mohéli par le Lieutenant de Vaisseau Pallu (5 janvier 1869).

Avant de partir effectuer notre terrain aux Comores en décembre 2006, nous avons fréquenté différents centres et bibliothèques à Toamasina et à Antananarivo.

A Toamasina, nous avons visité en premier lieu notre bibliothèque universitaire. Cette dernière nous a fourni principalement des ouvrages méthodologiques, notamment « *Ecrits sur l'histoire* » de F. Braudel. Au près du centre du musée régional universitaire de Toamasina ou Centre d'Etudes et de Recherches Ethnologiques et de Langues (CEREL), nous avons trouvé « *l'Essai sur les*

Comores » d'Alfred Gevrey<sup>5</sup>. A l'Alliance française de Toamasina, nous avons découvert le roman historique de C. Grosdidier intitulé « *Djoumbe Fatima, la reine de Mohéli*<sup>6</sup> », sorti en 2000 chez l'Harmattan. Ce roman se trouve dans cette bibliothèque grâce à la générosité de l'auteur. De passage dans le chef-lieu de la province betsimisaraka, il a offert ce roman en souvenir.

A la bibliothèque municipale, nous nous rendions dans l'espoir de trouver le n° 25-26 de la revue OMALY SY ANIO. Dans cette revue figure un article de Peter parlant « *Les deux reines malgaches de Mohéli* », Djoumbe Fatima et Djoumbe Salama, sa demi sœur. Le plus étonnant dans ce centre est que cette revue n'est pas connue. Nous étions simplement surpris de constater qu'une bibliothèque municipale de province n'était pas dotée d'un tel outil de recherche, d'autant qu'il s'agissait là d'une revue rédigée par des intellectuels malgaches et éditée à Madagascar.

A Antananarivo, nous avons visité également la bibliothèque municipale. Les ouvrages qui étaient à notre disposition fournissaient peu de choses sur notre étude. Mais ils nous livraient une étude générale de l'histoire des Comores. De plus, la plupart d'entre eux existent déjà au CNDRS de Moroni, là où nous avons envisagé d'aller poursuivre nos recherches. Aux Archives nationales à proximité de l'Hôtel de Police, nous avons accédé au D<sup>1</sup> :32, Grandidier (G) : *Histoire physique, naturelle et politique de Madagascar, vol. V. Histoire politique et coloniale (par Guillaume Grandidier - tome premier de la découverte de Madagascar à la fin du règne de Ranavalona I<sup>er</sup> (1861). B : 282, Grandidier, G., Joucla, E., – Bibliographie générale des colonies françaises. Grandidier, A.L., Souvenirs de voyages d'Alfred Grandidier (1865-1870), d'après son manuscrit inédit de 1916. – Tana. Imprimerie. Sté malgache d'Edition, S.d....*

---

<sup>(5)</sup> Ce document se présente dans le cadre des sources primaires de notre travail. Ce livre a été écrit par un magistrat colonial exerçant son travail à Dzaoudzi (1866-1868). Il est considéré comme l'étude la plus sérieuse sur l'histoire des Comores du XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>(6)</sup> Il est convenu de dire qu'histoire et roman font mauvais ménage. Estimer d'un ouvrage historique qu'il se lit comme un roman n'est sans doute qu'un compliment mitigé. Mais si les historiens n'ont guère servi le roman, on ne saurait plus autant oublier qu'en revanche de nombreux romanciers ont apporté leur pierre à la connaissance historique au début du vingtième siècle. Paul Louis nous a laissés une étude remarquée sur les types sociaux dans les ouvrages de Balzac et de Flaubert. Cela nous a aidé surtout à connaître les noms des personnages marquant la période étudiée.

L'ensemble de ces documents nous a servi surtout à retracer l'histoire de Ramanetaka à Madagascar. Mais le fonds Grandidier (COACM) de Tsimbazaza nous a éclairé sur l'histoire de Mohéli dans la période avant Ramanetaka. Aux Archives S.J. Tsaramasoandro, à côté de l'Institut catholique (Ambanidia) existe un manuscrit de Père Finaz. Ce religieux a été mêlé directement à certains épisodes de l'histoire de la reine de Mohéli. Mais, la recherche que nous avons effectuée de ce document était demeurée vaine. Nous nous servions alors du travail de Peter paru dans OMALY SY ANIO. Car l'auteur montre que « *la première partie présente le contenu de manuscrit de Père Finaz* ». Après avoir effectué des aller et retour dans cette Archive, nous nous sommes orientés à Andohalo à la maison des sœurs de Saint-Joseph de Cluny. Dans cet endroit nous avons trouvé et des lettres et photo de la reine Djoumbe Fatima, et des lettres de Pères jésuites. Nous avons trouvé l'ouvrage intitulé « *Histoire de Madagascar, ses habitants et ses missionnaires* du Père de La Vaissière de la compagnie de Jésus, tomes 1 et 2, Paris, 1884 ». Dans cet ouvrage se trouve le manuscrit du Père Finaz parlant des deux cousines de Rakoto à Mohéli (Djoumbe Fatima et Djoumbe Salama).

Hormis ces endroits visités dans la capitale malgache, nous nous rendions par curiosité au marché d'Ambohitovo. Nous y avons trouvé deux livres qui intéressent notre travail, à savoir *Les Comores : quatre îles entre pirates et planteurs*, tome 2 de Jean Martin et *les Comores* de H. Chagnoux et A. Haribou.

Nous avons complété notre documentation par les recherches que nous avons effectuées aux Comores. Au CNDRS de Moroni, nous avons trouvé l'ouvrage de Jean Martin sus cité tome 1 et un extrait de rapport de la commission ministérielle chargée d'examiner la requête de Djoumbe Fatima (Paris, 28 août 1868). Mais la plupart des ouvrages existants et susceptibles de nous fournir des informations, nous les avons déjà trouvés dans la Grande Ile. Nous avons constaté que Les sources relatives à notre thème sont rares dans le centre. Lors de notre premier jour de visite, nous nous sommes orienté directement vers les travaux de Gevrey et de Martin. Il s'agit respectivement de l'Essai *sur les Comores et Les Comores : quatre îles entre pirates et planteurs*, tome 1.

A partir de là, nous avons entamé la seconde phase de nos recherches : la collecte des sources orales. Et nous avons trouvé par hasard des lettres de l'époque étudiée

à la Radio Chilé Djoiézi, telle que la Lettre de Baillon A. à son excellence Monsieur le Gouverneur, Résident de Mohéli, et La lettre de Beauchamp, Gouverneur de l'île de la Réunion et tuteur légal d'Ursula Moichindra du 30 septembre 1896 à Monsieur le Résident de France à Anjouan. Cette dernière lettre se trouve également dans l'ouvrage de Faurec, *l'Archipel aux sultans batailleurs*, pp. 69-70. En effet, nous nous sommes lancé dans les sources orales dans le but de mettre en confrontation les deux sources. En d'autres termes, les enquêtes orales constituent en fait une source complémentaire aux sources écrites. Pour cela, nous parcourûmes différentes localités de Mohéli pour mener nos enquêtes, d'autant plus que la société mohélienne reste jusqu'alors, dans sa plus grande partie, une société de l'oralité. Notre avantage d'appartenir à cette société a été parmi les points forts de ce travail. Il a facilité les entretiens, malgré quelques problèmes rencontrés avec certaines personnes. Mais la tâche n'était pas facile, surtout, au niveau financier<sup>7</sup>. Nous avons tout de même réussi à nous rendre dans les lieux privilégiés de notre étude : Fomboni (la capitale du royaume), Oualla (le village de la reine), Nioumachoa (la ville où habitaient la majorité de compagnons de Ramanetaka), Djoiezi (la ville où existe un nombre considérable des descendants de la reine). La plupart du temps, les personnes interviewées nous indiquèrent d'autres personnes qui nous fournirent encore plus des renseignements.

Les enquêtes se déroulent, tantôt, avec rendez-vous, tantôt, sans rendez-vous. Nous partons habituellement avec des questionnaires. Au moment de l'entretien, la personne parle et nous prenons des notes. Cette méthode, selon nos remarques, n'est pas la meilleure dans la société comorienne. Car, la plupart des gens aiment qu'on les regarde quand ils parlent. Et pourtant, nous étions préoccupé à prendre notes. C'est justement au début de nos investigations que nous avons ce problème mais par la suite tout allait bien. Nous avons pris la précaution de ne jamais considérer les réponses obtenues comme une vérité absolue. Parfois, dans le fond de notre travail, nous avons choisi d'attribuer à une seule personne un témoignage qui est valable par rapport aux autres. C'est justement à travers les

---

<sup>(7)</sup> Si un étudiant comorien se trouve en vacances au pays, il est contraint à vivre toujours chez ses parents. Et, dans ce cas là, il ne reçoit aucune aide financière, même pour son plaisir. C'est le moment où la famille arrive à faire quelques économies pour préparer son retour. Beaucoup de familles mohéliennes effectuent la navette Mohéli – Anjouan ou Mohéli – Grande Comore pour vendre des produits agricoles à savoir les cocos et bananes pour financer les études de leurs enfants qui étudient à la Grande Ile.

enquêtes orales que nous avons trouvé certaines photographies, notamment celle de Ramanetaka que nous n'avons jamais vue nul part auparavant.

En somme, les sources orales constituent une autre base d'informations très importante voire même capitale dans la préparation de ce présent mémoire. Nous avons examiné systématiquement et scrupuleusement ces informations avant de les confronter aux renseignements apportés par les autres sources. Mais la faille des sources orales reste dans l'incapacité de datations des événements. De plus, l'homme par nature est capable d'oublier à tout moment. Nous avons encore remarqué que, le plus souvent, les personnes se laissent déborder dans la question posée. Elles manifestent une sorte de subjectivité. Si l'événement s'est passé avant sa naissance alors qu'elle met en scène un membre de sa famille.

Dans la bibliographie, nous avons fait figurer à un certain nombre d'ouvrages qui traitent de la reine de Mohéli, notamment celui de C. Grosdidier. Il y a ceux qui traitent l'histoire des Comores en général et qui nous fournissent quelques éléments utiles à notre sujet. Quant aux ouvrages méthodologiques utilisés, leur lecture était indispensable pour parvenir à une intelligence permettant d'aborder ce travail qui s'inscrit dans le cadre "d'histoire et mémoire". D'ailleurs, hormis les livres méthodologiques, nous nous sommes également référé aux cours d'historiographie spécialisée au niveau E :(DEA) de l'Université d'Ankatso dispensé par le professeur G.A. Rantoandro.

A part les documents retrouvés à Madagascar et aux Comores, nous nous servons des données des Archives françaises, à savoir les Archives de la Marine de Lorient, et le CAOM qui se trouve à Aix en Provence<sup>8</sup>.

Nous avons complété notre travail par des documents fournis par le web. D'ailleurs, cette recherche *webliographique* nous a permis non seulement de recueillir des textes mais aussi des photographies, dont celle de Djoumbe Fatima lors de son voyage en France

### **Les personnes interviewées :**

---

<sup>(8)</sup> C'est grâce aux précieuses aides d'Issoufa Abdou Soidiki (Keldi) résidant à Mayotte, Anrifoudine Ahmed et Haïkal Abdallah, tous les deux étudiants comoriens en France, que nous avons accès à ces sources.

nom bre	Noms et prénoms	Ages	Villes / villages	fonctions	Dates de l'entretien
1	<b>Ali Mbaraka</b> : notre entretien avec cette personne nous permet de connaître la situation de Mohéli à la disparition de Ramanetaka. Il nous rapporte le conflit qui existait entre les Mohéliens pour le choix de mariage de la reine Fatima.	75 ans	Fomboni	Ancien préfet de Fomboni	04/02/07
2	<b>Andjibou A. Mohamed</b> : ce jeune nous a éclairé à travers des informations sur la Télévision Djoumbe Fatima (TVD) dont il est l'un des fondateurs.	23 ans	Fomboni	Etudiant	02/02/07
3	<b>Chaanti Kassim</b> : les informations données par cette dame nous a instruit sur la nouvelle école privée ouverte à Mbatse portant le nom de la reine de Mohéli. Elle nous a aidé à connaître la femme comorienne en général et mohélienne en particulier dans le développement du pays ; le cas de sa petite sœur nommée ministre de l'équipement du gouvernement du président Mohamed A. Sambu.	48 ans	Mbatse	Ménagère	04/03/07
4	<b>Chadadi Madi</b> : il nous a fait part de la mémoire de la reine de Mohéli à partir de l'école privée Djoumbe Fatima dont il est parmi les fondateurs.	37 ans	Mbatse	Enseignant	02/03/07

5	<b>Chanfi Matoiri</b> : ce notable nous a fourni beaucoup d'informations sur la reine de Mohéli. Le fait qu'il est natif du quartier où se plaçait le palais de la reine, et qui existe jusqu'alors. Il nous a fait un aperçu de l'histoire de Ramanetaka et de la reine. Il nous a livré sa vision sur la mémoire de la reine.	79 ans	Fomboni	Notable	27/02/07
6	<b>Hadidja Ali</b> : avec le témoignage de cette dame, nous sommes parvenu à connaître la relation entre Djoumbe Fatima et les Blancs ayant donné comme résultat la naissance de Salima Machamba, la dernière reine de Mohéli.	69 ans	Wanani	Sans profession	10/03/07
7	<b>Hafidhou Mouhoma</b> : ce jeune enseignant d'histoire s'intéresse à l'histoire de Mohéli. En dehors de son travail en tant que fonctionnaire, il mène des recherches pour connaître le passé de cette île. Alors, son rôle dans notre travail est capital. Il nous a guidé vers des personnes qui connaissent le passé de Mohéli. Il nous a permis de connaître la mémoire de Djoumbe Fatima.	35 ans	Wanani	Enseignant en histoire	09/03/07
8	<b>Halifa Mahamoud</b> : Halifa nous a fourni des informations qui touchent autant le passé que la mémoire de la reine. Le fait qu'il descend de la famille royale, il possède beaucoup d'informations sur la reine. Il nous a permis d'établir la généalogie de la famille de Djoumbe Fatima.	60 ans	Oualla		

9	<b>Hamdane Saïd</b> : avec cet ex préfet de Djandro, nous avons pu savoir qu'avant Ramanetaka, Mohéli n'avait pas un roi et les affaires ont été traitées par les représentants ou les délégués des villages. Il nous a aidé à reconstituer la mémoire de la reine.	73 ans	Mlabanda	Ex préfet de Djandro	15/02/07
	<b>Kaambi Nourou</b> : les témoignages de l'ex Grand Cadi de Mohéli nous permet de restituer les différentes migrations de l'île. Il classe sept générations dans les flux migratoires qui ont peuplé Mohéli dont les voisins Anjouanais sont les derniers.	92ans	Fomboni	Retraité (Grand cad)	26/02/07
10	<b>Maansour Ali</b> : il nous a permis de nous instruire sur l'histoire de Mohéli à l'époque de la présence anjouanaise dans l'île (avant 1830).	98 ans	Wanani	Doyen de la mosquée de Kirimani (quartier de Wanani)	12/03/07
11	<b>Mahamoud Maansour</b> : autant que Chanfi Matoir, Mahamoud, M. nous a fourni des renseignements sur la reine de Mohéli et son père. Il est également habitant du quartier où était érigé le palais de la reine Fatima.	90 ans	Fomboni	Notable	27/02/071
12	<b>Mahamoud Saïd Manini</b> : avec lui, nous avons connu ce qu'on appelle mémoire de la reine dans le village d'Oualla. Il descend également de la famille royale. C'est lui qui nous a procuré des photos dont celle de Ramanetaka.	42 ans	Oualla	Directeur administratif et financier du gouvernement autonome de Mohéli	12/02/07

13	<b>Mandata Saïd</b> : cette personne nous a fourni des explications sur la question de Lambert et de Fatima en ce qui concerne la terre.	66 ans	Wanani	Cultivateur	5/03/07
14	<b>Mbaraka Hamid</b> : directeur de l'école privée Djoumbe Fatima, il nous a donné des renseignements sur cette école et sa vision de la mémoire de la reine, aujourd'hui dans son île.	51 ans	Mbatse	Enseignant	02/03/07
15	<b>Salim Djabir</b> : les renseignements qu'il nous a fournis touchent et l'histoire et la mémoire de la reine de Mohéli. Le fait qu'il s'intéresse à l'histoire de Mohéli en général ne suffit pas. Il creuse d'autres pistes pour les histoires particulières à savoir celle de la dynastie malgache à Mohéli. Ses connaissances lui ont permis de donner de réponses à toutes les questions posées concernant Mohéli. Avec lui, nous avons connu comment Fomboni la capitale du royaume était formée. Sa connaissance dans le passé de Mohéli lui place jusqu'en ce moment au rang la personne source la plus réputée de l'île.	57 ans	Fomboni	Ex- président de l'Assemblée Nationale des Comores, conseiller juridique à la présidence de Mohéli en exercice. Personne source à l'Assemblée de l'île de Mohéli.	25/02/07
16	<b>Taandhoiti</b> : cette jeune dame, épouse d'un blanc, nous a donné beaucoup d'informations sur la question des mariages entre Comoriennes et <i>Vazaha</i> .	31 ans	Oualla	Ménagère	12/02/07
17	<b>Toufaily Moussa</b> : il nous a fourni des renseignements pour la reconstitution de la généalogie de la famille	41 ans	Djoiezi	Etudiant	03/03/07

	royale, surtout celles qui se trouvent à Djoiezi.				
18	<b>Zalhata Abdallah :</b> elle nous a fait un témoignage sur les mariages des Comoriennes avec des Blancs.	24 ans	Moroni	étudiante	27/03/07
19	<b>Zarouki Mohamed:</b> les informations qui nous ont fournies facilitent à remonter la généalogie de la famille royale.	56 ans	Nioumachoa	Retraité instituteur	01/03/07

**PREMIERE PARTIE :**

**LA BIOGRAPHIE DE DJOUMBE FATIMA (1836-1878)**

# Chapitre I : L'ENFANCE DE DJOUMBE FATIMA DANS SON ROYAUME (1836-1846)

Pour étudier l'enfance de la reine Djoumbe Fatima, nous allons d'abord présenter son royaume. Ainsi, nous étudions la géopolitique du royaume. Ensuite, nous abordons le règne de Djoumbe Fatima.

## A. LA GEOPOLITIQUE DE MOHELI :

### 1. La situation géographique :

Avec 211km<sup>2</sup>, Mohéli est la plus petite île de l'archipel des Comores qui a 2024km<sup>2</sup> de superficie totale. Les Comores se situent dans le sud-ouest de l'Océan Indien à l'entrée nord du Canal de Mozambique entre l'Afrique et Madagascar. Mohéli se place précisément à l'ouest d'Anjouan et au sud-ouest de la Grande Comore. Elle est la plus proche de la côte orientale africaine, derrière Ngazidja qui est la plus occidentale. La position où se place Mohéli facilitait le positionnement de la dynastie merina pour faire un assaut en Afrique. Nous supposons que c'est l'idée qu'avait le sultan Ramanetaka, notamment lorsqu'on s'appuie sur ses relations avec le sultan de Zanzibar. Si on remonte en 1810, après avoir constaté que les Comores sont ruinées et ont appris à se défendre en construisant des remparts, les pirates malgaches se tournent vers la côte est de l'Afrique. En effet, le prince malgache Ramanetaka semble avoir une visée sur la côte est africaine ; c'est la raison pour laquelle il choisit de construire son royaume à Mohéli. Car l'île s'ouvre directement vers cette côte. De plus, la croyance dans l'île est couverte d'un mystère selon lequel toute force étrangère osant débarquer sur l'île est systématiquement vouée à l'échec. Cela sembla avoir aussi influencé le fondateur du royaume à s'installer dans l'île.

Par rapport aux autres îles, notamment, Anjouan et la Grande Comore, l'île est habitée d'une population métissée: « *Antalotra, des Malgaches, d'Arabes, de quelques Hovas, Mahoris (Mahorais) émigrés et surtout des noirs de la côte est d'Afrique, la population totale paraît être 6000 âmes (1870) ; le sang nègre domine chez les Antalotra : on peut aussi évaluer la population de différentes races : quatre dixième nègres esclaves, trois dixième Antalotra, deux dixième malgache, pures et*

*hovas, un dixième Arabes* »<sup>9</sup>. Mais les moins nombreux arrivent à imposer leurs habitudes aux autres peuples, en particulier leur religion. Gevrey le confirme : « *les Arabes ont repris la suprématie et ils finiront certainement pour convertir et rallier à eux toute la population* »<sup>10</sup>.

Les Mohéliens abandonnent très vite les coutumes anciennes pour adopter la religion musulmane valorisant ce qui vient du Proche Orient. Celui qui l'adopte est considéré comme plus civilisé par rapport à ce qui reste fidèle à sa culture d'origine qui se nomme "farouche" ou "barbare" (*m'matsaha*). Par la suite, à force de cohabitation, une nouvelle culture voit le jour, à savoir la civilisation swahili, définie par Chanudet comme étant le « *métissage culturel entre les structures sociales bantoues et les valeurs culturelles et religieuses proches orientales* »<sup>11</sup>. La civilisation swahili englobe aussi la côte est africaine et le nord-ouest de Madagascar.

La situation conflictuelle empêcha sans doute les Mohéliens de constituer un royaume unique. Les témoignages de l'époque présentent toujours plusieurs rois rivaux dans cette île. C'étaient en réalité les représentants du sultan d'Anjouan et les chefs de l'île.

## **2. L'origine du royaume de Mohéli**

Le royaume de Mohéli n'échappe pas à ces caractéristiques. Mais Une dynastie unificatrice va changer la situation. En effet, depuis l'origine du peuplement, à partir du VIII<sup>ème</sup> siècle ap. J.C<sup>12</sup>., jusqu'à l'arrivée de Ramanetaka en 1830, Mohéli n'a pas connu de royaume. Par contre, les sources que nous avons consultées montrent une existence d'une autorité à Mohéli. Parfois on nous présente une autorité féminine, mais le plus souvent des rois. Par exemple, dans sa thèse de doctorat du troisième cycle intitulé « *Mohéli, Contribution à l'étude géographique d'une île comorienne* », p.117, J.A. Rakotoarisoa montre que : « *la tradition orale recueillie auprès de certaines personnes âgées rapporte qu'à une époque "lointaine", Mohéli avait une reine du nom de Zalia. Nous avons deux versions à*

---

<sup>(9)</sup> Alfred Gevrey, *Essai sur Les Comores*, Pondichéry, A. Saligny, 1870, p.141.

<sup>(10)</sup> Alfred GEVREY, *Essai sur Les Comores*, Pondichéry, A. Saligny, 1870, p.141-142.

<sup>(11)</sup> Propos de Claude Chanudet cité dans un article intitulé « *un résumé de l'histoire de Mohéli des origines du peuplement à nos jours* ». (<http://perso.orange.fr/moheli.comores/siteweb/histoire.htm>). 9 Mars 2007.

<sup>(12)</sup> Claude. Chanudet, « Mwali-mdjini revisitée » in *TAREHI*, n°2, 2001. p. 56.

*propos de ce nom de Zalia. La première reconnaît en Zalia une véritable reine qui avait une autorité sur l'ensemble de l'île. La seconde voit en Zalia un arbre mythologique qui se serait transformé en princesse* ». Si vraiment l'époque "lointaine" disait –il, remonte au-delà du XVI<sup>ème</sup> siècle. Il convient de considérer les résultats de la tradition orale, mais dans le cas des Comores, Ali Mohamed Gou<sup>13</sup> avance que la tradition orale ne fournit pas des résultats fiables au-delà du XVI<sup>ème</sup> siècle.

Les navigateurs européens en visite à Mohéli au début du XVI<sup>ème</sup> siècle, notamment les Anglais, confirment l'existence d'un roi. Le témoignage de l'amiral Despielberg en 1602<sup>14</sup> en est l'exemple. Il montre que « *le roi de Mohéli avait voyagé en Arabie et dans d'autres pays et tous les ans il faisait quelque tours sur le continent africain. Il parlait assez bien le portugais et il avait vu jouer des instruments tels que clavecin et harpes dont il nous parle...il connaissait l'art de la navigation et demanda à avoir nos cartes marines. On les lui apporta ainsi qu'un globe terrestre et il désigna les principaux points des Indes orientales*<sup>15</sup> » Mais ce prince arabe, ajoute Gevrey à la page 150, gouvernait au nom de la reine d'Anjouan.

Avant Ramanetaka, témoigne Hamdane Saïd (personne interviewée), il n'existait pas à Mohéli une personne autoritaire gérant à elle seule les affaires de l'île. Les décisions à prendre se concluent par l'ensemble des chefs de différents villages. Ils se réunissent sous un arbre et prennent des décisions au nom de "sagoutier" (*mutsembu*); ils disent que : « *nous sommes d'accord au nom de sagoutier* » (*rikubali ha lidzina la umutsembu uno*).

En somme, à l'époque pré-Ramanetaka, Mohéli n'a pas connu un roi originaire de cette île ou un roi à proprement parler à l'exception des chefs de villages. Il n'y avait pas eu une dynastie unificatrice d'où l'inexistence du royaume jusqu'à l'arrivée de Ramanetaka. Mais les affaires de l'île étaient dirigées par le roi d'Anjouan qui avait placé un représentant à Fomboni.

---

<sup>(13)</sup> Archéologue, Enseignant chercheur, chef du Département d'Histoire et Archéologie, CNDRS, Union des Comores.

<sup>(14)</sup> Alfred Gevrey, *Essai sur Les Comores*, Pondichéry, A. Saligny, 1870, p.150.

<sup>(15)</sup> Walckenaer, *histoire des voyages*, repris par Gevrey, *Idem.*, p.149.

### a. Mohéli sous la domination anjouanaise

Mohéli reste un bon moment sous le contrôle des sultans d'Anjouan. Mais cette domination n'est pas réelle. L'auteur de *l'essai sur les Comores* le confirme dans la page 150 : « *Mohéli était alors sous la dépendance nominale d'Anjouan* ». Cette dépendance remonte, selon Faurec, au milieu du XV<sup>ème</sup> siècle : « *Presque aussitôt après son installation à Anjouan et la fondation de sa dynastie à Domoni (Anjouan), au milieu du XV<sup>ème</sup> siècle, le Chirazien Hassani Ben Mohamed engloba Mohéli dans ses Etats. La prise de possession fut d'autant plus aisée que les deux îles ne sont qu'à quelques heures de pirogue<sup>16</sup>* » La présence anjouanaise à Mohéli se confirme par un représentant d'Anjouan qui est en même temps le responsable du prélèvement des impôts et droits de douane. Mohéli offre un lieu privilégié pour les navires, et/ou un lieu de passage pour la marchandise humaine venant de l'Afrique continentale vers les îles du sud-ouest de l'Océan Indien.

La situation suivante illustre bien cela : « *le site de Mwali-Mdjini (près de l'actuelle Djoiezi), atteste par son étendue de la prospérité de Mohéli, au moins à partir du XI<sup>ème</sup> siècle. Cette richesse est surtout liée au rôle important de l'île, et de manière plus large de l'archipel, dans le commerce de l'Est de l'Océan Indien. Mohéli était alors une plaque tournante au trafic d'esclaves, originaires de la côte africaine et destinés surtout au Proche-orient, en particulier l'Iran actuel* »<sup>17</sup>.

D'autres versions nous montrent que les Anjouanais profitent de cette situation de domination sur Mohéli pour se procurer un maximum de profits, non seulement la caisse du sultan d'Anjouan se remplit mais aussi celles des particuliers ; les Anjouanais se procurent de l'argent. Maansour (personne interviewée), un vieux de 98 ans, nous rapporte ce que lui avait dit sa grand-mère : les Anjouanais viennent régulièrement à Mohéli pour la prière de vendredi. Ce dernier est un moyen de se doter de fortune, car à Mohéli, personne n'était capable de mener cette prière, surtout, de prononcer le discours (*hutba* ou *houtba*). C'est un discours qui se prononce en arabe. En effet ce *hutba* est réservé au nouveau venu d'Anjouan, l'île souveraine et l'île où la présence arabe était considérable. Mais les *hatwibu* anjouanais (ceux qui prononcent le *hutba*) font payer aux Mohéliens à

---

<sup>(16)</sup> Urbain Faurec, *L'archipel aux sultans batailleurs*. Imprimerie officielle, Tananarive, 1941, p. 5.

<sup>(17)</sup> (<http://perso.orange.fr/moheli.comores/histoire.htm>). 9 mars 2007.

chaque prière de vendredi trente bœufs. D'où la fameuse expression : « *Chaque vendredi trente bœufs* » (*kula yawmu l'djum'anti thalathuna bakrâ*). Cela veut dire que tout le vendredi, par le biais de la prière, les Mohéliens sont obligés de payer ces trente bœufs. Cette situation a duré longtemps, disait toujours Maansour. Mais elle prend fin à l'arrivée du prince Ramanetaka.

Cette situation permet aux Anjouanais de se procurer d'avantage de bœufs pendant que les Mohéliens s'appauvrissent. Pierre Vérin trouve une abondance de bœufs à Anjouan par rapport à Mohéli :

« *A Mwali, les mouillages sont moins difficiles, mais le bétail n'y est pas assez abondant... finalement Ndzouani devient l'île la plus fréquentée. Mutsamudu offre un mouillage sûr, et l'eau douce est disponible auprès de cascades qu'on aperçoit depuis les navires, on y trouve du riz et des bœufs à foison* »<sup>18</sup>.

En outre, les Mohéliens offrent mensuellement 120 bœufs au *hatwibu* anjouanais. Si le nombre de bœufs mis en vente dans un mois, à destination d'Anjouan ou d'autres îles égale à celui de *hatwibu*, donc Mohéli se vide par mois de 240 bœufs. Ce chiffre nous paraît excessif. Mais quand nous considérons le propos de J. A. Rakotoarisoa, Mohéli apparaissait comme une île riche au XII<sup>ème</sup> siècle.

L'autorité anjouanaise sur Mohéli n'est pas « nominale » comme disait Gevrey si par mois Mohéli donne plus de 120 boeufs à Anjouan. Mohéli se présente comme une "vache à lait" pour le sultan d'Anjouan. Plus loin, surtout par l'installation des familles arabes dans l'île, disait Maansour, l'autorité anjouanaise demeurait contestée par des révoltes. Ce qui fait que le sultan d'Anjouan emploie tous les moyens pour les réduire. Par exemple, en remontant le XVII<sup>ème</sup> siècle le sultan d'Anjouan recrutait des pirates européens pour attaquer Mohéli.

« *Certains pirates lui offraient leur aide pour attaquer Mohéli (...) et Mohéli devait subir plusieurs agressions anjouanaïses. En 1688, le commodore Littleton débarque*

---

<sup>(18)</sup> Pierre Verin, *Les Comores*, Carthala, 1994, p. 82.

*avec une forte troupe dans l'île de Mohéli et s'y livra à des déprédations avec l'accord du sultan d'Anjouan<sup>19</sup> »*

En 1690, Ovington a ainsi été sollicité pour une incursion contre Mohéli<sup>20</sup>. Quelques années plus tard, deux pirates, John Pro et Williamsy, cherchèrent refuge pour échapper aux marines officielles. Le commodore Richards qui a capturé ces deux pirates et qui les fit mettre alors à bord de son navire le *Peverne*, décida après accord du sultan d'Anjouan d'aller attaquer les Mohéliens moyennant la somme de 2000 dollars.

Cette présence anjouanaise n'allait prendre fin qu'avec l'arrivée du prince malgache Ramanetaka en 1830. Car il se proclame roi de Mohéli.

### **b. Ramanetaka (1830-1841), fondateur du royaume de Mohéli**

Ramanetaka fonde en 1830 le royaume de Mohéli. Sa fille et ses petits fils lui succéderont. On assiste alors à la naissance d'une dynastie unificatrice - celle des Malgaches. Leur royaume existera pendant cinquante six ans, de 1830 à 1886. Avant Ramanetaka, c'était chose impossible.

Avant d'arriver à Mohéli, Ramanetaka était gouverneur de Mahajanga. Titre offert par Radama 1<sup>er</sup>, après la conquête du royaume Sakalava en 1824 -1825 dirigé alors par Andriantsoly. Général des troupes merina de 60000 soldats, il réussit à vaincre les sakalava et s'installa dans la ville de Mahajanga à partir du poste militaire qui ne comporte qu'une maison en pierre et un camp sur la colline de Saribenzo.

A Mahajanga, Ramanetaka fit connaissance avec beaucoup de monde, notamment les Antalotra auquel appartient Tsivandrini, son homme de confiance. De cette façade maritime, les îles voisines et la côte orientale d'Afrique restent les lieux privilégiés de ces Antalotra, Mais la situation changea vite en 1828, à la mort de Radama I<sup>er</sup>. Ranavalona devînt reine de Madagascar, environ à l'âge de quarante ans et fit mettre à mort, le prince Rakotobe, ainsi que son père Ratefy alors gouverneur de Tamatave, et sa mère Rabodosahondra sœur de Radama I<sup>er</sup>, Rambolamasoandro, la mère de Radama I<sup>er</sup>, son cousin germain Ramananolona, gouverneur de Fort-Dauphin, et Rafaralahy ou Andriantiana, gouverneur de

---

<sup>(19)</sup> COACM, t. III, p. 625.

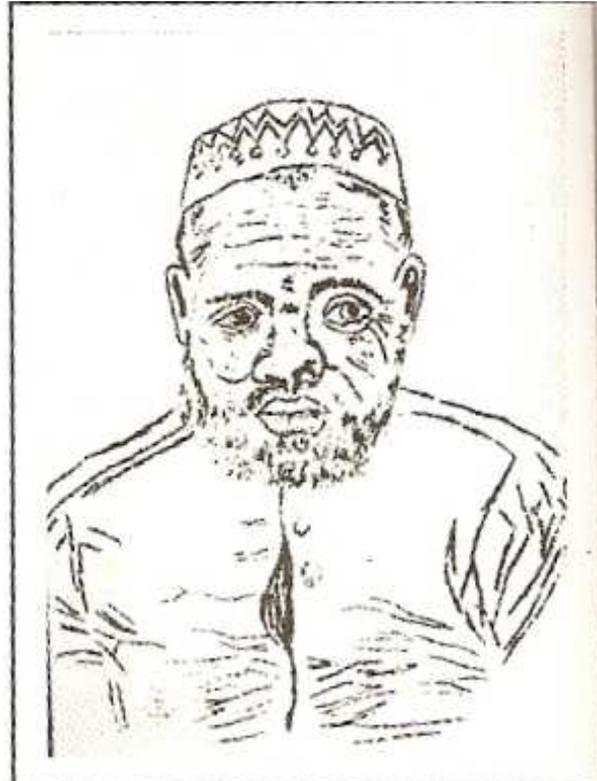
<sup>(20)</sup> Idem., p. 463.

Foulpointe renommé pour sa bravoure. Ramanetaka, le gouverneur du Nord-Ouest depuis 1825, fut le seul des proches parents de Radama à échapper à l'arrêt de mort prononcé contre tous ceux qui pouvaient lui donner ombrage ; au lieu de se rendre à Tananarive, comme la reine l'y convia, il s'embarqua sur un boutre arabe avec sa famille et ses esclaves et quelques fidèles, et s'en alla à Anjouan<sup>21</sup>

**Photo n°1 : Ramanetaka**



**Photo n°2 : Andriantsoli, vers 1841**  
**Dessin retrouvé à Mayotte par Guy Cidey**



**Source** : Don offert par Mahamoud, petit fils de Djoumbe Fatima, 12 février 2007.

**Source** : Jean MARTIN, *Comores : quatre îles entre pirates et planteurs*, l'Harmattan, 1983, t.1, p. 258.

Ramanetaka choisit avec sa troupe de gagner Anjouan, l'une des îles Comores. Pourquoi pas Mayotte, la plus proche de Madagascar ? Le choix d'Anjouan n'est pas un hasard, car déjà son cousin, roi de Madagascar était proche des Anglais et le sultan d'Anjouan comptait parmi leurs alliés. Arrivé à Anjouan,

<sup>(21)</sup> Guillaume GRANDIDIER, *Histoire physique naturelle et politique de Madagascar*, vol V. *Histoire politique et coloniale* (par Guillaume Grandidier - Tome Ier de la découverte de Madagascar à la fin du règne de RANAVALONA 1<sup>er</sup> 1861) -, Imprimerie, Paul Bredard, 1942 pp. 251-252.

Ramanetaka reçoit l'autorisation de rester avec sa troupe par le sultan Abdallah II ; ils s'installèrent à Pomoni, au sud-ouest de l'île. Ils y ont passé deux ans. Mais pendant son séjour, « *Ramanetaka se mit à conspirer contre son hôte avec Saïd Ali, frère du sultan qui cherchait à le renverser et à prendre sa place. Mais le complot échoua et Ramanetaka quitte Anjouan pour Mohéli* »<sup>22</sup>.

Gevrey montre en 1870 que « *Ramanetaka s'enfuit à Mohéli où le sultan régnant, ennemi du sultan d'Anjouan, fut assez confiant pour le recevoir* ». Et une autre version prétend que « *Abdallah II l'envoya à Mohéli au début de 1830, en qualité de douanier et d'assistant auprès du gouverneur anjouanais dans cette île. Ramanetaka ne joue le rôle de serviteur dévoué qu'en l'absence du gouverneur titulaire, il fut chargé, pour un temps, d'administrer la petite île. Il ne tarda pas à s'approprier des revenus et des impôts qu'il devait faire parvenir au sultan, puis ayant gagné la confiance des insulaires par sa brusque conversion à l'Islam, il se déclara en révolte ouvert contre Anjouan et se fit proclamer sultan de Mohéli sous le nom musulman d'Abdourhahman* »<sup>23</sup>.

Ramanetaka semble ainsi s'être enfui à Mohéli. Il s'installe à Oualla Mirereni dans le sud de l'île. Ce village a vu le jour avec l'arrivée de ce prince malgache et de ses compagnons. Le fait de se trouver dans un lieu très reculé de l'île explique sans doute cette idée de fuite. Pourquoi ne s'installe-t-il pas à Fomboni ou à Nioumachoa mais plutôt à Oualla Mirereni ? Ensuite, nous mettons en cause l'idée que Mohéli se dote d'un sultan « ennemi du sultan d'Anjouan ». Car Mohéli appartenait déjà au début du XIX<sup>ème</sup> siècle au sultan d'Anjouan. Et ce dernier plaça un gouverneur pour lui représenter. C'est le cas du prince de Sofala Osman<sup>24</sup>

Les Mohéliens voient mal la présence anjouanaise qui les empêchent d'être indépendant ou sous la domination totale des Anjouanaise. C'est ainsi qu'ils ont accepté très vite Ramanetaka pour renverser cette situation. Mais à la condition que ce dernier se convertit à l'islam. Les Musulmans représentent un dixième de la

---

<sup>(22)</sup> Alfred Gevrey, *Essai sur les Comores*, Pondichéry, A. Saligny, 1870, p. 153

<sup>(23)</sup> Urbain Faurec, *L'archipel aux sultans batailleurs*, Imprimerie officielle, 1949, p.52

<sup>(24)</sup> Voir l'essai pour une chronologie des rois de Mohéli

population totale de l'île mais ils ont repris la suprématie et ils finirent par convertir et rallier toute la population à eux.

Ramanetaka, pour avoir la confiance de Mohéliens, accepte leurs conditions. Désormais Ramanetaka devient le serviteur de Dieu (Abdou Rahman). Et les autres Malgaches se donnent aussi des noms comoriens ou arabes. Par exemple, le gouverneur de Nioumachia, Andriansifola, devient Moigne Attoumani, le nouveau nom qui symbolise sa conversion à l'islam.

En effet, quand on veut avoir la confiance des Comoriens, il convient de se convertir. Ramanetaka et ses hommes ne sont pas les seuls à recourir à cette astuce. Il ne faut pas oublier qu'on est dans une société dont la culture arabe est considérée comme supérieure; ceux qui se comportent comme les Arabes sont les privilégiés de la société.

Ce que fait le prince malgache a été repris cent quarante cinq ans après par Gilbert Bourgeon alias Bob Denard. Ce mercenaire se convertit à l'islam sous le nom du colonel Moustoifa Mouhadjou. Il a eu par la suite la confiance des Comoriens. Il a même convaincu le chef religieux ou mufti de lui donner la main de sa fille.

On se demande si Ramanetaka, d'origine merina, devient vraiment musulman. Toutes les sources écrites consultées nous livrent uniquement l'acte de sa conversion. Mais le vieux Chanfi Matoir (personne interviewée) affirme que celui-ci était devenu un musulman redoutable. Ramanetaka a construit une mosquée qui se nomme *mkiri wa shoni* à côté de son palais.

Mohéli, lassée des hostilités des îles voisines, ne tarda pas à se procurer un sultan. Il n'est ni comorien ni arabe mais malgache. Il a réussi à s'intégrer dans la société mohélienne et surtout d'avoir la confiance des autochtones en embrassant leur religion. Ce qui lui permet d'occuper une place importante dans la région des Comores dans le contexte régional des « sultans batailleurs ».

### 3. La diplomatie de Ramanetaka dans le contexte régional

Pendant son règne, entre 1830 et 1841, le sultan Ramanetaka apparaît comme le plus fort des sultans de la région. Son autorité ne se limite non seulement à Mohéli mais s'élargit à Mayotte, pendant quelques années. Mais les relations entre le royaume de Mohéli et ses voisins, notamment Anjouan et Mayotte sont loin d'être pacifiques. Ainsi, le dernier acte permettant à Ramanetaka d'avoir les clés du royaume de Mohéli, est une guerre. Cette dernière oppose Ramanetaka et le sultan Abdallah d'Anjouan. Celui-ci fait le déplacement jusqu'à Mohéli pour attaquer ceux qu'il appelle les révoltés refusant de reconnaître sa suzeraineté. Le débarquement a eu lieu en décembre 1830, l'année où ce prince commence à s'écarter de l'emprise anjouanaise. Cette première intervention anjouanaise reste vaine. La partie anjouanaise a été repoussée par l'armée de Ramanetaka. Mais ce qui érige Ramanetaka à la place incontestable de maître des Comores, c'est la victoire de la guerre de 1835 contre Anjouan. Abdallah II, le sultan d'Anjouan, se préparait de nouveau pour combattre encore l'ancien gouverneur de Mahajanga dans son royaume de Mohéli. Cette guerre a été décrite par Gevrey en ces termes :

*« En décembre 1835, Abdallah organisa contre Ramanetaka une expédition formidable composée d'Anjouanais, des Comoriens, des Mahoris [Mahorais] et Sakalaves. Cette armée, la plus considérable qu'on eût jamais vu dans les Comores, se réunit à M'samoudou. Abdallah partit à Anjouan, le 30 janvier 1838, avec un seul boutre et aborda à Numa-choa où il avait des intelligences et où Boina Combo, le souverain dépossédé de Mayotte, se joignit à lui avec ses partisans. Le gros des boutres, retenu à M'samoudou par les vents contraires, n'arrivera à Numa-choa, il fallait s'emparer de Fomboni. Après avoir vainement tenté de forcer les sentiers qui y conduisent de Numa-choa, à travers des gorges et des escarpements faciles à défendre, Abdallah voulut opérer une diversion en se rendant par mer auprès de Fomboni avec la moitié de ses troupes ; mais pendant le trajet un coup de vent terrible jeta tous les boutres à la côte. Les naufragés tombèrent au pouvoir des Mohéliens et furent conduits à Fomboni. A leur arrivée au palais, Ramanetaka fit tout d'abord massacrer Boina Combo et tous les Mahoris [Mahorais] qui l'avaient accompagné. Il rendit la liberté à Saïd-Hassani, père de Saïd-Omar-Zouber, oncle d'Abdallah, et à Salim, frère de ce dernier, qui lui avaient rendu de grands services lors de son séjour à Anjouan, Andrian-Souli (Andriantsoly) était parvenu à s'échapper on ne sait comment ; tous les autres furent déclarés prisonniers de guerre et vendus.*

*Quant au malheureux sultan Abdallah, après lui avoir fait subir toutes sortes d'outrages et de mauvais traitements, Ramanetaka le fit enfermer dans un cachot où il le laissa lentement mourir de faim »<sup>25</sup>.*

A Mayotte, l'affaire Andriantsoly – Boina Combo dont l'enjeu est le trône, permet à Ramanetaka d'en tirer profit et de vaincre une seconde fois son adversaire. Andriantsoly se précipita sur le trône de Mayotte sans doute parce qu'il est chassé non seulement de son royaume à Madagascar mais aussi parce qu'il se sent familier du sultan de cette Ile Mawana Madi. Avec Andriantsoly, ce dernier contracte le serment de sang, le *fatidra* en Malgache<sup>26</sup>. A Mayotte, Andriantsoly croit se trouver en sécurité avec ses hommes, les marins antaloitra musulmans que le pouvoir de Tananarive évinça de la côte nord-ouest de Madagascar. Ce n'était pas le cas. Car son adversaire le prince Ramanetaka, lui aussi menacé de mort à Madagascar se déplaça à Mohéli. Ce qui fait que l'affaire entre ces deux personnes reste une continuité de ce qui a été déjà commencé depuis Madagascar. Cependant Ramanetaka profita l'occasion pour intimider son adversaire. Cela aurait dû être sans doute la même chose au cas où l'occasion se présentait dans l'autre camp. Boina Combo, l'ancien sultan de Mayotte a été chassé de son Ile par Andriantsoly, un prince sakalava autorisé à s'y réfugier. Dans cette affaire, ni l'un ni l'autre n'est sorti victorieux. Ils ont laissé l'avantage à l'intermédiaire et conciliateur de cette affaire, le sultan de Mohéli. Ce dernier devient alors sultan de Mayotte. Désormais Mayotte fut appartenue au royaume de Mohéli en 1833. *« En réalité il voulait surtout apparaître comme un personnage indispensable aux yeux des Comoriens. Son objectif était d'affermir sa renommée pour contrôler Mayotte. Ainsi, il accepta d'aider Boina Combo pour la reconquête de son trône à condition d'être reconnu comme le souverain de Mayotte. Voulant à tout prix se venger de la trahison d'Andriantsoly, Boina Combo se résigna à récupérer son trône même à titre de vassal »<sup>27</sup>.*

Au moment où Ramanetaka détint le contrôle de Mayotte, les Mohéliens dont les relations restèrent commerciales avec leurs voisins, deviennent prudents dans leur diplomatie. Ainsi, la délégation qui accompagne Boina Combo est formée de trois chefs mohéliens : Cheih Amadi, Daoud Djoumoi, et Combo Gnioga. Ces trois

---

<sup>(21)</sup> Alfred Gevrey, *Essai sur les Comores*, Pondichery, A. Saligny, 1870, p.154-155.

<sup>(26)</sup> Pierre Verin, *Les Comores*, Carthala, 1994, p.96.

<sup>(27)</sup> Alfred Gevrey, *Essai sur les Comores*, Pondichéry, A. Saligny, 1870, p. 218-219.

chefs apportent à Andriantsoly l'ultimatum de Ramanetaka et sa résolution de s'emparer du trône de Mayotte.

Adriantsoly écarté de ses fonctions, demanda une permission d'habiter toujours dans l'île comme simple particulier. Mais la décision n'est pas dans les prérogatives de ces diplomates, c'est l'affaire du prince malgache depuis Mohéli. Le sultan Sakalava est allé jusqu'à Mohéli pour demander l'autorisation de rester à Mayotte. L'autorisation est accordée. Et Mayotte devient une île souveraine du royaume de Mohéli. Boina Combo fut rétabli et régna sous la tutelle de Ramanetaka. Mais quelques mois plus tard, Andriantsoly parvient à soulever la population contre la garnison mohélienne et la bloqua dans Dzaoudzi, en même temps que Boina Combo. Malgré ses efforts, il ne put emporter la place et Ramanetaka est parvenu à temps à secourir Boina Combo avec des forces importantes. Andriantsoly s'enfuit à Anjouan où Abdallah lui offrit l'hospitalité<sup>28</sup>. C'est ainsi qu'Andriantsoly se rallie à Abdallah II pour combattre Ramanetaka dans la guerre de 1835. En outre, Boina Combo le souverain dépossédé, se réfugia à Mohéli en 1835. Il se rallie secrètement à Abdallah II avec ses partisans. Ramanetaka lui donna la mort dans cette fameuse guerre de 1836. Dès ce moment, personne, dans les Comores, n'osa plus attaquer Ramanetaka<sup>29</sup>. La guerre de 1836 en témoigne. Une guerre mobilisant toutes les Comores et des soldats venant de Madagascar contre lui. Cet ancien général de Radama I<sup>er</sup> sort vainqueur dans cette guerre.

Dès l'arrivée de Ramanetaka sur la scène politique des Comores, les événements se précipitèrent, non seulement au sein de chaque île mais aussi entre elles. Ramanetaka profita de cette situation de troubles pour se placer au premier rang des »sultans batailleurs". La guerre de 1836 en témoigne.

A Mayotte, Andriantsoly reprit le contrôle de l'île. Il la remittra à la France en 1841. Ainsi, l'autorité malgache dans l'archipel se limite seulement sur Mohéli. Quelque mois plus tard, Ramanetaka perdit sa vie à Mohéli, laissant derrière lui deux fillettes : Djoumbe Soudi (Djoumbe Fatima) et Djoumbe Salama.

---

<sup>(28)</sup> Alfred Gevrey, *Essai sur les Comores*, Pondichéry, A. Saligny, 1870, p.219.

<sup>(29)</sup> Idem., p. 155.

Au XIX<sup>ème</sup> siècle les relations entre Madagascar et les Comores, sont marquées par l'histoire de la piraterie. Cependant, à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, à cause de la demande de main-d'œuvre aux Mascareignes, les Malgaches veulent leur part de ce trafic et organisent des razzias contre les Comores et la cote est de l'Afrique. Bien avant l'intervention malgache, les Antalotra étaient les maîtres de cette zone. Ils font du commerce, surtout d'esclaves destinés au golfe persique, et à partir du XVIII<sup>ème</sup> siècle, aux Mascareignes. Dès leur arrivée dans l'Océan Indien, les Européens participent aussi à ce commerce<sup>30</sup>. Selon P. Vérin, des liens très forts se tissent entre Malgaches et Comoriens. C'est pourquoi d'ailleurs on a vu plus haut l'acte de *fatidra* entre le roi sakalava et le roi de Mayotte (cf. p.33). Par ailleurs, le fait d'accueillir à bras ouverts à Mayotte et à Anjouan les ressortissants Malgaches contraints de quitter la Grande Ile montre bien ces liens amicaux et fraternels. Mais par la suite, les nouveaux venus participent, eux aussi, à la compétition des « sultans batailleurs » : c'est le cas des Andriantsoly et Ramanetaka.

Mais ce qui nous intéresse essentiellement, c'est la vie après Ramanetaka surtout sous le règne de Djoumbe Fatima, l'aînée succédant à son père en dépit de la volonté du roi défunt. Le Père Finaz montre dans son manuscrit qu'il (Ramanetaka) fit jurer à tout le peuple qu'à sa mort, il doit reconnaître ses deux filles pour souveraines, la cadette devrait succéder à l'aînée.

Djoumbe Fatima est née vers 1836 à Oualla, un village qui se situe au sud de l'île de Mohéli, à quelques kilomètres de Nioumachoa. Elle est née Soudi ou Raketaka. Sa mère est une princesse malgache qui se nomme Ravao. Soudi devint reine à l'âge d 13 ans en 1849 sous le nom de Djoumbe Fatima. Conformément à la volonté de son père, elle devient la reine de Mohéli, à la disparition de celui-ci. Mais la reine n'a que cinq ans. Par conséquent la régence est confiée à sa mère Ravao, l'ex-femme de Radama I<sup>er</sup>. Cette nouvelle reine règne sous le contrôle d'un Antalotra, l'ami fidèle de Ramanetaka, connu sous le nom de Tsivandrini. Le Père Finaz l'appelle « Ratsivandry l'Africain ».

---

<sup>(30)</sup> Note prise lors du déroulement du colloque international d'histoire organisé par l'Université de Toamasina et l' Association Historique Internationale de l'Océan Indien (AHIOI), novembre 2004 à Foulpoint, l'intervention de Monsieur Ali Mohamed Gou, sous le thème « Echanges et migration entre les Comores et Madagascar du XVIII<sup>ème</sup> au XIX<sup>ème</sup> siècle.

Fatima devient orpheline en 1847. Elle a été prise en charge, avec sa sœur, par Zarene, la femme de Tsivandrini, qui a été pendant un moment le troisième mari de Ravao<sup>31</sup>. Mais cette prise en charge, ou l'avenir de la petite princesse malgache intéresse Passot, le commandant de Mayotte. Il engagea madame Droit pour assurer également l'éducation de la reine.

## B. LA PRISE EN CHARGE DE LA REINE

### 1. Madame Droit : La gouvernante de la reine

Madame Droit, nommée Marie Alphonsine, épouse de Philippe Droit, devient la gouvernante de la reine Soudi. Cette décision a été prise par le commandant de Mayotte. Mayotte est déjà occupée par les Français en 1841. Ces derniers envisagent d'élargir leur influence jusqu'à Mohéli. C'est pourquoi ils veillent sur la destinée de la reine de cette île. Passot a choisi Madame Droit car elle habitait Mohéli, et elle connaissait très bien ce lieu. Le propos de M. Cave de 1867, repris par Gevrey en 1870, montre que : « Madame *Droit* est une créole de Maurice, restée à Mohéli depuis la mort de son mari ». La mort de celui-ci est survenue le premier janvier 1837<sup>32</sup>. Ce qu'on attendait de Mme Droit, c'est de faire de Djoumbe Soudi une « reine européenne », c'est-à-dire lui 'inculquer une culture occidentale. Cependant, « *Le 18 décembre 1847, le ministre écrivait au commandant de Mayotte pour le mettre en garde contre les intentions matrimoniales de Djoumbe Fatima et pour le prier de faire connaître à Madame Droit qu'elle devait « se borner à initier la jeune reine de Mohéli à nos usages, notre langue, et à la religion catholique... »*<sup>33</sup>.

Madame Droit s'engage à 'exécuter son travail. Elle fit appel à sa sœur, Madame Langueduc pour la soutenir et l'aider à mener à terme et soigneusement son œuvre. Marie Alphonsine a reçu également l'aide de hautes personnalités religieuses. Par exemple, le Père Jouen, supérieur des jésuites de la mission catholique de Madagascar en 1847, le Père Cotain, arrivé à Mayotte en 1847,

---

<sup>31</sup> Dans l'île de Mohéli ce nom est transformé, on l'appelle Rovoà ou Rovao.

<sup>(32)</sup> Le R.P. Cazet nommé supérieur général de la mission de Madagascar, Etat des différentes parties de la mission vers cette époque,-Le R.P. Lacomme Préfet apostolique des Petites Îles,- souscription en faveur du collège de Bourbon (1864-1865), dans Histoire de Madagascar, ses habitants et ses missionnaires du Père de la Vaissière de la compagnie de Jésus, t.1, 1884, p. 327.

<sup>(33)</sup> Urbain Faurec, *L'archipel aux sultans batailleurs*, Imprimerie officielle, 1949, p. 55 ;

*« Passot, alors gouverneur de cette Ile, l'embarque et le conduit pour quelques semaines à Mohéli. Il pensait que le Père baptiserait les deux princesses. Il se contenta de converser longuement avec elles, jugea leurs connaissances religieuses suffisantes. Mais à son avis, l'entourage était trop peu sûr, pour qu'on puisse prudemment leur conférer le baptême ».* Elle a reçu aussi l'aide du Père Finaz. Ce dernier ne cache pas les prières qui se réalisent dans le palais de la reine : *« des chrétiens catholiques et protestants se réunissent fréquemment chez la reine pour prier ».*

Par ailleurs, ce qui motive Marie Alphonsine de venir en aide à l'éducation de la reine, est, sans doute, son amitié étroite avec Ravao, la mère de Djoumbe Fatima. Car, Madame Droit, semble-t-il, pendant les années qu'elle a vécu à Mohéli, a eu le temps de voir la petite Soudi. Et d'ailleurs, elle connaît davantage cette Ile car son mari est l'un des compagnons de sultan Ramanetaka. Cependant, Madame Droit, a réussi à éloigner la jeune reine de son peuple, en faisant d'elle une Française. Elle l'habille des vêtements qui lui permettent de montrer son corps, ce qui est un délit pour la loi musulmane. Le va-et-vient des Pères jésuites au palais de la reine inquiète les Mohéliens à majorité musulmane. Cette attitude mène les chefs ministres à pousser la reine à mettre fin à toute chose qui va à l'encontre de leur religion en provoquant premièrement le départ de la préceptrice. Et deuxièmement, ils obligent la reine à se porter à la manière dont la religion l'oblige. Car la reine ressemble plus à une Européenne qu'à une Comorienne. Les Mohéliens sont très inquiets. Ils considèrent la présence de Madame Droit comme un danger. Car de l'éducation de cette dame, Djoumbe Fatima n'est pas la seule bénéficiaire, mais certains enfants de hauts dignitaires de l'Ile en bénéficient également. Et ils pensent qu'ainsi, les enfants seront plus enclins à inculquer la religion catholique.

A cet effet, les notables demandent officiellement, en 1851, à la reine de renvoyer Madame Droit. La reine refuse cette demande. Par conséquent, au mois d'octobre de cette même année, une émeute éclate et provoque le départ de Madame Droit à Mayotte où elle meurt le lendemain.

La mort de Madame Droit n'est pas naturelle. Elle a été empoisonnée par les notables Mohéliens. Ces notables, pro-arabes, emploient fréquemment

l'empoisonnement pour mettre fin à leurs adversaires. Avant la mort de Madame Droit, la mère de Djoumbe Fatima, aussi, meurt tragiquement, elle a été empoisonnée par les mêmes auteurs de l'empoisonnement de Madame Droit. Le Père Finaz rapporte la confidence faite, quelques années plus tard, par la reine à un jeune créole de ses amis, concernant la disparition de sa mère : « *elle (la reine) me raconte qu'après la mort de Ramanetaka, sa mère s'était mariée à un Anjouanais, dont elle eut un fils. Après la naissance de cet enfant, les Arabes empoisonnèrent la mère, afin d'élever le fils à l'arabe et de faire de Mohéli un pays Anjouanais. Mais les Mohéliens pour prévenir le coup empoisonnèrent l'enfant* »<sup>34</sup>.

Ce système d'empoisonnement n'existait pas uniquement à Mohéli mais dans tout l'archipel. Ainsi, on voit très bien que les assassins de la mère de Djoumbe Fatima sont anjouanais, en argumentant qu'elle n'aurait pu élever son enfant selon la culture arabe.

Ce qui nous amène à dire que cette femme n'a pas adhéré à la religion musulmane, elle n'avait pas abandonné la religion chrétienne ou plutôt le protestantisme. Ce qui explique la volonté des Anjouanais de la tuer. Mais En analysant la mort de cette dame, la question de la religion en tant qu'adepte du protestantisme n'est qu'un prétexte, nous semble-t-il. Car, la cohabitation entre musulman et chrétien est possible. Un verset coranique dit d'ailleurs à ce sujet que : '*vous avez votre religion et j'ai la mienne*'. Pourquoi alors chercher à tuer les autres ? Ainsi, la mort de Ravao n'est-elle pas une vengeance d'Abdallah II, tué par Ramanetaka dans la guerre de 1836 ? N'est-elle pas une manière de faire payer, même s'il est déjà mort, au prince malgache la trahison qu'il a fait subir aux Anjouanais de s'attribuer Mohéli ? Quelques années plus tard, l'affaire se répéta. On a voulu marier Djoumbe Fatima avec un fils d'Abdallah II d'Anjouan. Mais le mariage n'a pas eu lieu.

Madame Droit a vécu la tragédie de la mère de Djoumbe Fatima. Elle connaît très bien les Arabes. Elle conseilla la reine à tout moment de repousser tous les prétendants arabes qui se présentaient. La reine elle-même le confirme en disant

---

<sup>(34)</sup> Jean-Louis Peter, « Deux princesses malgaches à Mohéli », in *OMALY SY ANIO*, 25-26, 1987, p.242.

que : « *Madame Droit m'a dit plusieurs fois : prends gardes de te marier à un Arabe : tu es bien sûre, si ce malheur t'arrive, d'être empoisonnée comme ta mère* »<sup>35</sup>.

Malgré ces conseils elle épousa, à son tour, un Arabe. Le propos de Gevrey qu'il emprunte à M. Cave, dans la *Revue maritime* de 1867, éclaircit bien la situation :

« *Devenue reine de fait, Djoumbe conserva toutes les idées que lui avait inculquées son institutrice et ne cessa de la consulter dans toutes les occasions difficiles. Aussi la jalousie des chefs arabes continua à s'accroître. Pour avoir le droit de demander à la reine d'exiler son institutrice, on fait courir le bruit que Madame Drouet ménageait une cession de la France. La reine avait plusieurs fois repoussé cette demande avec indignation, lorsque, dans le courant de 1851, une députation de notables lui fut envoyée, et vint l'informer que les chefs avaient résolu de chasser Madame Drouet. « Chassez-la, si vous voulez, répond la reine, je saurai bien la faire venir ». Cette parole énergique fut l'arrêt de mort de Madame Drouet ; il fut décidé qu'on la chasserait, mais qu'avant de le faire, on prendrait ses précautions pour qu'elle ne revienne pas. Une esclave de la reine est engagée et glisse le poison dans l'assiette de Madame Drouet. Dès que les premiers symptômes de l'empoisonnement se font sentir, on l'embarque sur un boutre qui doit la déposer à Mayotte. Cependant la reine, que l'on avait tenue à l'écart, est informée de ce qui se passe ; elle veut s'opposer par la force au projet des chefs arabes, et faire battre les tam-tam de guerre comptant qu'une partie de ses sujets au moins se rendront à son appel, mais les chefs s'interposent et la font enfermer chez elle jusqu'à ce que la boutre soit éloigné. Madame Drouet mourut à Mayotte peu de temps après son débarquement*<sup>36</sup>».

La mort de Madame Droit a fait croire à Djoumbe Fatima que les chefs en pleine révolte sont prêts à tout. Ils n'écoutent même pas la reine. « *Elle commande, elle pleure, on ne l'écoute pas*<sup>37</sup>» La reine cherche un appui auprès du représentant français à Mayotte et lui écrit secrètement une lettre montrant la

---

<sup>(35)</sup> Jean-Louis Peter, « Deux princesses malgaches à Mohéli », in *OMALY SY ANIO*, 25-26, 1987, p.243.

<sup>(36)</sup> Alfred Gevrey, *Essai sur les Comores*, Pondichéry, A. Saligny, 1870, p. 156-157.

<sup>(37)</sup> Le R.P. Cazet nommé supérieur général de la mission de Madagascar, Etat des différentes parties de la mission vers cette époque,-Le R.P. Lacomme Préfet apostolique des Petites Îles,- souscription en faveur du collège de Bourbon (1864-1865), dans Histoire de Madagascar, ses habitants et ses missionnaires du Père de la Vaissière de la compagnie de Jésus, t.1, 1884, p. 329.

situation qui se présente dans son royaume. Et le représentant de Mayotte lui répond à plusieurs reprises<sup>38</sup>

Mme Droit se présente comme l'opposante redoutable des chefs mohéliens. Ces derniers ne veulent pas sa présence dans le palais royal. Pour la reine, par contre, la présence de cette dame apporta beaucoup de comforts, elle fut comme une mère, prête à la défendre contre toutes les conspirations de ses ministres. Ceux-ci chassèrent Mme Droit du palais et l'envoyèrent à Mayotte, ce qui annonce le début de révolte de 1851 à Mohéli. La reine a écrit une lettre au commandant de Mayotte pour lui demander de l'aide. Mais dans sa réponse, on ne voit qu'une leçon de morale.

Le malentendu entre la reine et ses chefs est liée à la présence de la veuve Droit dans le palais avec en filigrane la question de qui est partisans de qui : les chefs et ministres optant pour Zanzibar et la reine pour les Français.

## **2. Le couronnement de Djoumbe Fatima, 1849**

Le 26 mai 1849, la *Reine blanche* et le *Cassini*, deux bateaux de la Marine française abordent Fomboni pour le couronnement de Djoumbe Fatima à peine 13 ans. L'acte du couronnement est la suite d'une lettre des autorités française adressée à la reine, le mois de janvier, dans laquelle elles se déclarent garantes de l'indépendance de l'île. C'est pour cela que le 28 mai elles adoubent son couronnement. La couronne de la reine est magnifique. Elle est accompagnée d'un riche collier et de boucles d'oreilles<sup>39</sup>. Tous les notables de l'île de Mohéli étaient présents. L'homme de confiance de Ramanetaka, Tsivandrini fut assis près de la couronne posée sur un coussin de velours pourpre.

---

<sup>(38)</sup> Voir annexes, la lettre du commandant de Mayotte pour Djoumbe Fatima.

<sup>(39)</sup> Le R.P. Cazet nommé supérieur général de la mission de Madagascar, Etat des différentes parties de la mission vers cette époque,-Le R.P. Lacomme Préfet apostolique des Petites Îles,- souscription en faveur du collège de Bourbon (1864-1865), dans Histoire de Madagascar, ses habitants et ses missionnaires du Père de la Vaissière de la compagnie de Jésus, t.1, 1884, p.228.

**Photo n°3 : Djoumbe Fatima**



**Photo n°4 : J. Lambert,  
Le célèbre duc d'Imerina**



Source : Jean Martin, *Les Comores quatre îles entre pirate et planteur*, l'Harmattan, Tome I, pp. 265-266.

Le sultan de Zanzibar et Mascate a été représenté par le cadî Abdelaziz. Abdallah Moussalim porte une vareuse anglaise défraîchie, alors que le gouverneur de Nioumachia, Andriansifoula (Mogne Attoumane), triomphe dans un dolman français de velours neuf. Le commandant Despointes, dans son discours, déclare :

*« Je viens au nom de la France reconnaître votre souveraineté sur Mohéli et vous saluer comme reine de ce pays... Poser sur votre front la couronne que la France vous envoie en cadeau, c'est vous exprimer que vous êtes indépendante, que vos chefs ne peuvent plus disposer de vous. La France, en vous accordant une protection morale n'entend en rien, et dans aucune circonstance, s'immiscer dans les affaires intérieures du pays. Seulement pour votre mariage, j'insiste pour que le choix que vous avez à faire d'un parti parvienne à vous, et ne vous soit imposé par personne. Et dans votre intérêt, je demande que ce choix, avant son exécution, reçoive l'approbation du gouvernement français. Madame Droit, qui depuis déjà deux années se tient à vos côtés, Majesté, Madame Droit, « votre mère ». Madame Droit,*

dont l'œuvre reçoit l'approbation totale de notre gouvernement, saura vous aider dans cette décision difficile qui engagera avec vous le destin de votre pays<sup>40</sup>... ».

« Ce discours a été suivi de celui du *cadi* Abdelaziz. Ce dernier s'adresse à la rangée des notables de Mohéli (propriétaire de terres, des boutres et d'esclaves), qui sans importance, les yeux rêveurs et le sourire aux lèvres, attendent chacun leur tour de goûter à la portion de paroles melliflues qui leur est destinée. Puis le *cadi* se tourne vers les illustres ancêtres la bénédiction d'Allah sur le peuple de Mohéli qui attend d'acclamer faveur la reine que la France couronne aujourd'hui »<sup>41</sup>.

La reine comprend tous les discours prononcés par les intervenants, qu'il soit comorien ou français. Mais ceux qui ne comprennent pas l'une de ces langues, comprennent par la bouche de Ahmadi Boina, le traducteur en swahili et en français.

Ce couronnement a coûté une fortune aux autorités françaises de Mayotte. « Le budget prévu, disait le lieutenant Fleuriot de Langle, est largement dépassé. Je ne parle pas de cadeaux, mais des achats à payer sur place. Pour la viande, les boeufs en particulier, presque deux fois le prix pratiqué à Mayotte. Même chose pour construire l'estrade ». Il y a à manger, de la viande pour mille personnes. Les chèvres étaient au nombre de quinze, trois zébus, et des volailles en nombre incalculable. Sans compter les kilos de poissons pêchés spécialement pour cette cérémonie.

La reine est couronnée par le commandant Febvier-Despointes. Il n'a jamais assisté au sacre d'une impératrice, mais il a vu le tableau de David. Il prend la couronne à deux mains, l'élève comme une hostie, et assez militairement la pose sur la tête de Djoumbe Soudi Fatima. C'est fait<sup>42</sup>.

Mais pour assurer l'administration d'un pays musulman, la loi stipule qu'on le soit aussi. Et jusqu'à là, la reine se montre plus européenne que mohélienne. Alors

---

<sup>(40)</sup> Ce discours nous l'avons repris par Grosdidier. Il est proche de la réalité car nous voyons apparaître le contexte de l'époque, notamment une reine indépendante, l'influence de chefs, la présence de Mme Droit et le choix de son mariage.

<sup>(41)</sup> Christophe Grosdidier, *Djoumbe Fatima, reine de Mohéli*, Harmattan, 2004, p. 85.

<sup>(42)</sup> *Idem.*, p.87.

adieu l'habillement "moderne" européen. Désormais tous les noms malgaches attribués depuis sa naissance sont interdits. Et même les noms souhaités par les religieux français, Djoumbe Françoise et Djoumbe Solange sont tous contraints à disparaître. L'unique et seul nom dont on la nomme est Djoumbe Fatima. Elle devient la deuxième souveraine de la dynastie de Ramanetaka.

### a. La vie dans le palais

Le palais de la reine se situe à Fomboni. En 1870, Gevrey a donné une description détaillée de ce palais : *« ce qu'on appelle le palais de la reine se trouve au bout de la batterie, à peu près au milieu du front de la ville qui fait face à la mer. Il est partagé de ce côté par un bastion ne laissant voir que les terrasses ; du côté de la ville, il est entouré de murs et isolé par une place triangulaire où l'on voit un puits et une mosquée. Le palais ressemble à une maison de campagne mal entretenue. On entre dans la cour d'honneur par une porte cochère grossièrement sculptée... La maison de la reine a un étage et est surmontée d'une terrasse ; elle est éclairée, au rez-de-chaussée, par quelques meurtrières et au premier, par une dizaine de fenêtres à persiennes vertes, ouvragées. Tout le bas est occupé par une grande salle voûtée, sombre et vide ; on monte par des couloirs étroits et obscurs et par un escalier, véritable échelle de moulin aux appartements de l'étage qui se composent d'une grande salle de réception, ornée de glaces, d'étagères, de tapis de Mascate et de fort belles nattes ; et de plusieurs petites pièces garnies de meubles européens ; c'est le logement de la reine »*<sup>43</sup>.

Dans ce passage, il faut noter d'abord que le palais de la reine se place devant la place publique ou le *mpangahari* là où se réunissent les habitants en cas de besoin. Les habitants doivent à tout prix se diriger vers ce lieu pour célébrer toutes sortes de cérémonies que la reine, depuis sa maison, peut observer sans se déplacer. D'où le fameux proverbe comorien : *« c'est la pirogue qui se borde à un navire »* (*ngawa deyi trahuliyawo djahaz*), le petit doit se déplacer pour le grand mais pas le contraire. Le palais se distingue des autres maisons pour montrer la différence. Les autres maisons avoisinantes n'ont pas d'étage. A l'intérieur même du

---

<sup>(43)</sup> Alfred Gevrey, *Essai sur Les Comores*, Pondichéry, A. Saligny, 1870, p.143-144

palais, les tapis de Mascate, les belles nattes et les meubles européens font la différence.

Dans le palais de la reine cohabitent de nombreux personnages venant de différents horizons, et surtout de différentes religions. C'est pourquoi il n'y manque pas de troubles et de mésententes. Les Français ont été représentés par Madame Droit. Abdallah Moussalim (Rahivomanga) représente la partie malgache. Tsivandrini, l'ancien compagnon de Ramanetaka, se montre très proche de Zanzibar de Seid Saïd. Mais à l'arrivée de Nasser Mkadara (le prince consort de Mohéli) dans le palais, Tsivandrini lui laisse la place. Le plus souvent, la reine se trouve embarrassée, car chaque partie voulait lui imposer ses recommandations. Madame Droit veut à tout prix faire de Djoumbe Fatima une reine européenne ; Zarene et son mari veulent qu'elle soit mohélienne, de culture musulmane. Ce qui fait que dès son arrivée dans le palais, Madame Droit n'a pas échappé à toutes sortes d'humiliations. Sa situation est intenable. Le propos suivant emprunté au roman de Grosdidier semble être proche de la réalité : *« on veut m'enlever Saoudi. Dès mon arrivée, Tsivandrini et Zarene m'ont fait les pires difficultés. D'abord, ils ont prétendu qu'il n'y avait pas de chambres pour moi au palais. Et puis celle qu'on m'a abandonnée au rez-de-chaussée était un nid de scolopendres. J'ai été piquée trois fois<sup>44</sup> »*.

Parmi les personnages présents dans le palais, Zarene est la plus hostile envers Madame Droit. Elle ne comprend aucun mot français, mais elle se pointa toujours là où se trouve la veuve Droit. Elle surveille la gouvernante à tout moment pour l'empêcher d'inculquer à la reine la religion chrétienne comme l'on est arrivé à initier le fils de Zarene, Marcellin. Ce dernier a été enlevé par les chrétiens de Mayotte et baptisé. Son éducation est prise en charge gratuitement par l'école de Dzaoudzi. Zarene veille patiemment sur la reine Fatima qui la considère, qui l'aime et qui la protège comme sa propre fille. Tsivandrini a exigé que les cours se donnent en la présence de Zarene. Car, il craint, semble-t-il, que la préceptrice fasse adorer à Djoumbe Fatima la croix (*mswalaba*). Cependant, la chambre de Madame Droit est côte à côte à celle de la reine. C'est le moment où les contrôles de Zarene prennent une grande ampleur. Par exemple les vols qui se réalisent dans la chambre de veuve

---

<sup>(44)</sup> Christophe Grosdidier, *Djoumbe Fatima, reine de Mohéli*, Harmattan, 2004, p. 51.

Droit. Un jour le petit crucifix suspendu à la tête de son lit a été décroché et soigneusement brisé. Si Tsivandrini et Zarene s'opposent à toute manifestation chrétienne au sein du palais, ceci est impossible car le Père Finaz dit qu'en cette période, des chrétiens catholiques et protestants se réunissent fréquemment chez la reine pour prier.

En somme, l'accession de Djoumbe Fatima au pouvoir est identique à celui de son père Ramanetaka. C'est par consensus que ce dernier devint sultan de Mohéli, même si une guerre l'opposa au sultan Abdallah d'Anjouan. La guerre est la deuxième manière que les sultans comoriens utilisent pour accéder au pouvoir à part le consensus.

La rivalité entre Madame Droit et Zarene-Tsivandrini dans le palais amène à Djoumbe Fatima à suivre les conseils de ces deux camps. Elle ne voulait pas perdre, surtout, ces deux femmes sur lesquelles elle compte beaucoup.

## **b. L'armée du royaume**

Le royaume de Mohéli se dote d'une armée. Cette dernière est, sous le commandement d'Abdallah Moussalim (Rahivomanga) l'ancien compagnon de Ramanetaka, capable d'assurer la sécurité de son Ile face à toute éventuelle infraction naissante à l'intérieur de l'île ou venant des îles voisines. Mais face aux deux Grandes puissances de l'époque (les Français et les Anglais), cette armée est loin d'être puissante. Les luttes qu'elle mène contre la marine française tournent mal : à maintes reprises, cette armée est vaincue. Ainsi, en 1867<sup>45</sup>, l'armée du royaume ne peut rien faire pour empêcher l'intervention de la marine française qui détruit la capitale par de nombreux bombardements.

L'effectif de l'armée n'est pas à aucun moment défini par les sources consultées. Mais en avançant ce que rapporte la tradition de l'île, presque la quasi-totalité des hommes était mobilisée pour défendre les intérêts du royaume. Ce propos se justifie à celui d'Alfred Gevrey disant que : « *autrefois très féroces, les habitants sont encore aujourd'hui ombrageux et farouches. Quelques uns ne sortent*

---

<sup>(45)</sup> Djoumbe Fatima renonçait au traité signé un an auparavant (1865) avec Lambert pour la mise en place d'une concession.

qu'avec des sagaies, des sabres ou de mauvais fusils, et tous portent un couteau ou un poignard à la ceinture<sup>46</sup> ». En effet, le nombre de personnes mobilisées pourrait se définir, si le nombre 400 hommes de contingents levés sur place par Tsivandrini en 1845 pour porter une aide au sultan Seïd Saïd de Zanzibar<sup>47</sup> était, comme le souligne Martin, à peu près le sixième de la population mâle de l'île<sup>48</sup>. Alors, 400 multipliés par 6 donne 2400. Ainsi, l'armée royale compte à peu près 2400 hommes. Elle se répartit en deux sections, un groupe permanent et un non permanent.

Le groupe permanent assure la garde du palais royal. En langue du pays, le *shikomori*, on l'appelle les *Mangodjeya yezi* (les gardes pouvoir). Ces derniers sont constitués par les anciens compagnons malgaches de Ramanetaka. Ils assurent la protection de la reine et garde le palais contre toute sorte d'éventualité qui puisse générer le désordre à l'intérieur. C'est une manière aussi de préserver la ténacité de ce royaume malgache instauré par le général Ramanetaka. Ces hommes ont bénéficié d'une formation militaire à Madagascar lors de la réforme militaire<sup>49</sup> 1820-1822. la garde du palais ( les gardes du pouvoir) est décrite par Gevrey : « *La garde du palais est confiée à une cinquantaine de Mohéliens vêtus de tuniques de drap rouge et de caleçons blancs, et coiffés de mitres rouges de même forme que celles de évêques. Chaque soldat porte un fusil en pierre avec sa baïonnette, un briquet, une giberne et deux sagaies qui constituent, sans doute, la partie la plus dangereuse de son armement. Les fusils sont vieux et les lumières sont tellement élargies qu'au moment de faire feu. Les Mohéliens ont grand soin de détourner la tête pour ne pas être aveuglés, ce qui ne contribue pas à la justesse de leur tir, en revanche, ils lancent la sagaie très adroitement. Cette garde a une musique composée d'une grosse-caisse, de cymbale, fifres et de tambours*<sup>50</sup> ».

Le deuxième groupe non permanent constitue le reste de la population male. On les appelle les *Masudjayi ma watwaniya* (l'armée patriotique). Dans ce groupe, les hommes sont libres de vivre chez eux. Mais quand le travail les appelle, quelques

---

<sup>(46)</sup> Alfred Gevrey, *Essai sur Les Comores*, Pondichéry, A. Saligny, 1870, p. 142

<sup>(47)</sup> La ville de Patté était en pleine insurrection en 1845 contre Zanzibar.

<sup>(48)</sup> Jean Martin, *Comores : quatre îles entre pirates et planteurs*, l'Harmattan, 1983, t. 1, p. 269.

<sup>(49)</sup> « A Madagascar, on passa de l'obligation militaire générale, traditionnelle pour les hommes libres, à une armée de métier composée de corps d'élite bien entraînés. L'instruction fut dirigée par les Anglais Brady et Hastie, et par le caporal français Robin ». (Emprunté dans les cours (*Madagascar aux XIX<sup>ème</sup> siècle*) de Monsieur Rakotondrabe Daniela Tovonirina dispensés à l'Université de Toamasina en 2005.

<sup>(50)</sup> Alfred Gevrey, *Essai sur Les Comores*, Pondichéry, A. Saligny, 1870, p. 145.

coups de tam-tam<sup>51</sup> peuvent suffire pour leur regroupement. Ceux qui vivent dans les villages lointains se mobilisent aux coups de tam tam eux aussi après avoir informé les chefs de villages respectifs par un « commissionnaire » ou *murumwa*. Dans ce deuxième groupe, la plupart d'entre eux continue à vivre avec leurs familles respectives. Ils accomplissent leur devoir de père de famille en travaillant à la campagne ou en pratiquant d'autres métiers pour nourrir leurs familles. Mais aussitôt que le devoir les appelle, ils se présentent en se précipitant. (Propos des Mandata et Hamdane, deux interviewés). Kaambi Nourou (ancien cadi de Fomboni) interviewé, rapporte que : « *L'armée patriotique (Masudjayi ma watwaniya) est en majorité les ressortissants grands comoriens venant combattre aux côtés des Mohéliens contre Abdallah II d'Anjouan à l'époque de Ramanetaka* ».

Dans une armée, ce qui montre sa grandeur n'est pas seulement son effectif mais aussi son armement. Alors, l'armée royale de Mohéli possède un armement important. « *Un capitaine français qui était relâché à Fomboni en avril 1858 avait d'ailleurs constaté un armement considérable, qu'il croyait destiner à une intervention à Madagascar*<sup>52</sup> ». Mais d'où vient cet armement ? A l'époque de Ramanetaka, un armurier nommé Philippe Droit (mari de Madame Droit) fut employé dans un arsenal à Fomboni. Avant de se trouver à Mohéli, cet armurier a dirigé longtemps une manufacture d'arme à Madagascar, où il a connu le prince Ramanetaka. Il est mort le premier janvier 1837<sup>53</sup> en laissant derrière un armement considérable.

L'armée royale est très soumise aux ordres de ses supérieurs, Abdallah Moussalim et Tsivandrini. Ce dernier se porte comme le premier ministre du royaume. Il emploie cette armée aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'île. Ainsi, pour venir en aide à Seïd Saïd de Zanzibar pour mater l'insurrection de la ville de Patté en 1845, Tsivandrini envoya quatre cents hommes. Pour compléter cet effectif, Tsivandrini utilisa tous les moyens : « *Il était clair que Tsivandrini avait procédé à un recrutement par voie autoritaire et complété les effectifs à l'aide d'esclaves achetés à*

---

<sup>(51)</sup> Chaque coup de tamtam spécifie une mobilisation particulière, il y a des tamtam pour les réunions, il y a le "tamtam de guerre", ainsi de suite, (Chanfi Matoiri, interviewé).

<sup>(52)</sup> CAOM., Registre Madagascar 7B3, n° 73 Commandant supérieur de Mayotte (Morel) à Min. Mar ; et Col., 22 avril 1858.

<sup>(53)</sup> Le R.P. Cazet nommé supérieur général de la mission de Madagascar, Etat des différentes parties de la mission vers cette époque, -Le R.P. Lacomme, Préfet apostolique des Petites Îles, - souscription en faveur du collège de Bourbon (1864-1865), dans Histoire de Madagascar, ses habitants et ses missionnaires du Père de la Vaissière de la compagnie de Jésus, t.1, 1884, p.327.

*la côte est d'Afrique*<sup>54</sup> », Ce qui montre que Tsivandrini était dévoué au sultan de Zanzibar.

### 3. L'influence zanzibarite en 1852

Djoumbe Fatima cherche à renforcer ses relations avec Mayotte depuis le lendemain de son intronisation en 1849 ; celle-ci est déjà occupée par la France (cf. p. 34) et ses ministres se rapprochent au contraire de Zanzibar du sultan Seïd Saïd. Ils pensent que le choix de Zanzibar sera bénéfique, et les relations seront plus faciles dans la mesure où ces deux peuples partagent vrai semblablement la même langue, et notamment la même religion. Les deux Iles font partie de la civilisation swahilie. Elles sont en relation depuis le XII<sup>ème</sup> siècle; le sultan Ramanetaka au début du XIX<sup>ème</sup> siècle (1830-1841) n'a pas changé ces liens<sup>55</sup>. La reine se soumit à ses ministres en 1852. Elle est contrainte de rejoindre le camp de ses ministres dirigés par Tsivandrini. Par la même occasion la reine décide de se comporter comme une Comorienne. Djoumbe Fatima eut bientôt fait d'oublier son éducation européenne et abandonner «*le beau chapeau de satin rouge, la robe de tulle et les brodequins* »<sup>56</sup>, pour reprendre les usages musulmans, porter le voile et se laisser diriger par ses notables délibérément hostiles à la France ». Son autorité est limitée. « *Son régime se caractérise désormais comme d'une liberté surveillée. A l'intérieur de son palais, elle peut faire ce qu'elle veut, mais le pouvoir lui échappe, elle est écartée par les chefs* »<sup>57</sup>.

---

<sup>(54)</sup> Jean Martin, *Comores : quatre îles entre pirates et planteurs*, l'Harmattan, 1983, t. 1, p. 267.

<sup>(55)</sup> Ali Mbaraka, une personne interviewée.

<sup>(56)</sup> CAOM., 270<sup>605</sup> D, Commandant supérieur de Mayotte (Bonfils) à Ministre de la Marine et des Colonies, Mayotte le 19 décembre 1851.

<sup>(57)</sup> Jean-Louis Peter, « Deux princesses malgaches à Mohéli », in *OMALY SY ANIO*, 25-26, 1987, p.244.

**Photo n°5 : Djoumbe Fatima en voile entourée de ses domestiques et son fils en bonnet semble être le prince Mohamed**



**Source : (<http://perso.orange.fr/moheli.comores/siteweb/histoire.htm>). 9 mars 2007**

La reine, à peine treize ans en 1849, ne prend pas des décisions. Ainsi, la décision la plus importante de sa vie, celle de choisir un mari, ne relève même pas d'elle. Son mariage a été arrangé par Tsivandrini.

En 1852, elle épousa un Arabe de Zanzibar que le Père Finaz nomme « Saïdy Hamady Makadara »<sup>58</sup>, connu sous le nom de Saïd Mohamed Nasser Mkadara par les Mohéliens. Mkadara est le neveu de l'Imam de Mascate et sultan de Zanzibar, Seïd Saïd. Et pourtant la reine avait de nombreux prétendants. A Mohéli les deux lignées<sup>59</sup>, une lignée matrimoniale ou *mdjawashe*, et une lignée patrimoniale ou *mdjawume* se disputent la main de la reine. La lignée qui vaincra contrôlera l'île.

---

<sup>(58)</sup> Le R.P. Cazet nommé supérieur général de la mission de Madagascar, Etat des différentes parties de la mission vers cette époque,-Le R.P. Lacomme Préfet apostolique des Petites Îles,- souscription en faveur du collège de Bourbon (1864-1865), dans Histoire de Madagascar, ses habitants et ses missionnaires du Père de la Vaisière de la compagnie de Jésus, t.1, 1884, p.334.

<sup>(59)</sup> Les villages mohéliens ont chacun sa spécificité. Il y a ceux qui sont dominés par une lignée matrimoniale ou *mdjawashe*, et ceux qui sont dominés par une lignée patrimoniale ou *mdjawume*.

Aucune lignée n'avait cédé la place à l'autre. Elles avaient laissé la place à une autre personne étrangère, désignée par Tsivandrini. Ce dernier proposa Saïd Mohamed Nasser Mkadara. C'est un compromis entre Tsivandrini et ce Zanzibarite ; la condition est le retour de Tsivandrini à Mohéli. Car celui-ci a été expulsé sur cette Ile. Il abandonna le pouvoir et quitta l'île quelques jours plus tard après le couronnement de Djoumbe Fatima le 26 mai 1849.

Dans son testament Ramanetaka, a conseillé d'interdire le mariage de sa fille avec un Arabe : « *Il (Ramanetaka) rassembla les chefs et leur fit promettre sous la foi du serment, de ne jamais marier sa fille à un Arabe : si vous ne pouvez, leur dit-il, trouver pour Joumby Soudy un parti convenable parmi les Hovas, menez-la chez les blancs, ils en feront ce qu'ils voudront ; ce sera toujours bien. Si vous veniez à être attaqués par les Arabes vos voisins, et qu'il vous fût impossible de leur résister, que mes filles se réfugient à Mayotte<sup>60</sup> ».*

Les autorités de Mayotte profitent de cette occasion de veiller sur l'avenir de la reine. C'est pourquoi elles ont engagé, comme l'on a montré plus haut, Madame Droit. Et en novembre 1845, le commandant de Mayotte en personne a effectué une visite à Mohéli pour faire connaissance avec les deux filles de Ramanetaka, et pour ensuite établir des relations amicales avec elles.

En effet, au lieu d'un Arabe, Passot le commandant de Mayotte a voulu respecter le premier choix de Ramanetaka : chercher un prétendant malgache pour Djoumbe Fatima. Il a pensé au prince, Radama II. Comme la France a des visées sur Madagascar, ce mariage favoriserait la stratégie française. Mais Radama II refuse l'offre en disant que la reine n'est pas encore assez moderne. La correspondance de ces deux cousins se facilitait par l'intermédiaire de Père Finaz. La lettre du 2 février 1860 de Djoumbe Fatima pour Radama II montre bien cela, « *mon Père Finaz, qui est ici, se charge de vous faire parvenir cette lettre* », (*Voir annexe la lettre 1, Djoumbe Fatima à Radama II*).

---

<sup>(60)</sup> Le R.P. Cazet nommé supérieur général de la mission de Madagascar, Etat des différentes parties de la mission vers cette époque,-Le R.P. Lacomme Préfet apostolique des Petites Îles,- souscription en faveur du collège de Bourbon (1864-1865), dans Histoire de Madagascar, ses habitants et ses missionnaires du Père de la Vaissière de la compagnie de Jésus, t.1, 1884, p.327.

Foumbavou, sultan de la Grande Comore opposé à la présence française dans l'archipel des Comores est un autre prétendant mais le projet échoue. Fatima repousse le projet de mariage avec Foumbavou parce qu'elle ne l'aimait pas. Ce n'est pas comme son premier mariage avec le Zanzibarite qui lui a été imposé. La coutume du mariage aux Comores, et notamment au XIX<sup>ème</sup> siècle, le premier mariage d'une fille était un arrangement entre les deux familles des mariés. Mais lors du deuxième mariage, la mariée détenait quand même certaine liberté de choisir son époux. C'est pourquoi la reine a refusé Foumbavou. En se référant à la loi malgache de l'époque, les anciennes coutumes prévoyaient qu' « *elle (la reine) choisissait qui lui plait et pourrait, sans que personne y trouvât à redire, élever jusqu'à elle pour un temps plus ou moins long, au seul gré de sa fantaisie, tout homme qui avait attiré son attention, quelque humble que fût sa naissance* »<sup>61</sup>.

Ce mariage avec Mkadara eut lieu en 1852 à Fomboni, la capitale du royaume. « C'est un coup de Ratsivandry (Tsivandrini). De son exil, il est parti à Zanzibar. Là-bas, il découvre Mkadara. Ce dernier est criblé de dettes et a à ses trousses une foule de créanciers. Il ne peut plus rester dans son pays ; Ratsivandy lui propose un marché : qu'il aille demander la main de Jomby souidy et qu'en échange, il le fasse revenir à Mohéli (cf. p. 50). Saisy Hamady se présente au palais, il est éconduit, néanmoins il reste à Mohéli ; En invoquant le nom de l'imam, il finit par obtenir des chefs mohéliens la grâce de Ratsivandy qui accourt aussitôt et entreprend de convaincre ces notables de faire pression sur la reine, afin qu'elle accepte Saisy Hamady pour mari <sup>62</sup>».

Le mariage fut célébré. Mais les chefs mohéliens (les ministres et la notabilité de l'île) posent leurs conditions. : « *Que Jombe Souidy soit l'homme. Que le pavillon mohélien ne soit pas changé, que Jombe Souidy puisse recevoir sans contrôle des Hova de l'extérieur et choisir sa garde parmi eux, comme elle l'entendait ; qu'à la mort de Jombe Souidy, Jombe Salama, sa sœur lui succède ; que la reine continue à se faire voir au peuple que Ratsivandy ne soit ni gouverneur, ni d'un rang plus élevé*

---

<sup>(61)</sup> Guillaume Grandidier, *Histoire physique naturelle et politique de Madagascar*, vol V. *Histoire politique et coloniale* (par Guillaume Grandidier - Tomes Ier de la découverte de Madagascar à la fin du règne de RANAVALONA 1<sup>er</sup> 1861) –Imprimerie, Paul Bredard, 1942 pp. 251.

<sup>(62)</sup> Jean-Louis Peter, « Deux princesses malgaches à Mohéli », in *OMALY SY ANIO*, 25-26, 1987, pp.244- 245.

que les autres. Que Saïdy Hamady apporte mille piastres à la reine »<sup>63</sup>. Mkadara s'installe au palais, mais les choses ne vont pas tel que les Mohéliens le souhaitent. Il a trahi : « Les deux sœurs sont séquestrées. Adieu la liberté, même surveillée. Hamady bafoue l'une après l'autre, la condition qu'il avait juré d'observer. Bien plus, rapace comme il l'était, il ne cessait de pressurer le peuple. Il se rendit si impopulaire que tout le monde, y compris Ratsivandy, n'avait plus qu'un souhait : se débarrasser de lui. Ce qui arrêtait encore les chefs, c'est la réaction de la reine, qui déclara : Je ne voulais pas épouser Saïdy Hamady, on m'y a forcé et maintenant, on veut chasser mon époux. Malheur à ceux qui le chasseront »<sup>64</sup>.

Pour la première fois Djoumbe Fatima met en garde les chefs depuis l'échec de Madame Droit. La présence de Mkadara au palais, permet à Djoumbe Fatima de briser son silence. Cette union lui permet d'être maman à trois reprises. Elle a eu deux fils, Mohamed, Abdereman et Mahamoud (elle a eu deux enfants par la suite, Bakako et Salima Mashamba avec un autre).

**Photo n°6 : Djoumbe Fatima et Djoumbe Salama entourées de ses serveuses**



**Source :** La Vaissière, *Histoire de Madagascar, ses habitants et ses missionnaires*, t.1, 1884, Chez les Sœurs de Saint Joseph de Cluny, Andohalo Antananarivo.

<sup>(63)</sup> Jean-Louis Peter, « Deux princesses malgaches à Mohéli », in *OMALY SY ANIO*, 25-26, 1987, p.245.

<sup>(64)</sup> Idem., p.245.

Dans cette affaire, les perdants sont les chefs mohéliens. Leur vie se transforme en calvaire, car ce prince (zanzibarite) gouverna sans partage avec un certain despotisme, occasionnant des troubles. Mkadara fut chassé par les Mohéliens en 1859. Il obtint son retour en 1861, parce que la reine souhaita vraiment sa présence. Car durant leur mariage, la reine apprit à l'aimer. « *Lomby (Djoumbe) aimait Hamady (Mkadara) sincèrement depuis son mariage*<sup>65</sup>... ». Mais dès son retour, Mkadara recommença ses exactions et fut définitivement expulsé six mois plus tard. Il se retira à la Grande Comore où il mourut en septembre 1864. L'influence zanzibarite favorisa les intrigues autour de la reine. Les autorités de Mayotte voient mal cette présence autour de Djoumbe Fatima. Mais après la mort de Mme Droit, Fatima ne manque pas des visites des Français, c'est le cas de P. Finaz et Marius Arnaud.

*« Vers la fin de 1860, le P. Finos (Finaz) missionnaire, et un Créole, M. Marius Arnaud, s'installèrent à Mohéli, le P. essaya de convertir la reine au catholicisme, tandis que M. Armand entreprenait des cultures dans l'île. Au bout de quelques mois, le mécontentement de la population, et surtout de l'entourage de la reine, devint tel que le P. Finos (Finaz) et M. Armand furent obligés de quitter Mohéli*<sup>66</sup> ».

Les autorités de Mayotte prennent ceci comme prétexte pour lancer un assaut contre l'île de Mohéli. Cette intervention survint le 4 juillet 1861 sous le commandement du capitaine Bertin. Avec une troupe d'une cinquantaine d'hommes, Bertin débarqua à Fomboni. Et, sans combat, il réussit à persuader la reine de lui livrer les « semeurs de troubles » : Ratsivandi (Tshivandrini) et ses compagnons, Abdallah Moussalim et Ali Mwalimou. Ces trois personnages furent embarqués sur le champ pour être déportés sur Mayotte sans autre forme de jugement.

Mais jusqu'à 1861, la reine reste subordonnée à ses ministres. Après cette année, les décisions qui intéressent la politique de son Ile proviennent d'elle, car les chefs ou les ministres qui décidèrent à sa place furent déportés à Mayotte.

---

<sup>(65)</sup> Le R.P. Cazet nommé supérieur général de la mission de Madagascar, Etat des différentes parties de la mission vers cette époque,-Le R.P. Lacomme Préfet apostolique des Petites Îles,- souscription en faveur du collège de Bourbon (1864-1865), dans Histoire de Madagascar, ses habitants et ses missionnaires du Père de la Vaissière de la compagnie de Jésus, t.1, 1884, p. 336.

<sup>(66)</sup> Jean-Louis Peter, « Deux princesses malgaches à Mohéli », in *OMALY SY ANIO*, 25-26, 1987, p.248.

## Chapitre II : LA PHASE LA PLUS AGITEE DE L'HISTOIRE DE LA REINE (1851-1867)

Dans ce chapitre, nous allons voir, premièrement, l'influence des chefs mohéliens dans l'autorité de la reine. Ils ont accaparé le pouvoir mais, par la suite, ils ont été déportés par les autorités françaises de Mayotte. Deuxièmement, nous allons voir la relation entre Djoumbe Fatima et les étrangers notamment les Français présentés par Lambert, les Anglais et les Zanzibarites. Et chaque camp avait ses propres intérêts dans cette petite Ile. C'est pour quoi en troisième lieu, nous allons analyser le but de la présence de l'un de ces étrangers à savoir les Française à Mohéli.

### A. L'INFLUENCE DES CHEFS MOHELIENS

#### 1. L'accaparement du pouvoir

Les chefs mohéliens profitent de la disparition de Ramanetaka pour accaparer le pouvoir. L'arrivée d'une jeune reine au pouvoir leur permet d'agir de telle sorte. Ils ne se contentent pas seulement des institutions de la fête coutumière (*shungu*). Leur autorité ne se limite pas à leurs villages respectifs, comme à l'époque du fondateur du royaume, mais ils veulent prendre la place de la reine pour que toutes les décisions émanent d'eux. Gevrey en 1870 décrit cette situation, « *les Arabes prirent une grande influence sur la reine et gouvernèrent à sa place* »<sup>67</sup>. Pour Faurec, les notables mohéliens ont été sourdement travaillés par les agents anglais. Et il y avait à cette époque dans toutes les Comores un refus de se soumettre à une souveraine trop directement conseillée et influencée par une étrangère<sup>68</sup>. Dans le domaine économique, les chefs sont très influents. Ils sont les propriétaires des terres et des boutres de commerce. La majorité de la population est privée de ses terres.

Par conséquent, ils se lancent dans le commerce. Le gouverneur de Nioumachoa, Mogne Attoumani (Andriansivola), l'ancien compagnon de Ramanetaka, possédait un boutre qui assurait la traversée entre Mohéli et Mayotte.

---

<sup>(67)</sup> Alfred Gevrey, *Essai sur Les Comores*, Pondichéry, A. Saligny, 1870, p. 157.

<sup>(68)</sup> Urbain Faurec, *L'archipel aux sultans batailleurs*. Imprimerie officielle, 1941, p. 54.

Sa marchandise de base était les esclaves<sup>69</sup>. Mohéli est le principal fournisseur des travailleurs serviles de Mayotte. Mais ces travailleurs ne sont pas tous de Mohéliens de naissance. Cette Ile est très proche de la côte est africaine. Dès qu'un esclave transite à Mohéli et qu'il bénéficie de tous les traitements nécessaires, il devient par la suite un sujet mohélien quand sa charge douanière est versée dans la caisse du sultanat. Ce commerce se fait jusqu'en 1870 : « *La traite, source de l'esclavage, fut rendue possible par les souverains locaux. A Mohéli, centre important de population servile jusqu'en 1870, Hamissi Ben Mohamed, premier notable de l'île et conseiller du sultan Mohamed, s'était enrichi dans ce commerce, qu'il pratiquait avec un grand bourse* »<sup>70</sup>.

Ce commerce n'était pas à la portée de tout le monde mais c'est plutôt une affaire des autorités de l'Ile. Par exemple les deux personnes précédemment citées, notamment Mogne Attoumani (Andriansivola) et *Hamissi Ben Mohamed* sont tous les deux gouverneurs, l'un de Nioumachoa et l'autre, celui de Fomboni. Les chefs mohéliens étaient sous l'influence de Tsivandrini et de ses deux compagnons, Abdallah Moussalim (Rahivomanga) et Ali Mwalimou.

La manipulation de la reine s'explique par le machisme car les autochtones, les « Mohéliens de souche » ou *Madzalihana mwali wa anda na mila* et les Malgaches immigrés partagent la religion musulmane dans laquelle l'homme jouit de plus d'autorité par rapport à la femme. Au-delà de cette explication d'origine religieuse, les chefs mohéliens, surtout les « Mohéliens de souche » cherchent à prendre le devant pour réclamer leur terre donnée à Lambert en 1865 par la reine. Car elle n'avait pas le droit, même si elle est la reine, d'aliénation de cette terre si dans la tradition royale malgache la terre appartient à Dieu et le roi est son représentant sur terre. Les Mohéliens accordent beaucoup d'importance à leur terre. « Ainsi en 1860, Marius Arnaud, demanda, au nom de M. Lambert, le droit de créer à Mohéli un établissement. Les chefs refusèrent : « *si la reine donne malgré nous*

---

<sup>(69)</sup> Le commandant Hugueteau de Chaillié écrivait en 1867 que « *personne n'ignore que les Comores se livrent à la traite.* »

<sup>(70)</sup> Extrait tiré dans *l'abolition de l'esclavage à Mayotte 150<sup>ème</sup> anniversaires de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises*, mars 1998, p. 19.

*l'autorisation demandée, dirent-ils, nous prenons ses enfants, tous ses gens, et nous nous transportons ailleurs laissant Iomby (Djoumbe) seule avec ses Blancs<sup>71</sup> ».*

Comme la reine a reçu une éducation française, elle ne manque pas de visiteurs français. C'est le cas de Arnaud, et du Père Finaz. Ce dernier effectua plusieurs voyages à Mohéli à partir de janvier 1860 jusqu'en juillet 1861. Mais ces visites sont mal perçues par les chefs. La reine est de plus en plus maltraitée, au point que le 20 avril 1861, elle écrit au commandant supérieur de Mayotte<sup>72</sup>.

Le message de la lettre paraît être entendu. Les autorités de Mayotte qui voyaient leurs intérêts bafoués par les ministres, autorisèrent l'enlèvement de ces derniers sans le moindre retard.

## **2. L'enlèvement des principaux chefs mohéliens (1861)**

Les trois principaux ministres de la reine sont contraints de quitter Mohéli. Cette mesure de représailles est survenue le jeudi 4 juillet 1861. De très bon matin abordent devant Fomboni l'avisos la *Seine* et la *Perle* dans lesquelles se trouvent le commandant Bertin et des officiers notamment Lambert et Arnaud avec une « escorte musclée ». Le but de cette visite est de libérer l'île de toute forme d'opposition aux intérêts français. Car depuis la mort de la veuve Droit en 1851, la présence française diminue à Mohéli. Mais à l'arrivée de P. Finaz et Maruis Arnaud en 1860, les relations entre les autorités françaises et Mohéli reprennent. Mais Tsivandrini et Abdallah Moussalim firent observer au Père Finaz et Maruis Arnaud qu'ils étaient venus à Mohéli pour y installer une sucrerie et non point pour faire du palais royal leur résidence<sup>73</sup>.

Le commandant Bertin formule d'une manière astucieuse le but de leurs présences à Fomboni. Après avoir salué la reine en présence des chefs et de nombreux soldats, le commandant Bertin, interpellant tout le monde, dit que la reine

---

<sup>(71)</sup> Le R.P. Cazet nommé supérieur général de la mission de Madagascar, Etat des différentes parties de la mission vers cette époque, -Le R.P. Lacomme Préfet apostolique des Petites Îles, - souscription en faveur du collège de Bourbon (1864-1865), dans Histoire de Madagascar, ses habitants et ses missionnaires du Père de la Vaissière de la compagnie de Jésus, t.1, 1884, p.338.

<sup>(72)</sup> Voir annexes, la lettre de Djoumbe Fatima au commandant supérieur de Mayotte.

<sup>(73)</sup> Marine-Vincennes, Carton BB.4 1510, Sous-dossier Anjouan et Mohéli Notes historique de Vaisseau Pallun (5janvier 1869).

est dépossédée par ses trois ministres : Ratsivandry, Abdallah Moussalim (Rahivomanga) et Ali Moalimou. Il Ajoute encore : « *ces gens là ne peuvent pas rester auprès d'elle et pour moi qui suis père de cette enfant de la France, je ne peux pas la laisser sous cette oppression. Ainsi je vous déclare que si je n'emmène pas le trois ministres, j'emmènerai la reine et ses enfants*<sup>74</sup> »

Tsivandrini et Abdallah Moussilim (Rahivomanga) durent reconnaître l'autorité de la reine ce jour là (04 juillet 1861). Car ils disaient que la reine est leur maîtresse, et que si elle leur en donnait l'ordre, ils s'embarqueraient. L'ordre de la reine parvint aussitôt<sup>75</sup>. Tsivandrini et Abdallah Moussalim furent aussitôt embarqués sur le navire dans l'indifférence générale d'une foule, évaluée avec peut-être quelque exagération, par Le R.P. Lacomme, à deux mille personnes attroupée sur la place. Ali Moalimou qui se trouvait dans un village de l'intérieur fut conduit par les gens de la reine et rejoint ses deux collègues sur le pont de la *Seine*<sup>76</sup>.

Cet événement soulage la première femme de Mohéli. Dès le lendemain, rapporte Martin, « la jeune reine adressa une lettre de remerciements à Bertin et à Gabrié. Et les trois déportés vécurent paisiblement à Pamadzi (Mayotte) où l'administration les logea et les nourrit<sup>77</sup> ». La mort de Tsivandrini survint en 1863. Et à l'arrivée du jeune sultan Mohamed au trône de Mohéli en 1866, les deux autres (Abdallah Moussalim et Ali Moalimou) furent graciés. Ils sont autorisés à quitter Mayotte en 1868. Ils se rendirent à la Grande Comore puis rentrèrent à Mohéli en 1871. Abdallah Moussilim (Rahivomanga) vient d'être déporté une seconde fois, à dix ans d'intervalle<sup>78</sup>.

---

<sup>(74)</sup> Le R.P. Cazet nommé supérieur général de la mission de Madagascar, Etat des différentes parties de la mission vers cette époque,-Le R.P. Lacomme Préfet apostolique des Petites Îles,- souscription en faveur du collège de Bourbon (1864-1865), dans Histoire de Madagascar, ses habitants et ses missionnaires du Père de la Vaissière de la compagnie de Jésus, t.1, 1884, p. 342

<sup>(75)</sup> Jean-Louis Peter, « Deux princesses malgaches à Mohéli », in *OMALY SY ANIO*, 25-26, 1987, p. 250.

<sup>(76)</sup> Le R.P. Cazet nommé supérieur général de la mission de Madagascar, Etat des différentes parties de la mission vers cette époque,-Le R.P. Lacomme Préfet apostolique des Petites Îles,- souscription en faveur du collège de Bourbon (1864-1865), dans Histoire de Madagascar, ses habitants et ses missionnaires du Père de la Vaissière de la compagnie de Jésus, t.1, 1884, p.343.

<sup>(77)</sup> Jean-Louis Peter, « Deux princesses malgaches à Mohéli », in *OMALY SY ANIO*, 25-26, 1987, p. 284.

<sup>(78)</sup> Idem., p. 285.

Dès le coup de balai des ministres « semeurs des troubles », dans l'île, une nouvelle ère s'ouvre, qui favorise les activités des étrangers assoiffés de terres en particulier les Français.

## **B. DJOUMBE FATIMA ET LES ETRANGERS**

### **1. Djoumbe Fatima et Joseph Lambert**

Djoumbe Fatima vient d'accueillir Joseph Lambert dans sa capitale, Fomboni, en décembre 1864. Ce personnage est connu sous le nom du duc d'Imerina. « Joseph Lambert est né à Redon le 14 février 1824. Fils d'un inspecteur des douanes, Lambert se passionne de l'architecture. Il quitte la France en 1850 pour Maurice. Installé à Port-Louis, il est co-directeur d'une maison de commerce, Menon, Lambert et Cie, qui tente de faire fortune à Madagascar. Il affrète un bateau, et part exploiter une mine de charbon dans le nord. En 1855, il se rend à Tananarive, accompagné du jésuite Finaz déguisé en secrétaire. Il demande une entrevue à Ranavalona par Lambert et de Lastelle. Il obtient de transporter les troupes merina vers Fort Dauphin sur son bateau. Il entre rapidement dans l'intimité du prince Rakoto, qui veut renverser sa mère, et lui assure le soutien de Napoléon III. Sa tournée en 1856 en France, en Angleterre et en Afrique du sud d'où il arrive avec Ida Pfeiffer avait pour objectif de chercher des soutiens au coup d'état, mais se solde par un échec. Le complot est éventé, tous les étrangers, dont lui, sont chassés en 1857. A l'avènement de Radama II, en 1861, il rentre avec Laborde ; le roi le fait duc d'Emyrne (Imerina) et lui concède des avantages énormes dans l'exploitation du sous-sol et le droit de battre monnaie, contre 10% pur le roi. C'est la « Charte Lambert », signée en 1862, qui déclenche un désaccord ; Ranavalona II rompt la charte en 1863, mais la France réclame un dédommagement dont le non-paiement servira aussi de prétexte lors de guerres ultérieures»<sup>79</sup>.

Après son échec à Madagascar, le duc d'Imerina emploie ce titre pour convaincre la reine de Mohéli. Elle l'accueille dans son royaume en tant que membre de sa famille. Car Lambert et Radama II, le cousin de la reine deviennent frères par un accord du *fatidra*. Et que le prince d'Imerina et la reine de Mohéli sont parents, même s'ils ne se sont jamais rencontrés. D'ailleurs Radama II fut le mari idéal de la

---

<sup>(79)</sup> Dominique Ranaivoson, *IZA moa ? « Bref dictionnaire historique de Madagascar »*, Tsipika, 2004, p.73.

reine, selon Passot, le commandant de Mayotte. Mais ce projet ne se réalisa pas. A la place de Radama II, c'est Lambert Joseph François qui a connu la reine. En décembre 1864 ce n'était pas son premier voyage à Mohéli. Car durant l'intervention française de 1861 pour l'enlèvement des « semeurs des troubles », Lambert se trouvait également à bord. Le 03 juillet, le *Perle* et la *Seine*, sous le commandement de Bertin, ayant débarqué tout son monde, font cap sur Mohéli »<sup>80</sup>.

Mais dès son arrivée dans l'île, Lambert se montra très ambitieux en voulant créer son industrie sucrière. Sans tarder, il a convaincu la reine, à signer l'accord de 1865 et mettre en place ses structures.

### **a. La convention de 1865**

Lambert se précipita pour obtenir l'accord de la reine dans la convention commerciale dont il avait préparé le texte. Djoumbe Fatima était désireuse de voir une plantation de type industrielle se développer dans son île mais elle était déjà endettée envers le planteur et dut passer par toutes ses exigences. C'est ainsi que l'acte passé le 14 février 1865 lui concédait pour soixante ans l'ensemble des terres cultivables de l'île à l'exception des terroirs exploités par les villageois de Nioumachoa et de Oualla. La reine devait percevoir une indemnité pour les cocotiers qu'elle possédait. Il était également prévu qu'une part de 5% du produit de cultures de l'entreprise lui serait versée en nature. Elle devait aider la société à se procurer de la main-d'œuvre<sup>81</sup>.

Djoumbe Fatima engagea ainsi pour dix ans ses propres sujets pour un salaire de misère versé d'ailleurs irrégulièrement par la suite<sup>82</sup>. Ce traité fait de Lambert le véritable maître de l'île. Les Mohéliens sont mécontents de cet accord. Devant les revendications de plus en plus pressenties de ses sujets, la reine commence à regretter son geste. Les nostalgies des liens avec Zanzibar ne sont certainement pas étrangères à cette dégradation de la situation politique. Lambert, trop sûr de ses relations privilégiées avec la reine, commit l'erreur de quitter Mohéli pour aller à la Réunion chercher des semences.

---

<sup>(80)</sup> Jean-Louis Peter, « Deux princesses malgaches à Mohéli », in *OMALY SYANIO*, 25-26, 1987, p. 249.

<sup>(81)</sup> Marine-Lorient, 4C<sup>5</sup>6<sup>c</sup>. Le traité de concession entre Lambert et Djoumbe Fatima (1865).

<sup>(82)</sup> Jean Aimé Rakotoarisoa, Mohéli, Contribution à l'étude géographique d'une île comorienne, Thèse de Doctorat de III<sup>e</sup> cycle, 1979, p. 135.

La présence de Lambert près de la reine a changé beaucoup de choses dans la vie de celle-ci. D'abord, il débarque trois mois après la mort de Mkadara, le mari de la reine. Il l'a soutenu moralement pour qu'elle puisse surmonter cette épreuve. Cette relation ne tarde pas à devenir intime : « *Djoumbe Fatima resta très attachée au souvenir de son époux ce qui ne l'empêcha point de nouer avec Lambert des relations qui devinrent rapidement assez intimes* »<sup>83</sup>

Et de nouveau, Mohéli et Mayotte renouent grâce à Lambert. La reine prend toutes décisions qui les favorisent. Par exemple, elle cède à Lambert la plus grande partie des terres cultivables de l'île. Or la terre mohélienne appartient aux « Mohéliens de souches ». Pour eux cette terre reste leur héritage (*magnahuli*) laissé par les ancêtres. Et que la reine, n'est pas la propriétaire de cette terre (cf. p.55), d'où le mécontentement des Mohéliens. Mais le voyage de Lambert à la Réunion en juillet 1865 bouleverse la situation. Gevrey avance « *qu'il (Lambert) avait à faire à une Malgache et la trahison ne se fit pas attendre. Depuis plus d'un an, la reine trompant et le commandant de Mayotte et Lambert, négociait la cession de Mohéli au sultan de Zanzibar... On ignore au juste à quelles conditions. Restait à se débarrasser de Lambert, la reine personnellement engagée, ne pouvait, sans motif, rompre le traité qui avait toujours été loyalement exécutée par le duc d'Emyrne (Imerina), on trouvera la difficulté. Djoumbe dut abdiquer et disparaître du gouvernement ; elle abdiqua, en effet, en faveur de son fils aîné Mohamed. Alors considérant le traité conclu avec M. Lambert comme rompu par l'abdication de la reine, quelques Arabes résolurent de ne pas laisser débarquer M. Lambert à son retour. Puis, se regardant comme déjà propriétaires de son habitation. Les familiers de la reine mirent à contribution les provisions de toutes sortes dont la maison était pleine ; et, plus tard, il fut assez curieux de voir, sur le carnet du sommelier de M. Lambert, le nombre et la qualité des bouteilles que ces rigides Musulmans avaient vidées en son absence* »<sup>84</sup>.

Les Mohéliens refusaient le retour de Lambert. Une guerre éclatait le mois de novembre 1867 entre la marine française et les Mohéliens.

---

<sup>(83)</sup> Jean Martin, Comores : *quatre îles entre pirates et planteurs* l'Harmattan, 1983, t. 1, p. 285.

<sup>(84)</sup> Alfred Gevrey, *Essai sur Les Comores*, Pondichéry, A. Saligny, 1870, p. 160.

## b. La guerre de 1867

Le 24 novembre, vers six heures de matin, l'*Indre* et le *La Bourdonnais* ouvrent le feu sur le petit fortin de Ramanetaka<sup>85</sup>. Ces bombardements sont le résultat des négociations faites entre la reine conseillée par Seïf ben Saïd et Abdallah dans le palais royal de Fomboni. A l'arrivée de Lambert et le capitaine de frégate Empis, le 17 novembre 1867, des négociations ont été menées pour convaincre la reine d'appliquer le traité de 1865. Mais elle maintient toujours sa décision. Finalement, elle abdiqua en faveur de son fils Mohamed en espérant rompre ses accords avec Lambert. Et pourtant, Lambert, le rédacteur du texte du traité, rusé qu'il était, a déjà envisagé une telle éventualité. Car dans le préambule du traité, l'affaire n'engage pas seulement la reine mais aussi ses successeurs, y compris le nouveau prince : « *Joumbe (Djoumbe) Fatima, reine de Mohéli, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses successeurs, et Joseph Lambert, duc d'Emyrna (Imerina)* »<sup>86</sup>, se mettent d'accord pour le traité. L'article quatre montre que « *il sera compté à la reine ou à ses successeurs, pour prix de la présente concession, cinq pour cent en nature des produits faits sur les propriétés* ».

Normalement, l'accord doit être appliqué à la lettre durant le temps prévu si la reine abdique au profit d'une autre personne. Mais l'affaire n'est pas simple au moment où le planteur a commencé ses investissements. C'est pourquoi en compensation de son travail, il proposa à la reine une offre importante qui lui permet de ne pas continuer ses opérations dans l'île. Il est prêt à laisser toutes les réalisations qu'il a faites à Mohéli en échange d'une indemnité de 60000 piastres payables en dix ans, au taux d'intérêt de 9%<sup>87</sup>.

Le colonel Colomb, commandant supérieur de Mayotte, après avoir été informé de la situation qui se présente à Mohéli par l'intermédiaire du commandant Empis, a adressé une lettre à la reine. Pensant que ce bout de papier pourrait changer la situation. Colomb est déçu après avoir su que le porteur de cette missive, Pompon, fut repoussé par la garde royale<sup>88</sup>. La reine refuse toute sorte de résolutions. Et la marine s'apprête à intervenir après un ultimatum. « Mais ce dernier

---

<sup>(85)</sup> Jean Martin, *Comores : quatre îles entre pirates et planteurs*, l'Harmattan, 1983, t. 2, p. 292.

<sup>(86)</sup> Urbain Faurec, *L'archipel aux sultans batailleurs*. Imprimerie officielle, 1941, p. 127.

<sup>(87)</sup> Jean Martin, *Comores : quatre îles entre pirates et planteurs*, l'Harmattan, 1983, t. 2, p. 291.

<sup>(88)</sup> Alfred Gevrey, *Essai sur Les Comores*, Pondichéry, A. Saligny, 1870, p. 161

resta lettre morte »<sup>89</sup>. Aux dires de Lambert, le gouvernement mohélien était persuadé que la menace de bombardement qui était brandie ne serait point exécutée. Malheureusement ce n'était pas le cas : Fomboni, la capitale de ce petit royaume, en moins d'une heure, a reçu des coups de canon venant de deux navires français qui se positionnaient à quelques 1300 mètres au large.

Le premier coup de canon partit à bord de l'*Indre*, comme le décrit Gevrey ; l'obus tomba dans la mer à 50 mètres en avant du fort. C'était un avertissement ; en un clin d'œil, la plage fut débarrassée<sup>90</sup>, mais le fort hissa fièrement son pavillon rouge et personne ne vint parlementer à bord. Alors l'*Indre* et *La Bourdonnais* ouvrirent le feu sur le fort qui ne répondit pas ; les obus lui firent quelques accrocs, mais il était plus solide qu'on ne le pensait, il resta debout<sup>91</sup>. A près deux heures de cessez-le-feu, croyant que la reine se montrera plus conciliante, personne ne se présente. D'ailleurs dès le premier coup de canon, la reine s'était enfuie avec une partie de la population<sup>92</sup>.

Le coup de feu est repris mollement, avance Gevrey, le pavillon rouge reste toujours en haut du mât. Alors M. Lambert saute par l'embrasure, avec deux matelots, au milieu de la garnison couchée à plat ventre dans la batterie. Personne ne l'avait vu venir et on le prit pour le diable. Sans perdre une seconde, il court au mât, amène le pavillon, coupe la drisse et regagne l'échelle avant que les Mohéliens, bouleversés de tant d'audace, aient songé à l'en empêcher. Ils ne revinrent de leur stupeur que lorsque M. Lambert fut sur la plage ; alors ils ouvrirent, sur lui et sur les six matelots de la baleinière, un feu de mousqueterie que les obus bien dirigés des deux navires arrêtaient aussitôt. M. Lambert rapporta le pavillon de Mohéli au milieu des hurrahs enthousiastes de l'*Indre* et de *La Bourdonnais*. Immédiatement, le fort en arbora un autre au bout d'une perche ; alors on ne garda plus de ménagement on

---

<sup>(89)</sup> Jean Martin, *Comores : quatre îles entre pirates et planteurs*, l'Harmattan, 1983, t. 2, p. 292.

<sup>(90)</sup> La plage était couverte de musulmans occupés à faire leurs prières et leurs ablutions devant la mosquée, tous savaient très bien que la reine avait refusé de s'excuser et que, dans cinq minutes les Français devaient tirer. Mais ils croyaient que « si des Anglais avaient menacé de tirer, ils ne restaient pas là mais qu'ils savaient très bien que les Français ne tiraient pas »

<sup>(91)</sup> Alfred Gevrey, *Essai sur Les Comores*, Pondichéry, A. Saligny, 1870, p. 163.

<sup>(92)</sup> Idem., p. 163.

laissa tirer les canonniers, plusieurs incendies éclatèrent à la fois et, en peu d'instant la ville fut réduite en cendre<sup>93</sup>.

Le lendemain, des pourparlers s'engagea avec la reine, sans résultat et l'*Indre* partit pour Zanzibar, laissant *La Bourdonnais* devant Fomboni pour protéger les propriétés de M. Lambert qui couraient les plus grands dangers. L'habitation renfermait une grande quantité de poudre ; chaque nuit, les Mohéliens tentaient de l'incendier et on était obligé de les repousser à coups de fusils, ils réussirent, toutefois, à brûler la plus grande partie des dépendances attenant à l'habitation, qu'on put heureusement préserver. Le bilan matériel reste considérable – la ville entière fut en cendre – mais les pertes humaines étaient faibles<sup>94</sup>. Faurec avance en 1941, justement, qu'il n'y eut guère de morts à déplorer<sup>95</sup>. D'ailleurs la bourgade a été désertée par ses habitants. La reine, son entourage et les guerriers enfuis en direction de Oualla par un sentier de brousse<sup>96</sup>.

## 2. La présence anglaise dans l'île

A l'époque où la puissance d'une nation reposait aussi sur le nombre de territoires conquis, Mohéli, un bout de terre de 211km<sup>2</sup> intéressa les Anglais. C'est à partir d'Anjouan que les Anglais tentèrent de se rapprocher de Mohéli. Ils établissent à Anjouan, depuis le 9 novembre 1848, un consulat dont Josiah Napier fut le représentant. Il fut remplacé, à sa mort, par William Sunley. Ce dernier fut nommé consul britannique, officiellement, le 26 février 1851. Il habita Pomoni, là où se trouvent ses plantations et les magasins de charbons pour l'approvisionnement des navires de guerre, chargés de faire dans le canal de Mozambique, une croisière lucrative contre la traite des noirs<sup>97</sup>.

Après s'être établis à Anjouan, les Anglais s'intéressent aux affaires de Mohéli. Les marins anglais n'étaient pas indifférents aux affaires de Mohéli. Ils aspiraient eux aussi à confier à la jeune reine que le consul d'Anjouan décrivait en

---

<sup>(93)</sup> Alfred Gevrey, *Essai sur Les Comores*, Pondichéry, A. Saligny, 1870, p. 164.

<sup>(94)</sup> Nos enquêtes menés sur le terrain, nous montrent qu'il y avait beaucoup de morts, bien que les témoins n'avancent aucun chiffre. Pour montrer l'ampleur de cette guerre, les Mohéliens, si audacieux qu'ils se vantent, voulaient montrer, seulement, le nombre considérable de morts pour justifier leur bravoure.

<sup>(95)</sup> Urbain Faurec, *L'archipel aux sultans batailleurs*. Imprimerie officielle, 1941, p. 65.

<sup>(96)</sup> Alfred Gevrey, *Essai sur Les Comores*, Pondichéry, A. Saligny, 1870, p. 163-164.

<sup>(97)</sup> *Idem.*, p. 191.

ces termes : « *a most interesting girl, apparently very intelligent...*<sup>98</sup> » un rôle important sur l'échiquier politique malgache. Dès le lendemain de son arrivée à Mutsamudu, le 9 novembre 1848, le consul anglais Josiah Napier avait envisagé de fonder une plantation près de Fomboni sous le nom de son associé et compatriote William Sunley, prétexte pour prendre pied dans l'île. Ce projet ne vit pas le jour, faute de moyens. Et d'ailleurs Passot, le commandant supérieur de Mayotte, voya ce projet de mauvais œil. Il souhaita voir Ciret diriger la société des Comores à Mohéli<sup>99</sup> à la place du consul William Sunley.

A plusieurs reprises, Mohéli fut visitée par des bâtiments anglais, le *Brilliant* et *l'Eurydice*. Au début de 1849, le commandant de ce dernier navire cherchait à savoir si la jeune reine envisagea de céder son île à la France comme le bruit en courait à l'île Maurice. La réponse de Djoumbe Soudi parut le rassurer. Cet officier aurait souhaité laisser à Fomboni un agent malgache éduqué à Port-Louis qui aurait joué un rôle comparable à celui de Mme Droit, mais il parait s'être heurté à un refus<sup>100</sup>.

L'année 1861, le regard de William Sunley sur Mohéli, montrait que le commerce était à peu près nul, et que la population avait notablement décliné. Il y voyait la conséquence d'une émigration massive due aux exactions de Saïd Mohamed, le prince consort. C'est pourquoi il a constitué un parti anjouanais hostile à ce prince et a souhaité remarier la reine avec le fils d'Abdallah, Mohamed Ben Sultan Abdallah.

Pour se rallier solidement à Mohéli, le consul Sunley parvint à obtenir du gouvernement de l'île la signature d'un accord mettant fin aux opérations de traite négrière. Cet acte fut signé à bord du brick *Nerbudda*. Une nouvelle ère vint de s'ouvrir dans la petite île, celle de la mise en place de concession coloniale. Sunley suggéra aux notables de faire donation d'un terrain au gouvernement britannique. Il a consulté les notables, car il avait su, avec certitude, l'affaire de la reine et de Lambert, concernant les terres. C'est pourquoi il consultait directement les notables,

---

<sup>(98)</sup> Jean Martin, *Comores : quatre îles entre pirates et planteurs*, l'Harmattan, 1983, t.1, p.271.

<sup>(99)</sup> Marine-Lorient, 4C<sup>3</sup>, Capitaine de vaisseau commandant la Division navale à Min. Mar. et Cil. (A bord de la Junon, à la mer, 18 octobre 1864).

<sup>(100)</sup> CAOM., Registre Madagascar 7B1, Lettre n°61, Commandant supérieur de Mayotte (Bonfils), Ministre de la Marine, 22 mai 1852, p. 231.

propriétaires des terres mohéliennes. Il avait également, à plusieurs reprises, fait des avances à la reine en vue d'établir un dépôt de charbon à Nioumachoa<sup>101</sup>.

La présence anglaise à Mohéli est moins importante que celle des Français. D'abord, la politique de la mise en valeur des territoires souhaités par Napier en 1848 ne fut pas réalisée, faute de moyens. Ensuite, l'objectif des Anglais sur Mohéli est, sans doute, d'intervenir pour mettre fin au trafic clandestin qui s'y effectuait. Car l'île demeura un centre important de la traite des noirs (cf. p. 55). Son alliance avec les chefs mohéliens, permet à Sunley d'éloigner le prince consort qui s'enrichit, lui aussi, de ce commerce illégal.

Après la disparition de Saïd Mohamed en septembre 1864, qui fut le représentant du sultan de Zanzibar, son fils Seif ben Saïd vint lui le remplacer deux ans plus tard (vers la fin de 1866) dans la scène politique de Mohéli.

### **3. Le retour de l'influence zanzibarite (1866)**

Mohéli retombe sous les mains de Zanzibar vers la fin de 1866. L'arrivée de Seïf ben Saïd et ses deux frères à Mohéli en est la preuve. Les relations Mohéli-Zanzibar ne se sont jamais interrompues. A l'époque du sultan Ramanetaka, l'île entretenait déjà des relations avec Zanzibar de Seid Saïd. Ces relations se renforçaient avec l'arrivée de Djoumbe Fatima au trône. Saïd Mohamed, son époux, représentait Zanzibar comme nous l'avons montré plus haut. Ce dernier est cousin du sultan de Zanzibar, Seïd Saïd (cf. p.49). Son absence à Mohéli fut en même temps l'absence de Zanzibar. C'est pourquoi Saïd Madjid (le nouveau sultan de Zanzibar, l'héritier de Seid Saïd) dépêcha un agent pour le présenter en 1866. Ses agents, fils de Mkadara, avaient depuis lors vécu à la cour du sultan de Zanzibar. Mais avant de se trouver à Zanzibar, Seif vivait à Mohéli avec ses parents jusqu'en 1857. Car Martin rapporte « *qu'ils étaient revenus dans l'île qu'ils avaient quittée neuf ans plus tôt, peu avant, l'expulsion de leur père*<sup>102</sup> ». Seïf ben Saïd, l'aîné d'entre eux, aurait été le mari de la sultane Salama. Alors que le Père Finaz, préoccupé par cette reine dès que la sœur de celle-ci épousa Saïd Mohamed Mkadara, il avançait

---

<sup>(101)</sup> CAOM., 270<sup>604</sup>, Passot à Direction des Colonies, 1 mars 1849.

<sup>(102)</sup> Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Paris, Mémoires et Documents., Afrique, vol. 70, pp. 10-12, Lettre de la reine de Mohéli et réponse... (Sans date). D'après ce document, Seif avec ses deux frères sont arrivés à Fomboni un mois avant le départ de Lambert pour la Réunion (mai - juin 1867).

que Djoumbe Salama avait été forcée de prendre un Arabe pour époux, elle avait eu un enfant. Elle est morte trois jours après ses couches.<sup>103</sup>

Nous supposons que si vraiment Seïf était le mari de Djoumbe Salama, Père Finaz ne le prenait pas comme un simple Arabe, mais il aurait dû quand même l'identifier pour bien montrer combien le prince consort et ses enfants faisaient mal aux princesses de Mohéli. Ou bien le Père Finaz avait utilisé un « Arabe », pour nuire à ses adversaires religieux. Car, à tout moment, celui-ci ne cachait pas sa méfiance à l'égard des Arabes. En effet, il est probable que Salama épousa un navigateur arabe, comme disait Mandata (personne interviewée). Ainsi, le Père Finaz, ne voyant pas d'un bon œil les Arabes, dénonçait leurs actes. Le fait est qu'ils empêchaient sans doute l'évangélisation de l'île.

Par ailleurs, à leur arrivée en 1866, Seïf ben Saïd et son frère cadet avaient fait changer beaucoup de choses à Mohéli. Ils avaient profité des absences répétées de Lambert pour se dévoiler. C'est-à-dire qu'ils avaient été secrètement mandatés par le sultan pour rétablir les liens de dépendance qui avaient jadis existé entre la Petite Ile et Zanzibar. Seïf et son frère conseillèrent leur belle mère (Djoumbe Fatima) de mettre fin aux accords signés en février 1865 qui engagent Lambert, la reine et ses successeurs. Ils lui ont proposée d'abdiquer en faveur de son fils Mohamed. Et pourtant, ils font semblant d'oublier le traité qui se présente comme le seul témoin. En effet, la présence de ces agents zanzibarites mène les relations plus loin. Car, Seïf ben Saïd vivait maritalement avec la reine, sa belle-mère : « *Elle se mit en ménage avec Seïf ben Saïd qui avait jusqu'alors vécu avec une femme de la cour. Le sultan de Zanzibar paraissait d'ailleurs souhaiter que le jeune homme épousât sa belle-mère*<sup>104</sup>. »<sup>105</sup>

---

<sup>(103)</sup> Jean-Louis Peter, « Deux princesses malgaches à Mohéli », in *OMALY SY ANIO*, 25-26, 1987, p. 246.

<sup>(104)</sup> Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Paris, Mémoires et Documents., Afrique, vol. 70, pp. 128. D'après Lambert, la maîtresse de Seïf ben Saïd, la femme Bourbon se serait livrée à une tentative d'empoisonnement sur la personne de Djoumbe Fatima, dans le but de préparer les voies à une annexion de l'île de Zanzibar, en faisant disparaître la souveraine.

<sup>(105)</sup> La loi islamique stipule : “ Et n'épousez pas les femmes que vos pères ont épousé, exception faite pour le passé. C'est une turpitude, une abomination et quelle mauvaise conduite “.v.22, *sourate : An-nisà* (les femmes).

Par ailleurs, la présence zanzibarite sur cette Ile, semble être réelle. Car ces agents secrets du sultan Saïd Madjid ont bien joué leur rôle jusqu'à tromper Lambert. Et dans le palais, c'est le pavillon rouge de Zanzibar qui flottait. Ils avaient eu également la confiance des Mohéliens. Ces derniers se ralliaient à eux pour empêcher Lambert de retourner à Mohéli. Et Lambert, de son côté, se sentait trahi. Aussitôt qu'il se trouvait devant Fomboni, il ne cherchait qu'à faire disparaître toute sorte d'opposition qui se levât dans l'Ile. D'ailleurs celle-ci pourrait empêcher la réalisation de son projet déjà commencé. Accompagné par la marine française, Lambert ne tarda pas à attaquer les Mohéliens le 23 novembre 1867. Ils s'en prirent en premier lieu au pavillon rouge de Zanzibar. Ils prétendaient assaillir les agents de Zanzibar. Ce n'était pas le cas, car aussitôt enlevé, il fut remplacé par un autre semblable.

Le retour de l'influence zanzibarite incitait les Français à intervenir de nouveau dans cette Ile.

### **C. LA PRESENCE FRANÇAISE A MOHELI**

Hormis Mayotte où la présence française est permanente depuis 1841, Mohéli devient la seconde cible parmi les îles de l'archipel des Comores. Mais il faut attendre l'année 1886 pour que Mohéli signe l'accord du protectorat avec la France. On se demande pourquoi pas Anjouan ou la Grande Comore ? En parlant de grandeur, ces deux îles sont plus grandes par rapport à Mohéli : Anjouan est presque le double avec 424km<sup>2</sup> et la Grande Comore avec 1024km<sup>2</sup>. La population de chacune des deux Iles est nombreuse par rapport à celle de Mohéli estimée 6000 âmes en 1870 par Gevrey (cf. p. 23).

En effet, la mobilisation des missionnaires, officiers de marine, responsables coloniaux et hommes d'affaires se résume aux intérêts géopolitiques et à la colonisation. Et que cette dernière s'établissait dans une espace plus large, occupée d'une population nombreuse. Par exemple, il a fallu de la main-d'œuvre à Mohéli pour que Lambert mène à bien ses plantations. Il a fait appel à des travailleurs anjouanais pour palier à ce manque. Si, par contre, Lambert s'installait dans une île comme Anjouan ou Grande Comore, il aurait dû avoir une main-d'œuvre suffisante

sans avoir recours aux autres îles. Et si la question de grandeur n'est pas de ses motivations, il pourrait y avoir au moins celle de la distance, c'est-à-dire après Mayotte, les Français auraient dû s'intéresser à Anjouan la plus proche. Ce n'est pas le cas car peut-être les Anglais étaient déjà là depuis 1848 (cf. p.63), et les influences arabes étaient fortes – la population, en majorité, est issue des familles arabes. Mais par contre, les Français misaient toujours sur l'île de Djoumbe Fatima.

Les Comores apparaissent à l'époque comme un lieu stratégique indispensable, pour surveiller la circulation dans le canal de Mozambique. Et deux puissances se heurtaient dans l'Océan Indien. Chacune voulait à tout prix y tirer beaucoup de profits aux dépens des autres. Pour les Français l'une de deux, il faut combattre les Arabes déjà présents sur place, et ménager les Anglais<sup>106</sup>, la seconde puissance. C'est ainsi qu'ils se précipitèrent sur Mohéli, là où le pavillon du sultan arabe de Zanzibar, plus influent de la région, flottait en permanence. Et les Anglais, ces adversaires au cours des guerres napoléoniennes en 1810, ont pris ses colonies. Par exemple, l'île Bourbon, l'île de France. C'est en effet par les traités 1814 et 1815 que l'Angleterre conserva l'île de France qui reprit le nom de Maurice et remit l'île Bourbon à la France.

Les tensions entre ces deux puissances n'avaient jamais manqué dans la zone de l'Océan Indien. Les Français tentaient de s'introduire à Madagascar mais le gouverneur de Maurice avait fait échouer ce projet. Il reconnaissait Radama I<sup>er</sup> comme roi de Madagascar en 1817. Par conséquent des accords avaient été signés entre les deux parties. Dans ces accords, Radama I<sup>er</sup> s'engageait à supprimer la traite et l'exportation des esclaves. En échange, le gouvernement anglais lui fournirait une indemnité et du matériel d'équipement, pour compenser les pertes subies.

C'était pour les Anglais une victoire diplomatique avec Madagascar et surtout une manière de surveiller ses rivales, employeurs de la main-d'œuvre servile à la Réunion et pourtant la traite est abolie par les traités de 1815. Par contre à l'île Maurice, on employait de la main-d'œuvre qualifiée. Pour pallier cette situation, les Français se préparaient dans les îles avoisinantes. C'est-à-dire, pour réussir à

---

<sup>(106)</sup> Jean-Louis Peter, « Deux princesses malgaches à Mohéli », in *OMALY SY ANIO*, 25-26, 1987, p. 252.

s'implanter à Madagascar, ils se contentaient de se placer dans les îles voisines. C'est pourquoi ils avaient mis l'accent sur Mohéli. Le choix de ce dernier leur paraît stratégique comme Sainte-Marie, Nosy-be et Mayotte. La population de Mohéli, composée aussi des Malgaches, plus nombreux d'ailleurs que les Arabes, ferait un bon allié pour l'assaut de la Grande Ile. Peter, lui, montre que : « *c'était l'opinion de Passot. S'appuyant sur un testament de Ramanetaka dont on ignore l'origine, il s'empresse de voir les deux jeunes princesses privées de leur père, d'une gouvernante. Avec de futures reines ainsi formées, n'est-on pas sûr d'écartier et le concurrent arabe et le concurrent anglais ? d'autre part, en favorisant une dynastie malgache à Mohéli, ne s'assure-t-on pas pour l'avenir une bonne position dans la politique vis-à-vis de Madagascar,...n'est ce pas, en effet, Passot qui songe déjà à marier l'une des princesses mohéliennes au futur Radama II* »<sup>107</sup>.

Les religieux pressaient aussi à intervenir pour faire revenir les Malgaches, convertis à l'Islam, à la religion chrétienne. C'est le cas d'un missionnaire français, le Père Finaz. Il souhaitait sans doute évangéliser de nouveau ces immigrés en espérant les employer dès leur retour à Madagascar quand le moment sera venu. Par exemple, les pères de Nosy-be trouvent cette île (Nosy-be) intéressante, parce que beaucoup de Malgaches s'y sont réfugiés. Les religieux pensent que cette population d'immigrés retournera dans leur terre d'origine, quand les événements seront rétablis. Ils s'efforcent de les évangéliser pour en faire les pionniers du christianisme à Madagascar. C'est ainsi qu'on a voulu faire les Malgaches de Mohéli. Or la question aurait été complexe. Car ceux-ci étaient déjà devenus musulmans en commençant par leur chef, Ramanetaka. Ce dernier obligeait ses compagnons à se convertir. D'ailleurs, ce prince merina avait bâti une mosquée pour confirmer publiquement sa conversion (cf. p.31).

Pour une autre vision, les Français s'intéressaient à cette Ile, effectivement pour se procurer des travailleurs. Car cette Ile fut un centre important de population servile jusqu'en 1870. Et la convention entre Radama I<sup>er</sup> et les Anglais de 1817 supprimait la traite à Madagascar (cf. p.68), là où les français se procuraient de la main-d'œuvre.

---

<sup>(107)</sup> Jean-Louis Peter, « Deux princesses malgaches à Mohéli », in *OMALY SY ANIO*, 25-26, 1987, p. 235.

En somme, entre 1851 et 1867 se présente, dans l'histoire de la reine Djoumbe Fatima, comme la phase la plus agitée. A l'intérieur de son royaume ses ministres opposent à ses décisions. De plus, l'arrivée des étrangers dans cette Ile notamment les Français, les Anglais et les Zanzibarites lui apprend une manière de réagir non seulement contre les réactions de ses chefs mais contre les étrangers à savoir les Français. Ces derniers veulent faire de Mohéli autant que Nosy-Be, un lieu de préparatif pour un assaut pour Madagascar. Car, Mohéli abrite une forte communauté malgache. En effet, cette phase est suivie par une phase de bouleversement du royaume.

## Chapitre III : LES BOULEVERSEMENTS DU ROYAUME (1867)

Dans ce chapitre, nous allons montrer en premier lieu l'abdication de la reine Djoumbe Fatima en faveur de son fils de 10 ans Mohamed. Ensuite, le retour de Djoumbe Fatima à Mohéli après un long séjour à l'étranger notamment en France. Enfin, les relations de la reine avec des Blancs.

### A. L'ABDICATION DE DJOUMBE FATIMA EN FAVEUR DE SON FILS MOHAMED (1867)

La reine abdiqua en faveur de son fils Mohamed, âgé de 10 ans en 1867. Cet acte n'est pas souhaité par la reine en personne mais par ses conseillers, notamment Seif et Abdallah. Ces derniers ont réagi de cette manière pour faciliter surtout l'annulation de la convention de 1865 signée entre la reine et Lambert. Mais cette convention demeure intouchable. Non seulement les autorités françaises de Mayotte cherchent à amener la reine à la raison, mais le sultan Saïd Madjid de Zanzibar plaide aussi en faveur de Lambert : « *Le sultan [Saïd Madjid] ordonnait en maître à la reine de Mohéli de faire la paix avec la France et de respecter le traité passé avec M. Lambert* »<sup>108</sup>.

Mais pour quel but l'homme fort de Zanzibar, mal vu dans cette affaire par les autorités françaises, agit en leur faveur ? Peut-être pour cacher son innocence dans cette affaire, ou bien, pour se montrer généreux à l'égard de ces autorités pour qu'il puisse en toute sécurité et liberté continuer ses relations avec Mohéli. « *Cette démarche protocolaire, rapporte Martin, n'était en fait qu'un prétexte pour réaffirmer la suzeraineté des Zanzibar sur la petite île* ». D'ailleurs, une fois que la reine abdiqua, le sultan Saïd Madjid se précipita dans cette île.

« *L'amiral et Saïd Nacer, plénipotentiaire du Sultan, prirent possession de Mohéli et proclamèrent solennellement Mohamed roi, au nom du Sultan de Zanzibar ; ils lui remirent un sabre et un cheval, symbole d'investiture et d'autres présents, que Nadarcha avait apportés. En même temps, l'amiral remit à Mohamed un superbe*

---

<sup>(108)</sup> Alfred Gevrey, *Essai sur les Comores*, Pondichéry, A. Saligny, 1870, p. 165.

*pavillon de soie rouge aux couleurs de Zanzibar, qui fut aussitôt arboré au mât du fort et saluait de 21 coups de Canon »<sup>109</sup>.*

Aussitôt qu'il fut investi, le jeune Sultan regagna Oualla, loin de la capitale. Il repoussa tout contact avec Lambert. Mais finalement le planteur plus rusé, il profita de l'absence de la reine pour parvenir à ses fins dans cette île. Il se plaça tuteur du prince Mohamed.

### **1. Lambert, tuteur du prince Mohamed (1867)**

Le nouveau sultan se montra très autoritaire et très violent. Pour assurer la sécurité et la tranquillité, Lambert surveillait son éducation. Il devient son guide, son tuteur. Il profita de cette situation pour s'attribuer le gouvernement de Mohéli. Par ailleurs, une telle autorité dans un pays musulman n'est-il pas un problème ? Lambert se positionnait sur cette place pour sauver surtout ses intérêts. Martin souligne que « *Il n'était certes nullement mandaté pour agir de la sorte mais il redoutait probablement la prolongation d'un état d'anarchie préjudiciable à ses intérêts* »<sup>110</sup>.

En effet, pour se faire accepter, Lambert renoua des relations avec la notabilité de l'île. Il l'a fait croire que Mohéli est désormais indépendant. Le mois de mai 1868 dans un *kabary* général, tenu par tous les chefs mohéliens, arabes et malgaches en présence de monsieur le commandant Massiou, de monsieur Lambert et du petit sultan Mohamed, les chefs proclamèrent solennellement Mohamed sultan indépendant, et pour protester contre toute sujétion envers Zanzibar, ils changèrent le pavillon rouge aux couleurs de Zanzibar, contre un pavillon blanc et rouge. Celui de Zanzibar, donné par l'amiral, fut renvoyé à Saïd Madjid qui le reçut avec une médiocre satisfaction<sup>111</sup>

La poste du duc d'Imerina en tant que tuteur du prince Mohamed était sans importance dans un pays musulman. C'est pourquoi Hamissi Duchayla Abdallah (Hamissi Ben Abdallah) se présenta comme premier ministre. Cette disposition fut

---

<sup>(109)</sup> Alfred Gevrey, *Essai sur les Comores*, Pondichéry, A. Saligny, 1870, p. 165.

<sup>(110)</sup> Jean Martin, *Les Comores quatre îles entre pirate et planteur*, l'Harmattan, Tome I, p. 296.

<sup>(111)</sup> Alfred Gevrey, *Essai sur les Comores*, Pondichéry, A. Saligny, 1870, p.166.

appréciée par le jeune sultan. Il accepte même de revenir vivre dans son palais le 16 avril 1868. La sécurité et la tranquillité vinrent dans le pays. Lambert reprit ses cultures. « *Les Mohéliens avaient repris le travail dans leurs jardins domestiques, quelques opérations d'engagement de travailleurs pour Mayotte peuvent à nouveau être menées à bien. Lambert fit même renvoyer à quelques esclaves du sultan Abdallah réfugiés à Mohéli*<sup>112</sup> ».

Le sultanat fonctionnait par les revenus du prélèvement de la douane de chaque esclave qui transitait par Mohéli. Le prix de chaque tête est élevé à 15 f d'un droit d'entrée et de sortie et les frais des autres marchandises, surtout de produits agricoles de l'île. Chaque année, le sultanat ramassait un gain d'environ 15.000 f de rente. Le jeune sultan ne manquait pas de visite des étrangers qui furent souvent fructueux. Par exemple en 1868, le navire de guerre *Prégent*, commandé par Massion, fit escale à Mohéli. Le jeune sultan reçut quelques cadeaux et quelques flatteries du commandant du navire. Ce geste permettait au commandant Massion de gagner très vite la confiance du jeune sultan, tout fier de se voir traité en grand personnage par un envoyé de la France<sup>113</sup>.

En principe, Lambert assura la tutelle du jeune sultan sous prétexte de bien mener à terme son dessein dans cette île. D'ailleurs, une personne chargée de surveiller les intérêts d'un mineur devrait à tout moment veiller sur son bien-être, son éducation, en un mot sur sa personnalité. Et pourtant, ceci n'était pas le cas car le commandant De Foucault, disait Martin, qui visita l'île en juin 1869 s'étonnait d'ailleurs que le jeune prince n'eut aucune connaissance de la langue française (...). Il prévoyait d'ailleurs que le jeune ne tarderait point à être déposé par les chefs et souhaité qu'il fut remplacé par son jeune frère Abderemane, qu'il jugeait sans doute d'un caractère plus malléable. L'avènement du prince Mohamed, dans la scène politique de Mohéli écartait, pour un moment, toute autorité féminine. Sa mère quitta son île pour Zanzibar.

---

<sup>(112)</sup> Jean Martin, *Les Comores quatre îles entre pirate et planteur*, l'Harmattan, Tome I, p. 298.

<sup>(113)</sup> Urbain Faurec, *L'Archipel au sultan batailleurs*, Imprimerie Officielle, 1941, p. 66.

## 2. L'exil de Djoumbe à Zanzibar (1867)

Après le changement brutal dans la scène politique de Mohéli, la reine s'exila à Zanzibar à bord du *Nadecheh*. A Mohéli, cet événement restait un drame pour les chefs anti-français qui ne voulaient pas céder la terre au planteur breton. Et la reine était la personne qui pourrait l'empêcher. L'absence de celle-ci fut alors regrettée par la partie de la population contrainte de céder leur terre à Lambert par la convention de 1865 : la reine livra en majeure partie le territoire à Lambert, mais elle revenait par la suite sur sa décision. C'est d'ailleurs le point de départ du bouleversement survenu dans l'île qui l'obligea de s'exiler à Zanzibar. Mais pour certains, l'abdication de la reine et surtout son exil à zanzibar parut comme une sorte de victoire. Car elle se retirait de la scène politique de l'île. L'absence de la reine serait peut-être un moyen pour eux de réagir. A ce moment là, rapporte Martin, la dynastie malgache de Ramanetaka connaissait une sorte d'éclipse : il avait perdu beaucoup de sa popularité. Quelques notables de Nioumachioa avaient souhaité que cette famille fût déchu.

A Zanzibar, Djoumbe Fatima était bien accueillie par le sultan Saïd Madjid. Elle reçut de lui une belle maison où elle vivait avec son plus jeune fils, le prince Mohamed. Les Comoriens qui s'y trouvaient l'aidèrent matériellement. Ils étaient déjà au moins deux mille hommes parmi lesquels se trouvaient quelques Mohéliens, anciens mercenaires amenés par son époux Mkadara en 1859 ; les autres étaient principalement des Grands Comoriens pour la plupart sujet de Msafumu ou du sultan de Mbadjini. Tous ces compatriotes, de même que quelques malgaches musulmans, lui fournirent quelques subsides, car Djoumbe Fatima se trouvait alors sans ressources. Elle prenait les nouvelles de son ancien royaume par l'intermédiaire des marins qui assuraient la navette entre Mohéli et Zanzibar. Par exemple, après 4 mois d'exil, la reine était mise au courant de la situation de Mohéli par le commandant Massion. Ce dernier proposa à la reine de la ramener dans l'île à bord de l'avis. Mais elle refusa aussi longtemps que Lambert y demeurerait. Par ailleurs, la reine se sentait vaincue et trahie par Lambert, Hamissi et les notables. Car, ces derniers finissent d'accepter l'application du traité de 1865. Et quant à Mohamed, son fils, il était, lui aussi, corrompu : il menaça sa mère de ne pas revenir dans son île et

surtout de mettre ses pieds au palais royal de Fomboni. Cette décision semblait être avantageuse pour le planteur Lambert. Ce dernier devint le maître de Mohéli.

En effet, Djoumbe Fatima soucieuse de son indépendance, et sa vengeance contre son adversaire décida de se rendre en France pour faire appel à la justice dont les autorités de Mayotte lui faisaient savoir à la mort de Madame Droit, qu'il n'y a rien de supérieur à elle.

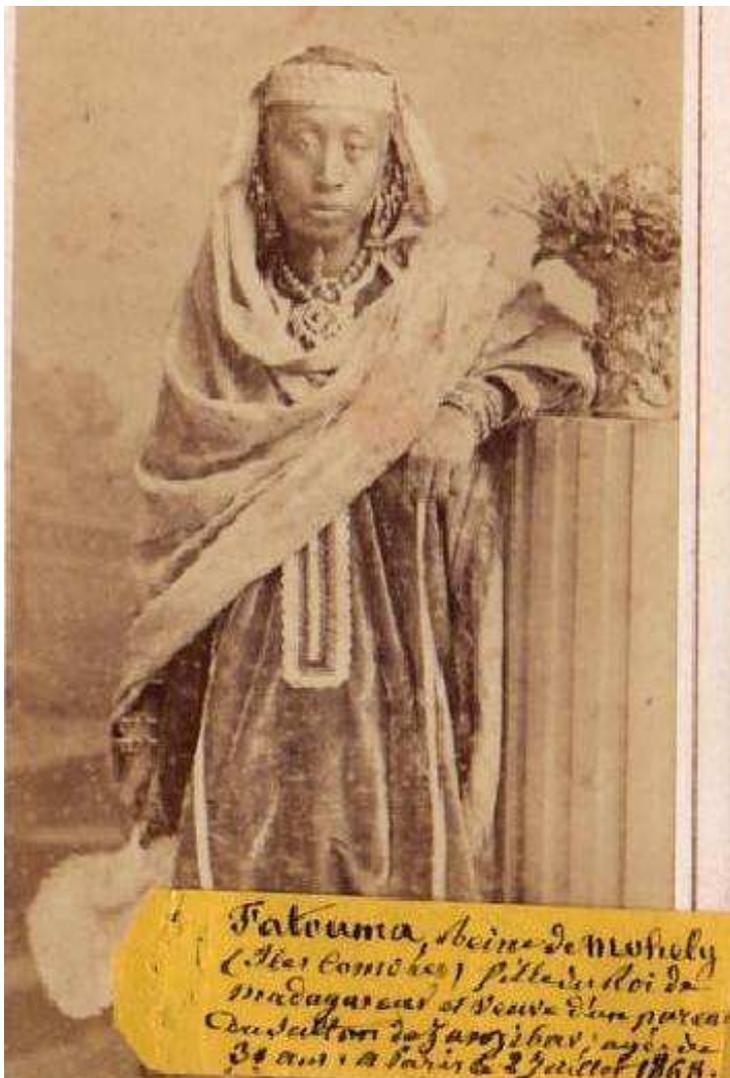
### **3. Voyage de Djoumbe Fatima en France en 1868**

A Zanzibar, là où elle se réfugia, Djoumbe Fatima constata que Saïd Madjid ne faisait absolument rien pour rétablir la situation de Mohéli. La reine souhaita le départ de Lambert et revenir en tant que régente dans cette Ile. Elle organisa un voyage en France pour rencontrer les autorités françaises. Elle était convaincue que là-bas, une fois qu'elle aura exposé cette affaire, elle aurait des solutions en sa faveur. Car elle avait en tête la générosité de Napoléon III, et surtout l'amitié de son épouse Eugénie. Cette dernière avait offert à la reine, lors de son couronnement de nombreux cadeaux dont une poussette d'enfant. Par ailleurs, le voyage de la reine au pays de Lambert, était sans doute purement politique. Elle s'y rendait pour régler la situation présente dans son Ile où elle fût intronisée par les Français, en reconnaissant bien sûr son indépendance. C'était une occasion de faire reconnaître et payer le mal que la marine française avait fait à Mohéli lors du bombardement de l'année précédente (1867) et ses conséquences. Hamdane Saïd (personne interviewée) disait que Djoumbe Fatima effectuait ce voyage pour défendre le droit de tous les Mohéliens. Elle était non seulement la reine mais aussi la personne mieux placée à rendre cette médiation plus facile par sa connaissance en langue française. Tout ce courage, cette énergie et cette audace de la reine de Mohéli restèrent appréciés surtout par les femmes comoriennes, qui, elles aussi pourront être utiles à la construction de leur pays.

A Zanzibar, Saïd Madjid n'avait ni le pouvoir ni les moyens de tenir tête au gouvernement français ni d'obtenir la dénonciation du traité de 1865 et l'éloignement de Joseph Lambert. A cette époque, il entretenait l'espoir, jugé de toute part

chimérique d'annexer Mascate et de réunifier ainsi les états de son père<sup>114</sup>. Il aida seulement la reine à organiser son voyage. Car, la tradition de l'île de Mohéli nous laisse entendre que par l'aide du sultan de Zanzibar, la reine a pu se rendre en France, (Mandata et Hamdane, deux personnes interviewées le confirment).

Le voyage de Djoumbe Fatima en France mobilisa beaucoup de monde. A Zanzibar, la reine reçut une confortable viatique du sultan Saïd Madjid. Ce dernier mobilisa son propre navire, juste pour assurer la traversée jusqu'Aden. Les autorités anglaises d'Aden lui montrèrent beaucoup de faveurs et le 28 mai le groupe s'embarquait à destination de Suez à bord d'un navire de l'administration de l'Inde,



**Photo n°7 : Portrait de Djoumbe Fatima réalisé à l'occasion de son voyage à Paris en 1868.**

*Fatouma, Reine de Mohely (Iles Comores) fille du Roi de Madagascar et veuve d'un parent du sultan de Zanzibar, âgée de 31 ans à Paris le 7 juillet 1868.*

**Source:** <http://comores.online.com.../histoire/djoumbe.htm>. Le 23 septembre 2007.

<sup>(114)</sup> Marine-Lorient, 4C<sup>3</sup>4, Commandant de la station navale (Hugueteau de Chaillié) à Ministre de la Marine et des Colonies, Zanzibar, 6 juillet 1868.

le *May Frere*. En Egypte, la reine de Mohéli demeura peu de temps. A Alexandrie, la délégation prit un autre navire anglais, le *Ripon*, et le 28 juin elle débarquait à Marseille. La délégation était composée de la reine en personne, son beau fils Seif ben Saïd, Abdou Tsivandrini, son secrétaire, le cuisiner Bakari et Zarene comme dame de compagnie<sup>115</sup>.

A Marseille encore, une communauté d'accueil la reçut à la demande de ministre. L'ancien commandant supérieur de Mayotte Passot partant à la retraite s'occupa d'elle. Le consul britannique et le négociant Alfred Rabaud, consul de Zanzibar, vinrent également l'accueillir<sup>116</sup>. Et, la délégation arriva à Paris par la gare de Lyon le 7 juillet 1868. Elle y passait l'essentiel de son séjour.

Le séjour de la reine de Mohéli à Paris dura 8 semaines, du 7 juillet au 1er septembre. Son apparition dans des lieux publics suscita un bon nombre de foule venue la voir. La reine de Mohéli visita quelques endroits touristiques de la capitale française notamment les Champs-élysées. Elle apparut également à l'Opéra, au cirque, au Bal Mabille, à l'Hippodrome pour se divertir en Montgolfière. La reine souhaita avoir une entrevue avec Napoléon III, empereur de la France, pour lui présenter ses doléances. Mais la rencontre n'a pas eu lieu. Car l'empereur était sans doute très occupé par la rive gauche du Rhin. Eugène Rouher chargé du dossier des affaires de Mohéli la reçut. Aussi pour les autorités françaises : « *il n'y a en jeu, dans cette affaire qu'une question privée d'un caractère tout intime et à la laquelle le hasard des situations, seul à prêté une apparence politique...* »<sup>117</sup>.

Et pourtant, le 28 mai 1849, le couronnement de Djoumbe Fatima reçut l'aval des autorités françaises, ce qui affermit les relations entre la France et le petit royaume. La reine réclama réparation pour les dommages causés par le bombardement du 18 novembre 1867. Les archives religieuses montrent que trente personnes environ de cette petite capitale (Fomboni) furent tuées<sup>118</sup>. Les marins de

---

<sup>(115)</sup> Marine-Lorient, 4C<sup>15</sup>, dossier A, Mouvement, Insurrections et dépêches au Commandant en chef de la Division navale des côtes orientales d'Afrique (Gizolme), 23 juillet 1868 (signé Rigault de Genouilly).

<sup>(116)</sup> Jean Martin, *Les Comores quatre îles entre pirate et planteur*, l'Harmattan, Tome I, pp. 303.

<sup>(117)</sup> Extrait du rapport de la commission ministérielle chargée d'examiner la requête de Djoumbe Fatima (Paris, 28 août 1868).

<sup>(118)</sup> Le R.P. Cazet nommé supérieur général de la Mission de Madagascar,- Le R.P. -Lacomme Préfet apostolique des Petites Iles, -souscription en faveur du collège de bourbon (1864-1865) dans « Histoire de

*La Bourdonnais* avaient enlevé les huit canons fixés au rempart<sup>119</sup>. Des matelots français avaient volé 23 mille piastres dans ses appartements. Elle demanda des indemnités à l'Etat français, ainsi que l'annulation de la Convention de 1865, et le départ de Lambert à Mohéli.

Le gouvernement français ne voulait pas donner raison à Djoumbe Fatima contre un français, et surtout contre la marine. D'ailleurs, Colomb, qui se trouvait en congé en France, jetait des doutes sur les revendications de Djoumbe Fatima. Il disait que le revenu annuel de la couronne de Mohéli n'excédait guère trois milles piastres. Djoumbe Fatima avait cumulé des dettes envers Lambert, envers le trafiquant d'esclave Hamissi Duchayla, envers un marchand banian de Mutsamudu Ali Bay Solimanjee et envers l'agence de la maison Rabaud à Zanzibar<sup>120</sup>.

D'autre part, l'affaire devenait sans doute politique. Elle permettait le ministre de la Marine et celui des Affaires étrangères de se rencontrer. Ils se concertaient sur quelques points essentiels : il ne fallait pas que la reine fasse appel à la Grande Bretagne ou à Zanzibar pour solliciter un protectorat. Il ne fallait pas non plus qu'elle décide l'arrêt du trafic « d'engagés » vers Mayotte. On lui proposa donc d'acheter la tranquillité pour le gouvernement. On lui offrit une pension viagère de dix milles francs par an. L'annulation du traité de 1865, est le départ de Lambert ; en échange, elle devait rompre avec les agents de Zanzibar (surtout avec son beau fils, Seif ben Saïd qui était devenu un personnage influent pour la reine) et de se montrer plus conciliante avec les autorités françaises.

La reine refusa cette proposition qui lui fut faite à son domicile parisien par le directeur des affaires politiques du Quai d'Orsay, Félix Desprez, et un émissaire du ministère de la marine. En effet, elle tenta de nouveau d'obtenir une entrevue avec l'empereur des Français et ses ministres mais sans succès. Elle décida de regagner à tout prix Mohéli pour reprendre son pouvoir et poursuivre sa politique d'hostilité contre les français et surtout Lambert. Elle quitta Marseille le début du mois d'octobre pour Alexandrie. Elle arriva à Mohéli le 28 janvier 1871 après avoir passé un long

---

Madagascar, ses habitants et ses missionnaires » du Père de La Vaissière de la compagnie de Jésus, 1884, tomes 1. p.100.

<sup>(119)</sup> *Idem.*, p.100.

<sup>120</sup> Jean Martin, *Comores : quatre îles entre pirates et planteurs*, l'Harmattan, Tome 2, p. 100.

séjour à Zanzibar où elle constitua son nouveau gouvernement. Ce dernier est composé de ses anciens ministres notamment Abdallah Moussalim (Rahivomanga) et Ali Moilimou (Les anciens ministres déportés en 1861 étaient revenus à Zanzibar pour la rejoindre). A Zanzibar la reine s'efforça de commander à distance le gouvernement de l'île et échangea avec son fils une correspondance suivie<sup>121</sup>.

## **B. LE RETOUR DE DJOUMBE FATIMA A MOHELI (1871)**

La reine débarqua, par Nioumachioa, au Sud de l'île, où les habitants sont très hostiles à Lambert ; Lambert s'appropriait d'une manière abusive les terres y compris celles défendues par les accords de 1865. Dès son arrivée avec son gouvernement, la reine joua un rôle politique, même si officiellement, son fils était le sultan de Mohéli. Mais ce retour inquiétait les autorités françaises. C'est pourquoi elles dépêchèrent, au large de Fomboni un bateau, au cas où la sécurité des quelques français eût été en danger.

Le colonel Colomb partageait ses craintes et bien qu'il eût assez peu de sympathie pour le duc d'Imerina, il envoya devant Fomboni, à la fin de janvier 1871, la goélette du service local la Levrette. Il espérait que la présence de ce petit navire pourrait prévenir tout désordre grave<sup>122</sup>.

La présence de la reine à Mohéli embarrassa Lambert. La reine lui faisait comprendre qu'elle ne voulait pas de lui dans l'île. Elle exhorta les Mohéliens à ne pas travailler pour Lambert ni pour d'autres Français. Le commandant de la garde Abdallah Moussalim, expulsa un ouvrier de Lambert d'un terrain qui pourtant appartenait en propre à cet homme<sup>123</sup> pour approuver les dires de la reine. Par conséquent, dans ses plantations, Lambert manque de main d'œuvre. Il fut obligé de faire appel à des engagés libre venant des autres îles voisines, surtout d'Anjouan, les contractuels connus sous le nom de *Kontera* dans l'île.

---

<sup>(121)</sup> Marine-Lorient, 4C<sup>5</sup>32, Commandant du *Volta* au Capitaine de vaisseau, chef de la Division des côtes orientales d'Afrique, 25 juillet 1869.

<sup>(122)</sup> CA.O.M., Registre Madagascar 7B6, Lettre n° 155, p. 71, Commandant supérieur de Mayotte (Colombe) à Ministre de la Marine et des Colonies, le 12 février 1871.

<sup>(123)</sup> *Idem.*, « Le chef Abdallah Moussilim qui venait de rentrer à Mohéli après dix ans d'exil avait été nommé commandant de la garde royale ».

En se réconciliant avec son fils, la reine n'avait qu'une idée en tête : revenir sur l'engagement qu'elle avait pris à Zanzibar un an plus tôt. Elle contestait derechef la validité du traité Lambert et en réclamait l'abdication<sup>124</sup>.

Les autorités de Mayotte, dissimulant leur attitude belliqueuse, se présentèrent devant Mohamed (fils de la reine qui la remplaça momentanément au trône). Mais le jeune sultan refusa de livrer la main d'œuvre à Lambert. Enhardis par la nouvelle des défaites françaises dont Sunley et le sultan d'Anjouan n'avaient pas manqué de les tenir informer, les chefs mohéliens ne voulurent point perdre l'engagement d'exécuter la convention de 1865<sup>125</sup>.

Les autorités mohéliennes refusèrent de hisser le drapeau blanc sur le fort, comme l'exigèrent les Français, et l'île subit d'autres bombardements, le 3 juin 1871. La ville de Fomboni fut de nouveau incendiée. Les habitants prirent la fuite. Le lendemain, les Mohéliens endommagèrent les plantations de Lambert et brûlèrent à leur tour Mremani, village où résidaient les ouvriers de Lambert. Cela permit à la marine française de bombarder le quartier du Sud-ouest, le seul épargné par l'incendie de la ville. L'opération était placée sous le commandement de l'enseigne de vaisseau Denont assisté de l'enseigne Delpit (commandant les canots) et de l'aspirant Raboin (responsable de l'obusier)<sup>126</sup>.

Après avoir incendié toute la ville et détruit à coups de canons les maisons en dur, les Français profitèrent de l'absence de résistance pour planter, sur les débris du palais de la reine, le drapeau tricolore. Si la France perdit l'Alsace-Lorraine dans la guerre franco-allemande en 1870-1871, que le drapeau allemand hissé dans cette région en fut le symbole, le capitaine Coatpont, l'auteur des bombardements de Fomboni voulait monter aux Mohéliens, semble-il, mais surtout aux autres îles de la région, ce que les français étaient capables de faire, pour ne pas avoir une telle opposition dans l'archipel.

---

<sup>(124)</sup> Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Paris, Mémoires et Documents., Afrique, vol. 70, pp.245, 247, Commandant de Volta (Capitaine de frégate de Coatpont) à Ministre de la Marine et des Colonies., mouillage de Mohély, 11 juin 1871.

<sup>(125)</sup> *Idem.*, pp.245, 247, et CA.O.M., Registre Madagascar 4N99, pièce annexe n° 2, pp.33-38.

<sup>(126)</sup> Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Paris, Mémoires et Documents., Afrique, vol. 70, pp.245, 247, Commandant de Volta (Capitaine de frégate de Coatpont) à Ministre de la Marine et des Colonies., mouillage de Mohély, 11 juin 1871 et CA.O.M., Registre Madagascar 4N99, p. 248.

Selon Chanfi Mator (notable de Fomboni résidant depuis sa naissance dans le quartier où se trouvait le palais de la reine. A 89 ans, il continue toujours à témoigner ce qu'on lui a laissé entendre et ce qu'il a vu dans l'histoire de Mohéli en générale et de la dynastie malgache en particulier), les Français voulaient déplacer les habitants de Fomboni pour laisser la place aux plantations. C'est pourquoi ils brûlèrent ce lieu. Fomboni se situe dans la plus grande plaine de l'île. « *Ils ne se souciaient pas des Mohéliens mais de leurs plantations. Si c'était le contraire, ils n'auraient pas incendié notre ville sans chercher à savoir s'il y'avait toujours de gens. Par chance, la population se réfugia à Nioumachioa un lieu sacré* », Hamdane Saïd (personne interviewée)

Pour Martin : « *Coatpont aurait souhaité bombarder Nioumachioa, mais il rencontra sur la côte Sud une assez forte houle qui fit échec à son projet* »<sup>127</sup>. Furieux de ne pas accéder Nioumachioa, Coatpont tira quelques boulets dans les villages abordant la côte, par exemple, Domoni. Ce village fut incendié. La marine française sortit victorieuse dans ces hostilités de 1871. Dans cette guerre, ce sont les armes lourdes qui sont employés, ce qui fait que la ville de Fomboni et certains villages sont détruits par les bombardements. Cela permet à la reine de se trouver conciliante et prête à accepter les conditions des Français le 9 juin 1871. Mais la marine refusa. Elle cherchait à prendre la reine pour la déporter à la Réunion. Car elle était responsable des désordres. Mais après une entrevue ménagée à Fomboni entre la notabilité de Mohéli, le jeune sultan et l'état-major du *Volta*, la reine fut laissée libre de demeurer dans l'île en attendant qu'il fut statué sur son sort<sup>128</sup>.

Le capitaine Coatpont souhaite régler cette situation une bonne fois pour toute. Il voulait anéantir la résistance mohélienne jusqu'à la racine. Ainsi, il exigea qu'on lui livre les chefs meneurs de troubles. Lambert considère Bako Hassan, le chef de Domoni (une localité du nord se trouvant aux alentours des concessions de Lambert) comme l'un des principaux opposants à sa présence dans l'île. Il fut l'un des prisonniers. Le nombre des recherchés s'élève à neuf personnes. Mais jusqu'au 10 juin 1871, six personnes seulement étaient entre les mains des Français. Les trois

---

<sup>(127)</sup> Jean Martin, *Comores : quatre îles entre pirates et planteurs*, l'Harmattan, 1983, t.1, p. 311.

<sup>(128)</sup> Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Paris, Mémoires et Documents., Afrique, vol. 70, pp.245, 247, Commandant de Volta (Capitaine de frégate de Coatpont) à Ministre de la Marine et des Colonies., mouillage de Mohéli, 11 juin 1871.

autres se sont enfuis et ne sont jamais capturés. Mais pour compléter le compte, les vainqueurs, exige trois otages.

« *Le commandant de l'avis exigea que trois otages lui fussent remis en remplacement des notables qui s'étaient enfuis* »<sup>129</sup>. Avant d'être transférés à la Réunion, Les prisonniers passèrent trois mois à Mayotte. Le traité de 1865 fut retouché, pour permettre aux villageois de disposer de plus d'espace pour leurs cultures vivrières. Lambert s'engagea à indemniser les propriétaires des maisons détruites par les bombardements. Il sollicita également que la famille royale soit hébergée chez lui, malgré la destruction du palais. C'était une victoire obtenue à l'égard des opposants des ressortissants français dans l'île, notamment le planteur breton Lambert. Aussitôt que le calme fut retrouvé, d'autres ressortissants français de la Réunion vinrent s'installer à Mohéli.

Après cette victoire, la reine se trouva seule, dépourvue des conseillers hostiles à la présence française ; en conséquence, la reine se trouva très conciliante.

### **C. LES RELATIONS SURPRENANTES DE LA REINE**

La reine Djoumbe Fatima s'engage dans des relations avec des Blancs que la tradition du pays prohibe. Il s'agissait des unions ou relations qui se tissaient dès son retour à Mohéli, après la fin des bombardements de juin de 1871. Elle épousa, rapportait Martin, peu après un chef Antalotra qui ne passa que peu de temps près d'elle et s'en retourna vivre à Madagascar. Cette relation aurait due être un moyen pour la reine de se rapprocher de Madagascar d'où viennent ses parents. Mais Lambert avait menacé de mort le nouveau prince consort. « *A ce moment là, Lambert se portait comme le chef suprême de l'île. Car il devint victorieux aux hostilités de 1871. Il ne voulait pas voir quelqu'un d'autre auprès de la reine. Il reprenait sa relation avec elle pour montrer aux Mohéliens qu'il est le chef de Mohéli* », disait Chanfi Mator.

Les relations amoureuses entre Djoumbe Fatima et les Blancs se renouèrent. « *Quel acte impardonnable ! Se demanda Hadidja Ali (Hadidja Ali, femme de 69 ans*

---

<sup>(129)</sup> Jean Martin, *Comores : quatre îles entre pirates et planteurs*, l'Harmattan, 1983, t.1, p. 311.

et connaisseuse de contes comoriens, personne interviewée) *en crachant par terre, une femme comme elle, encore une reine n'aurait due faire une chose pareille ; même moi qui ne suis pas la reine de toute une île mais une simple tresseuse de nattes, je ne pourrais pas le faire, coucher avec un Mzungu* ». Peut-être avec un musulman pour ne pas dire un comorien ou autre, ces relations auraient apaisées la haine qu'on percevait chez cette femme.

Néanmoins, la reine n'avait pas le choix, elle était criblée de dettes, auprès du planteur. Et elle n'avait pas les moyens de les rembourser. Le planteur était certes, le principal responsable de la ruine de Djoumbe Fatima. Elle revint alors à Lambert, en échange, le soutenant dans ces derniers jours. Le duc d'Imerina succomba le 23 septembre 1873 à 49 ans à Fomboni où Sa tombe existe encore. Les documents religieux montrent qu'il est mort le 22 septembre 1873<sup>130</sup>

A la mort de Lambert, la reine noua une nouvelle relation avec un autre Français. Dans la tradition de l'île, on évoquait seulement le nom de Lambert, comme le seul amant de la reine. D'autres informateurs comme Hadidja Ali et Hamdane Saïd avançaient que la reine sortait avec un Blanc, sans le nommer. Ce Monsieur était Emile Fleuriot de Langle, fils du vice amiral, selon les témoignages de Salim Djabir. Car selon lui, ce personnage devait veiller sur la propriété du défunt planteur légué à sa sœur Plihon. Mais la direction complète de l'établissement jusqu'à l'extinction des dettes avait été confiée à Sunley, le consul anglais à Anjouan, l'un des principaux créanciers, Selon Salim Djabir (personne interviewée).

Emile Fleuriot de Langle, par la décision du juge de Dzaoudzi, fut nommé gérant de l'établissement de Fomboni. Il débarqua Mohéli le 23 mars 1874. Sous sa direction, tout allait bien dans l'établissement. Il s'entendait bien avec tout le monde, les travailleurs, Sunley et la reine. Son entente avec la reine fut allée plus loin. Car, « *en 1875, il devient l'épouxmorganatique de la souveraine* »<sup>131</sup>... Mais cette union ne pourrait pas être valable dans cette île, si l'époux ne se convertissait pas à l'Islam, et ce n'était pas le cas. Cette union est mal vue dans la société mohélienne. Car,

---

<sup>(130)</sup> Lacomme (1867-1877) dans *Histoire de Madagascar, ses habitants et ses missionnaires* du Père de La Vaissière de la compagnie de Jésus, tome 2, 1884, p. 103.

<sup>131</sup> Jean Martin, *Les Comores quatre îles entre pirate et planteur*, l'Harmattan, 1983, t.1, p. 315.

selon la loi musulmane, une femme n'a pas le droit de se marier avec un non musulman. Cette union de Djoumbe Fatima et Emile Fleuriot de Langle donna naissance à deux enfants : Bakoko et Salima Machimba (Mashamba).



**Photo n°8 : Salima Mashamba (Ursule ou Ursula)**

**Source : Don offert par Mahamoud, petit fils de Djoumbe Fatima, 12 février 2007**

Le premier était handicapé mental et vécut encore au début du XX<sup>e</sup> siècle. La seconde est née en 1877. Elle résida alors à Mayotte chez les sœurs de Saint-Joseph de Cluny. Le nom de Mashamba n'est pas attribué au hasard à celle qui va falloir être la future reine de Mohéli. L'union de ses parents a été considérée comme une union libre, et d'ailleurs, un enfant issu de ce genre d'union devient bâtard. Pour ne pas donner le nom de Langle à la future reine de Mohéli, les gens ont préféré la fille de Mzungu Washamba (la fille du planteur). Le temps passe, alors Washamba devint Mashamba, surnommée Ursule Salima Mashamba.

« Elle fut envoyée à la Réunion où elle devait parfaire son éducation. Elle ne parle pas la langue de son pays. Elle est catholique et comme telle, ne peut accéder au trône. Que deviendra-t-elle si elle rentre à Mohéli ? » Cité par Beauchamp, gouverneur de l'île de la Réunion, tuteur légal de la jeune fille, à Monsieur le résidant

français à Anjouan. Elle y épousa le gendarme Paul Camille auprès duquel elle vécut en France jusqu'en 1939. Elle recevait encore à l'époque une pension annuelle de 10.000 francs du gouvernement français<sup>132</sup>. Au début sa pension s'éleva à 3.000 francs. Par rapport à d'autres souverains, la reine de Mohéli, abandonna ses biens et sa souveraineté contre peu de choses. Le Bey de Tunis gagnait 1.500.000 francs par an, le roi de Cambodge, 1.200.000 francs, la reine de Madagascar, 25.000 francs par an mais avec l'aide de son époux la pension de la reine de Mohéli s'améliora de plus en plus jusqu'à 10.000 francs.

En 1874, Djoumbe Fatima redevint reine. Car son fils aîné Mohamed qui la succéda au trône de Mohéli vint de mourir. Dès le retour de la reine à Mohéli, le prince Mohamed ne prenait pas seul les décisions sans consulter la reine. Ils se réconciliaient. La disparition de Mohamed fut un choc terrible pour la reine. Pour se consoler, en 1875, elle épousa Emile Fleuriot de Langle. Cette union semblait de bon augure pour la couronne de Mohéli. Car un an plus tard, en 1876, « la reine acheta au prince Saïd Omar, son ancien époux, un assez grand boutre, le *Chafeï*, qui permit d'assurer des relations régulières avec Dzaoudzi<sup>133</sup>.

A la fin du mois de mai 1878, Djoumbe Fatima succomba à 42 ans dans sa capitale Fomboni. Elle a régné durant trente huit ans sur une île qu'elle avait tant aimée. Elle a connu des moments difficiles, surtout en voulant revenir dans sa décision sur le traité signé avec Lambert. Durant toutes ces années, sa vie se résume à la résistance farouche ou passive qu'elle opposa à l'influence française dans son île. Cela nous permet de dire que la reine menait une politique de résistance face aux autorités françaises.

En somme, le royaume de Mohéli vient de connaître des bouleversements. La reine abdiqua en faveur de son fils Mohamed, un moyen pour elle de revenir sur les accords signés avec Lambert. Ce dernier profita de cette situation de prendre le devant en se plaçant tuteur du jeune sultan âgé de dix ans en 1867. Cette même année, la reine Fatima se rendit à Zanzibar et elle effectua un voyage en France en 1868 pour revendiquer ses droits par rapport aux bombardements de 1866 et le départ de

---

<sup>(132)</sup> Eugène Guernier et G. Froment Gueysse, *Encyclopédie de l'empire française, Encyclopédie coloniale et maritime*, Tome II, 3, rue Blaise Desgraffe, 1947, p. 258.

<sup>(133)</sup> Jean Martin, *Les Comores quatre îles entre pirate et planteur*, l'Harmattan, 1983, t.1, p. 311.

Lambert dans son Ile. Par ailleurs, la reine retourne à Mohéli en 1871. Mais ce retour inquiétait les autorités françaises. C'est pourquoi elles dépêchèrent, au large de Fomboni un bateau, au cas où la sécurité des quelques français eût été en danger. Enfin, pour se consoler, la reine tisse de relations, que nous appelons surprenantes par rapport à la tradition du pays, par des Blancs à savoir Lambert et E. F. de Langle.

### **CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE**

Djoumbe Fatima fut une femme très importante dans l'histoire des Comores en général et de celle de Mohéli en particulier. Elle entre dans le cadre de l'histoire des « *sultans batailleurs* ». Des parents malgaches, elle continua à défendre le jeune royaume instauré par son père Ramanetaka. La tâche n'était pas facile pour elle, au moment où les puissances coloniales cherchaient à conquérir de nouveaux territoires. Son royaume, ce petit bout de terre de 211km<sup>2</sup> n'est pas à l'abri de ces personnes avides de terres. La reine choisit son camp, celui des Français. L'acquisition d'une éducation européenne et l'acte d'intronisation en 1849 par les officiers français fait que la reine emprunte une autre voie, celle des Européens. Son entourage, les Mohéliens et les hommes de son défunt père veillent à ce que la reine soit une reine comorienne, de culture comorienne. Les visites des Pères jésuites et la présence des familles arabes dans l'Ile nous laisse conclure que les uns et les autres cherchent respectivement à introduire et à renforcer leurs religions. L'arrivée d'un Arabe au titre du prince consort de l'île explique cela. Pour empêcher l'intrusion d'une autre religion, les Mohéliens font appel à ce Zanzibarite. Ce qui fait que Zanzibar revient dans la scène politique de Mohéli comme à l'époque du sultan Ramanetaka.

Influencés par les Français, les Mohéliens, les Zanzibarites et indirectement par les Anglais, Djoumbe Fatima se trouva partagée. Mais finalement, elle se décida. Elle se porte musulmane. Elle vient par la suite revenir sur sa décision concernant le

traité commercial qu'elle avait ratifié avec Lambert. Ce dernier n'est pas d'accord. Fomboni fut incendié à deux reprises. La reine se rendit jusqu'en France pour réclamer les intérêts de son Ile. Ainsi, les Comores et surtout Mohéli furent reconnues dans l'Occident, rien que par son passage dans différents pays. Avec Djoumbe Fatima, Mohéli atteint le période de son apogée.

Par ailleurs, de son période, Djoumbe Fatima contribua à l'élargissement du royaume merina de Madagascar dans les Comores. Ses enfants, Abderehman et Mahmoud la succédèrent au pouvoir. Ils ont respectivement régné en 1878-1885 et 1885-1886. Salima Mashamba la dernière reine de Mohéli règne entre 1888 et 1902.

En effet, pour bien expliquer le passé de des royaumes gouvernés par des souverains malgaches aux Comores, en prenant l'exemple de la reine de Mohéli Djoumbe Fatima, il faut se rappeler que « *l'histoire est toujours incomplète* », il est probable que cette première partie comporte des lacunes malgré notre vigilance. Mais cela ne nous empêche pas d'étudier prochainement la mémoire de cette reine, pour essayer de faire la lumière sur le pan d'ombre de ce passé et montrer la manière dont les Mohéliens gèrent cette mémoire.

**DEUXIEME PARTIE :**  
**LA GESTION DE MEMOIRE DE DJOUMBE FATIMA**

## Chapitre IV : ETAT DE MÉMOIRE

La mémoire chez les Comoriens, en général, et chez les Mohéliens, en particulier, nous paraît complexe. Ils se rappellent, bien sur, du passé mais la manière dont cette mémoire persévère, nous laisse le choix à se demander s'il existe des lieux de mémoire à Mohéli. Le nom de la reine est-il attribué à un lieu ou à une personne dans son Ile ? Enfin, qu'est ce que les Mohéliens attendent de la mémoire de Djoumbe Fatima. Nous avons jugé utile de voir les lieux de mémoire, la reprise du nom de Djoumbe Fatima et l'utilité de la mémoire de Djoumbe Fatima à Mohéli.

### A. LES LIEUX DE MEMOIRE

#### 1. Oualla lieu de mémoire ?

Oualla est un lieu de mémoire. Ce village a été créé en 1830 par Ramanetaka, le père de Djoumbe Fatima. C'est l'endroit où cette dernière a vu le jour en 1836. Dans ce village, le sang malgache domine. Cette communauté s'intègre plus vite dans la société mohélienne après leur conversion à l'Islam. D'ailleurs, « *les mariages ne se limitent pas entre nous, montre Mahamoud (l'arrière petit fils de Djoumbe Fatima). Tout le monde est libre d'épouser la personne de son choix* »

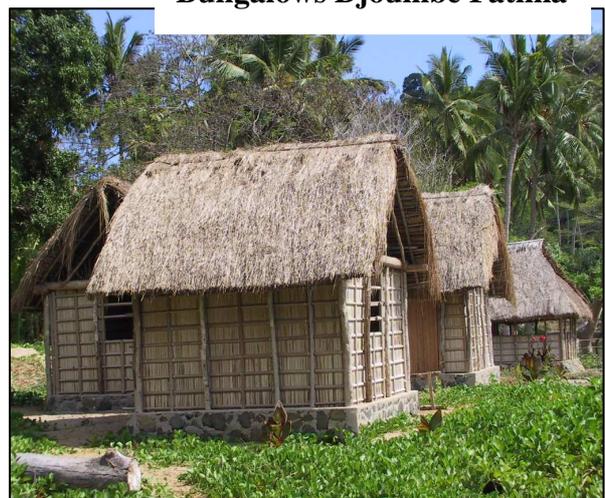
Oualla est géographiquement située dans un endroit menacé par des eaux. Il est un bout de terre entouré par la mer au sud et au nord-ouest par une rivière. Cette dernière se jette dans la mer. Et ces eaux érodent de plus en plus le sol, là où le village est érigé. Ces eaux s'élargissent dans un espace d'environ 50 mètres. Cet élargissement s'explique par la montée de la mer qui passe forcément par l'embouchure pour drainer la rivière. Parfois, les vagues peuvent causer la fermeture de l'embouchure en raison de l'ensablement que cela provoque. Quand bien même il y aurait ce phénomène, les cases sont rarement inondées. Mais, à force de se rencontrer et de se mélanger, ces eaux forment par contre un petit lac permanent qui abrite de petits poissons, des crabes et des crevettes. En fait, l'unique accès du village se trouve dans la partie septentrionale. Il est très étroit. La partie orientale de ce village est plus élevée. L'accès y est difficile. Les villageois ont été contraints d'abandonner ce lieu menacé par les eaux. Certains se dirigent vers les confins nord-

est à huit cent mètres environ. Et ils ont créé Oualla 2 ou Hatsimedou. Les autres ont refusé de quitter leurs cases : ce qui explique l'existence des deux bourgades : l'ancien Oualla (Oualla1 ou Oualla Mireréni) et le nouveau Oualla (Oualla2 ou Oualla Hatsimedou). Cette division survint à l'époque d'Ali Soilih de 1975 à 1978. Mais après la chute de ce régime "révolutionnaire", une partie de la population du nouveau Oualla retourne rejoindre ceux qui gardent l'ancien Oualla. Oualla restait enclavé jusqu'en 1996. C'est justement dans cette période qu'une nouvelle route bitumée remplaça l'ancienne voie. D'ailleurs, la nouvelle route passe tout d'abord à Oualla2 avant d'arriver jusqu'à Oualla1.

**Photo n°9 : Village de Oualla Mireréni**



**Bungalows Djoumbe Fatima**



Source : auteur, le 13 février 2007

Les maisons de ce village sont construites en terre battue et en matières végétales. Elles ressemblent beaucoup à des cases betsimisaraka fabriqués en *falafa*, coiffés de toit de feuilles de *ravinala*. Mais les cases de Oualla, emploient les *ngarata*, et des feuilles de cocotier tressées soit en *uhandza* soit en *mbaga*, ou de l'herbe ou *nyasi* pour la toiture. Chaque case est dotée d'une cour. Dans cette cour, on trouve la cuisine, le grenier, le W.C. ainsi que les toilettes et un petit poulailler et quelques plantations (plantes médicinales, bananiers, cannes à sucre). De plus, les cases en *ngarata* se trouvent uniquement à Oualla. Un jeune membre de l'association du village nous a laissé entendre que la présence de ses maisons symbolise l'originalité de ce village ; c'est pour quoi il est un devoir pour eux d'en préserver. D'ailleurs, les bungalows du village réservés pour les gens de passage ou des touristes sont construits en *ngarata*, pour partager avec ce monde le goût du village et/ou les souvenirs laissés par les ancêtres du village, surtout à Djoumbe Fatima. Car, ces bungalows portent le nom de cette dernière et un logo d'une chauve-souris<sup>134</sup>.

Par ailleurs, les interrogations que nous avons posées à certains ressortissants de ce village nous ont convaincu que Oualla est un lieu de mémoire. Car les villageois dans l'ensemble se mobilisent à des créations notamment les bungalows et d'autres fêtes à l'honneur de la reine. Ainsi, chaque nouvel an, suivant le calendrier lunaire, les villageois célèbrent la fête du « bain du nouvel an ». Cette cérémonie qui regroupe presque tous les villageois pourrait être l'un des points qui caractérisent Oualla entant qu'un lieu de mémoire. Car, selon les versions attendues de ce bain, certaines personnes l'appellent « le bain du nouvel an » et d'autres, « le bain royal ». Qu'il soit l'un ou l'autre, il s'agit ici de la continuité de ce que faisaient leurs ancêtres, notamment Djoumbe Fatima la personne la plus célèbre de ce village. Lors de la cérémonie, des bœufs et cabris sont égorgés au bord de la mer tout près d'une rivière. Ma Nassuria, une femme du village dit que cette cérémonie leurs permet de passer une nouvelle année de prospérité mais surtout de bonne récolte. Car la majorité de villageois est paysanne. Alors, tous les sacrifices d'animaux et l'appel aux esprits des ancêtres qui s'installent dans les corps des vivants n'est qu'une manière pour les derniers de témoigner leur reconnaissance et gratitude pour

---

<sup>(134)</sup> C'est aux alentours du village de Oualla qui abritent les chauves-souris *levingstonii*.

les vœux réalisés au cours de l'année passée, et demander de recevoir leur protection. Par là, Oualla fait « l'objet d'un rituel<sup>135</sup> » caractérisant un lieu de mémoire, selon Pierre Nora. Il faut savoir que la cérémonie est mal perçue par la religion musulmane. Elle est classée comme une pratique barbare voire de la sorcellerie (en raison des rituel). Le rituel que font les villageois est le même que celui dont le professeur de sociologie Yu-Sion Live<sup>136</sup> (Université de la Réunion) appelle le « *servis* ». Ce dernier n'est en aucun cas, dit-il, une cérémonie d'exorcisme mais un rituel de possession qui permet aux vivants d'entrer en communion et en médiation avec les Ancêtres à travers l'esprit de ces derniers. Le cas de la Réunion, avance ce sociologue, la cérémonie elle-même est mélange de pratiques héritées non seulement de Madagascar ou en Afrique mais aussi empruntées à des éléments des rituels tamoules ou chrétiens. C'est la même chose à ceux qui se passent à Oualla. Ou bien, le bain du nouvel an ne serait ce que la continuité de bain royal de rois de Madagascar, notamment le *Fitampoha* et le *Fandrona* ? Sans doute, il peut être le même d'autant plus que les villageois sont d'origines malgaches.

Les habitants n'envisagent à aucun moment d'abandonner ce lieu. Ils sont attachés à cet endroit. Taandhoiti (jeune demoiselle de 31 ans, originaire de Oualla Mirereni) montre que : « *si je me trouve loin de mon village, je me sens vraiment perdue* ». Mahamoud nous dit que le fait d'habiter encore ce village explique beaucoup de choses. D'abord, c'est un lieu plein d'histoire : c'est là où nos aïeux ont jugé utile d'habiter. Beaucoup de personnages importants de l'histoire de l'île sont nés dans ce village. En suite, Oualla est un lieu musée qui détient les souvenirs des accords signés sur le destin de l'île. Par exemple, en 1886, le protectorat de Mohéli avec la France a été signé dans ce village. Pour ne pas citer que cela. Donc abandonner ce village, dit -il, causerait de désordre ou surtout un oubli du passé qu'on est aujourd'hui les fruits. Mais c'est encore une sorte d'abandon d'identité. "Car on est toujours des Mohéliens dans d'autres villages mais ici on se sent encore beaucoup plus", dit-il.

---

<sup>(135)</sup> Pierre Nora, *Les lieux de mémoires*, édition Gallimard, 1984, p. XXXIV.

<sup>(136)</sup> Mes notes personnelles prises lors du colloque international d'histoire du 10 au 15 novembre 2004 organisé à Toamasina/Foulpointe par l'Université de Toamasina et l'AHIOI sous le thème du « *Dynamismes économiques, politiques et sociales dans et entre les pays du sud-ouest de l'Océan Indien XVIII<sup>ème</sup> – XX<sup>ème</sup> siècle* ». M. Yu-Sion intervient sur les « *Dynamiques d'un rituel de transe à la Réunion : le servis kaf* ».

Par ailleurs, à l'honneur des ses ancêtres, la famille qui descend de la reine organise chaque année deux cérémonies familiales, excepté quelques invités. La première se fait le même jour que le *Miradji* (ascension de Prophète). La deuxième s'effectue le vingt septième jour du mois du Ramadan. Ces cérémonies sont religieuses. D'ailleurs, le mois de Ramadan reste le mois le plus sacré des musulmans. Ils accomplissent la quatrième obligation ou pilier de l'Islam en jeûnant tout le mois. C'est-à-dire en se privant de nourritures du matin au soir. Il est pareil pour la première commémoration du jour du *Miradji*. Ce jour là la majorité des comoriens font encore le Ramadan. C'est alors dans ce contexte que cette famille commémore ces aïeux. C'est une manière de commémorer sans faire de bruit dans la société. Car, tout acte qui n'entre pas dans le cadre de la loi musulmane fait de polémiques. Et pourtant, bien avant l'arrivée de l'Islam, les Mohéliens ou les Comoriens avaient leur culture. En effet, ces deux cérémonies, souligne Mahamoud, devient de plus en plus importantes. Car, le nombre des invités augmente. Par conséquent, les dépenses se multiplient d'une année à une autre. Par exemple, jusqu'à l'an 2001, Mahamoud nous fait ce constat qu'il emploie des cabris pour les cérémonies. Mais depuis, il reste une question de bœuf sans chercher à évaluer le nombre de poissons et des volailles.

En effet, la commémoration ou le *mahitimiyo* se passe régulièrement après la prière de 15 heures. Ils se réunissent et lisent des versets du Coran. Et les femmes se mettent à préparer le *futari* (le repas qu'on mange au moment de rupture du Ramadan à 18 heures). A 18 heures, après la prière, ils se mettent ensemble pour partager le repas. Ces cérémonies sont faites, comme nous disait Mahamoud, à l'honneur de tous les membres de la famille, ceux qui sont morts aussi bien que ceux qui sont en vie. Car, "*il est obligatoire pour nous de se préparer pour l'au-delà et, se mettre en contact avec ceux qui s'y trouvent*<sup>137</sup>."

Oualla est alors un lieu de mémoire par les cérémonies qui se déroulent en l'honneur de la reine. Nous pouvons dire que la mémoire de la reine dans ce village ne reste pas une affaire familiale mais aussi l'affaire des villageois, par exemple le

---

<sup>(137)</sup> Dés qu'une personne décède, tout est fini sauf trois choses : des choses dont les vivants bénéficient, par exemple, une plante fructueuse. Et un enfant, c'est-à-dire un enfant qui ne manque pas de se souvenir de ses ancêtres. En fin, une connaissance dont beaucoup de personnes profite.

fait de baptiser les Bungalows du village le nom de la reine. Ainsi tout le monde se rappelle de Djoumbe Fatima. La famille royale a un projet d'organiser la commémoration ou le *hawuli* de Djoumbe Fatima en invitant tous les villages de Mohéli. Mais il faut savoir que ce *hawuli* regroupe toutes les confréries musulmanes dans un rituel qu'on appelle *dayira*, une nuit entière. En général il s'effectue répétitivement à la date de la mort de la personne. Il serait le mois de mai. Car, la reine est morte à la fin de ce mois en 1878. Cependant, Oualla est un lieu de mémoire par excellence. Car un lieu de mémoire est un lieu où on se rappelle ensemble un événement. Mais, il faut savoir que jusqu'au mois de février que nous avons passé à cet endroit, ce projet n'avait pas encore vu le jour.

En fait, la manière dont la famille royale se comporte, semble-t-il qu'elle ne voulait pas se distinguer aux autres. Certes, elle ne voulait pas se montrer qu'elle vienne d'une famille royale. Ce qui permet à d'autres personnes d'usurper cette identité. Et pourtant, cette famille est reconnue. Mais ces usurpateurs d'identité pourront un jour fausser l'histoire. Parce que, au cours de nos recherches, on nous a fait croire que telles familles font partie des descendants de la reine. Or, dans la société mohélienne il existe sans doute des descendants des familles malgaches, compagnons de Ramanetaka. Il ne faut pas les confondre avec la famille royale. En effet, les Malgaches se sont complètement fondus dans la masse. A Fomboni, seul leurs noms et certains traits physiques les distinguent des autres habitants. Ces descendants malgaches pourront construire un groupe mémorial s'ils voulaient au moins légitimer l'appartenance à un même groupe avec la famille de la reine qui est, elle aussi, malgache. Dans la société mohélienne, ces descendants malgaches, à l'exception de ceux qui descendent directement de la famille royale, sont appelés *Mashangiria yezi* (les gardes du pouvoir). Il s'agit simplement d'une appellation de ces "Malgaches" quand il nécessite de ressortir les différents clans sociaux. Et d'ailleurs ce groupe n'est pas constitué. Car, selon Chanfi Matoiri ( personne interviewée), « *nous sommes tous des Mohéliens, le fait de construire de petits groupes des personnes venant de telles îles ou tels pays pourrait engendrer des problèmes dans notre cohabitation* ». C'est peut être pour cette raison que ce groupe n'est pas constitué.

Par ailleurs, face à la confusion entre la famille royale et les particuliers, nous avons jugé utile de rétablir une généalogie remontant à Ramanetaka le père de la reine.

## **2. La généalogie**

La famille royale de Mohéli ne se limite pas seulement dans cette île. En effet elle dépasse les frontières de l'île pour d'autres pays dont notamment la France, la Réunion et Madagascar. Dans la présente généalogie tout est bien visible. Cette généalogie nous permet d'ailleurs, de connaître les noms de cette famille et le nombre de générations depuis Ramanetaka le fondateur du royaume.

En observant la généalogie, on voit apparaître six générations. Cela nous amène à dire qu'elle se justifie, au moment où les spécialistes montrent que dans un siècle il peut avoir trois générations. Par ailleurs, entre 1800 et 2007 nous avons à peu près deux siècles. Dans ces deux siècles, nous avons donc six générations. De plus, la majeure partie de cette famille possède des noms comoriens pour ne pas dire musulmans. Mais ceux qui vivent en France empruntent des noms français tels que Ferdinand, Luis, etc.... ils adoptent la religion chrétienne comme leur mère Salima Mashamba (Ursule). Cette dernière a reçu une éducation chrétienne chez les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny à la Réunion. Et, elle épousa un Français. Ensemble, ils ont choisi de vivre en France. Mais, des Comoriens de passage en France, dans le cimetière où repose Salima Mashamba, ne manquent pas de faire des prières pour elle. C'est ce qu'a fait le père de Abdoussalam lors de sa visite en France.

Essai sur la généalogie<sup>138</sup> de la famille royale de Mohéli

---

<sup>(138)</sup> La généalogie complète se trouve dans les annexes.

**Photo n°10 : La tombe de Salima Mashamba, cimetière de Pesmes en Haute Saône**



**Source : Don offert par Mahamoud petits fils de Dioumbe Fatima.12 février 2007**

Bref, cette généalogie nous montre encore la persistance de polygamie dans la société mohélienne. D'ailleurs, le père de Djoumbe Fatima a, lui-même, accompli cette polygamie, sans doute pour rassurer les Mohéliens combien il est réellement dans la peau d'un musulman. Les femmes, de leur part, peuvent être mariées plusieurs fois après les divorces. C'est pourquoi il est apparu dans cette généalogie des femmes mariées deux fois ou plus.

### **3. Fomboni la capitale du royaume**

Fomboni se trouve dans la région de *Dewa* dans le nord-est de l'île. Dans cette région, la présence des activités humaines débutait dès le début du peuplement des Comores, à peu près vers la fin du VIII<sup>ème</sup> et IX<sup>ème</sup> siècles. La ville n'a été fondée que beaucoup plus tard. La tradition de l'île nous montre cependant d'une activité importante dans plusieurs localités parmi lesquelles Bandarsalama, Mrodewa, Uvanga, Mlombeni, Mafumbuni. Cet ensemble de localités en sont venus à se rassembler à l'appel de Kombani et Uvanga, disait Salim Djabir. Selon lui, ce groupement correspond à la période où de nombreux villages mohéliens ont été

abandonnés. On pense que les gens de différentes régions, pour se protéger des invasions malgaches [XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles] et des maladies contagieuses, ont pris la décision de quitter les villages anciens. C'est le moment où Fomboni aurait été créée. Quand on observe le quartier médina de cette ville, on dirait des vieilles pierres d'une ville abandonnée. Et pourtant, la plupart des maisons sont toujours habitées. Un jeune de la capitale nous disait que : « *Fomboni, surtout dans le quartier médina serait mieux d'être confié aux archéologues pour effectuer des travaux au lieu de continuer à y vivre. Car nous les jeunes, nous préférons construire nos maisons et vivre dans de nouveaux quartier* ». (Mohamed Daroumi, jeune de 30 ans, personne interviewée).

L'ancien Fomboni est construit en dur. Les archéologues montrent que les constructions en dur aux Comores remontent à l'époque entre le XIV<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles. « *C'est durant cette période [XIV<sup>ème</sup>–XVII<sup>ème</sup> siècle] que se met en place le véritable développement de constructions en pierre et des villes telles que nous les connaissons, autour de mosquées centrales plus grandes, de la place publique (Pangahari ou Bangwe)<sup>139</sup> ».* Fomboni fait partie de ces villes citées car elle constitue également les unités sues cités. Quand on confronte alors les travaux des archéologues et la tradition orale, Fomboni aurait été créée entre le XIV<sup>ème</sup> et le XVIII<sup>ème</sup> siècles, avant 1785. Car c'est l'année où les *Madécasses* apprirent la route de ces îles<sup>140</sup> [les îles Comores]. Et Fomboni existait déjà. C'est justement le moment où les remparts ou les *ngome* des villes se construisent. A Fomboni, sept villages se mobilisent pour construire les remparts : Hoani, Domoni, Hamba, Wanani, Djoiezi, Mlambada et Hagnamoida. En cas d'attaque, tous les habitants de ces villages s'y réfugiaient. Ces sept villages forment le système coutumier de Mohéli ou *shungu sha Mwali*. En effet, en ce sens Fomboni est un lieu de mémoire pour les Mohéliens qui continuent à se regrouper chaque année pour la célébration coutumière.

Mais, selon Salim Djabir, Fomboni restait seulement une capitale coutumière, c'est-à-dire pour l'organisation du système coutumier (*shungu*). Il a fallu attendre l'arrivée de Ramanetaka en 1830 pour qu'elle devienne le centre administratif et coutumier. La place publique a été élargie à l'époque de Ramanetaka. C'est le lieu

---

<sup>(139)</sup> Ali Mohamed Gou, « Archéologie et évolution des villes aux Comores », in *TAHEHI* n°2, 2003. p. 53.

<sup>(140)</sup> Froberville (E. de), Histoire des invasions madécasses aux îles Comores et à la côte orientale d'Afrique.

de rencontre entre les Mohéliens, par exemple au moment des mariages. C'est également un lieu de rencontre entre les Mohéliens et les étrangers. Par exemple en 1849, cette place a accueilli des ressortissants de différentes nations pour le but de couronner la reine de Mohéli. La place publique se trouve en face de palais royal. La reine pouvait voir toutes les manifestations qui s'y déroulaient sans le moindre déplacement (cf. p.43). L'élargissement de cette place par le prince merina permit le déroulement de toutes les manifestations. Néanmoins, aujourd'hui cette place reste un lieu de mémoire pour les partisans du système coutumier de l'île (*shungu sha Mwali*).

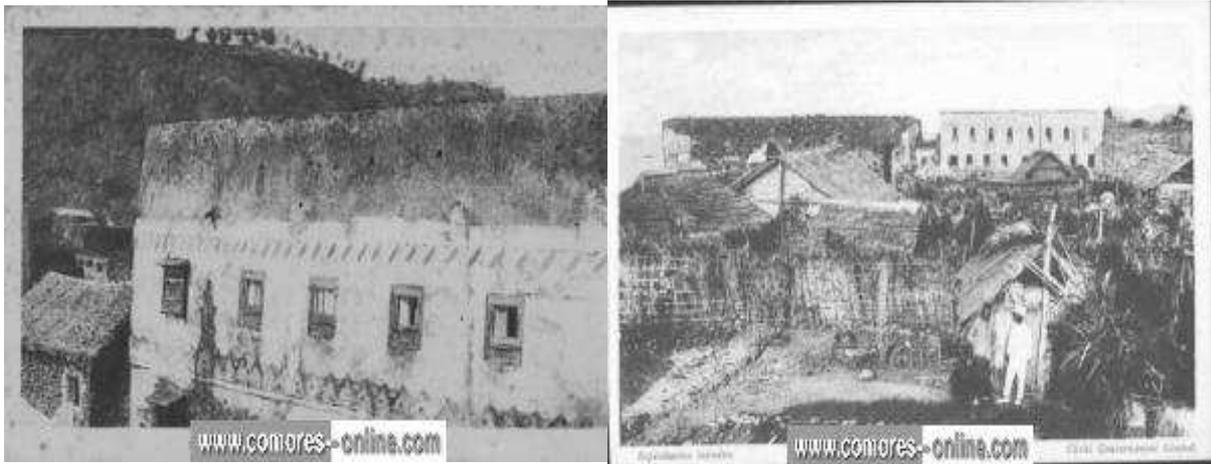
Le palais et le cimetière : Tout d'abord, le palais royal disparaît de la vue voire de la mémoire des Mohéliens. La ville entière a subi mainte fois des destructions, avant même la construction du palais : pendant les razzias malgaches et pendant la guerre contre Anjouan en 1832. Le palais en a subi autant que les autres maisons lors des bombardements sous le règne de Djoumbe Fatima, surtout au moment de sa rupture avec le planteur Lambert en 1867.

Mais « *avant sa destruction, le palais royal, affirme Salim Djabir, a été utilisé comme école sous la colonisation. Et après il sera finalement détruit. La population a jugé de l'achever* ». Et Claude Chanudet montre en 1988 que : « *le palais fut habité jusqu'en 1910, il servit d'école avant d'être définitivement abandonné<sup>141</sup>* ». Chanfi Matoiri ajoute que : « *qu'au moment de sa destruction (en 1983), on ignore sa valeur historique* »

---

<sup>(141)</sup> Claude Chanudet, *Contribution à l'étude du peuplement de l'île de Mohéli*, thèse de doctorat de III<sup>ème</sup> cycle, 1988, p. 359.

### **Photo n°11 : Palais royal de Fombobi**



**Source :** [http://www.comores.online.com/collection/cartes\\_anciennes/cartesmohéli.htm](http://www.comores.online.com/collection/cartes_anciennes/cartesmohéli.htm) (le 07/07/07)

On connaît l'emplacement de ce palais grâce aux quelques ruines qui sont toujours visibles. Les jeunes se demandent pourquoi on a laissé détruire un tel patrimoine au lieu de le conserver comme d'autres les font aujourd'hui. D'ailleurs, comme le montre Salim Djabir, "la ville n'a pas gardé grand chose de cette période royale". En effet, le palais de Djoumbe Fatima suscite aujourd'hui l'intérêt du public, même s'il demeure invisible dans l'espace. *"A tout moment, disait Chanfi Matoiri habitant le quartier, des gens nous rendent visite et nous demandent ce que nous connaissons sur le palais. On dit le peu qu'on sait"*. En fait, dans les contes de l'île, ce palais a trouvé sa place. Car, presque dans les contes que racontent les vieux à Mohéli, ils montrent le plus souvent que le palais royal était une grande maison à étage constituée de beaucoup de fenêtres. Et la princesse se plaça à chacune d'entre elles pour regarder au dehors. Et bien sûr, quand on apporte notre attention sur les photos du palais de Djoumbe Fatima, on dirait que les vieux ne font que décrire la vie dans le palais de la reine. Par ailleurs, dans la place où était érigé le palais de reine Djoumbe Fatima suscite des visites pour les gens qui ont des vœux à exorciser. Mais, la majorité préfère la maison de la campagne de celle-ci qui se trouve à deux kilomètres de la capitale pour exorciser leurs vœux.

Le rituel propre à la maison de la campagne est le suivant : on amène de gâteau préparé à base de farine du riz et du lait de coco (*muhare wa djungu*, en

langue locale) et une poule ou un coq. Les possédés font appel aux esprits sur place. Ils disent ce qu'ils ont à dire et partent en laissant le gâteau et la volaille. Ces offrandes ont été sacrifiées pour une cause bien déterminée. La tradition montre que ces offrandes ne peuvent pas être consommées. Ou dans un cas contraire, la personne qui les mangera sera frappée par la mort ou par une maladie incurable. Le vieux Matoir nous montre qu'en son jeune âge, à peu près en 1935, la campagne abritait de nombreuses volailles sauvages mais maintenant, c'est le contraire. Cela fait que les jeunes d'aujourd'hui ne croient pas ce rituel. Ils mangent les offrandes sans crainte. Ce qui fait que le rituel existe mais faiblement.

Le cimetière royal se trouve près de la place où était érigé le palais. Il est entouré de vieux murs. Mais pour le renouveler, on utilise de nouvelle matière à l'absence de celle qu'on a employé à l'origine. L'ancienne matière utilisée pour bâtir ce mur était de mortier de chaux de corail fabriqué sur place. Il est élevé des pierres. Mais actuellement, à l'absence des pierres on emploie des parpaings de ciment. Le mortier utilisé est le ciment mélangé au sable. Il est déplaisant à voir, car non seulement que les matériels utilisés mais la forme aussi. Nous avons demandé s'il serait possible de construire ce mur comme avant, avec la même matière. Il pourrait être faisable, selon Chanfi Matoiri, et il pourrait garder sa forme originale. *"Mais comment, il se contredit sur le ton du regret, dans la mesure où le chaux se raréfie et/ou n'existe même pas à l'heure où je vous parle"*. La disparition de la chaux est due à la politique menée par les protecteurs de l'environnement. Il est pareil pour les arbres utilisés pour le feu qui décomposent les coraux pour donner la chaux.

Par ailleurs, en parlant de ce mur, les Mohéliens ne se soucient pas d'esthétique. Ce qui compte, c'est d'empêcher les animaux de pénétrer à l'intérieur de cimetière. D'ailleurs, nous montre la même personne, *« notre devoir est d'élever ce mur pour protéger les personnes qui reposent à l'intérieur. Ici, à Fomboni comme ailleurs dans toute île, la population donne beaucoup plus une liberté à leurs ânes. Ces animaux errent partout. C'est ainsi qu'on est obligé de protéger nos cimetière, même si la plus part d'entre eux restent des lieux de sieste pour ces quadrupèdes »*.

En effet, dans ce cimetière reposent les membres de la famille royale à savoir le prince Ramanetaka et sa fille Djoumbe Fatima. Il existe également quelques

tombes de particuliers. Elles appartiennent à des familles aristocratiques de l'île. Et les compagnons malgaches de Ramanetaka avaient leur cimetière à part, à peine à 700 mètres de cimetière royal. Chanudet en 1988 confirme que ces tombes sont probablement ceux de Malgaches. « *Ces diverses observations m'inclinent à penser qu'il s'agit de sépultures tardives début XIX<sup>ème</sup> siècle d'étrangers très probablement islamisés. En l'occurrence des Malgaches ayant accompagné Ramanetaka ou, mais c'est moins probable, employés malgaches de la S.C.B [Société Comores Bambao, avant 1921 elle était Société Coloniale de Bambao] ou de Lambert* ».

**Photo n°12 : Le cimetière royal, la place où est enterrée Djoumbe Fatima**



**Source : auteur, le 27 février 2007.**

Le cimetière royal reste des lieux de mémoire. Il ne manque pas des visites. Pour les Comoriens, chaque vendredi et les jours de l'ide, ils visitent le cimetière pour rendre hommage aux personnes qui y reposent. On prie pour les membres de la famille sans oublier les autres. C'est effectivement le vendredi après la prière du vendredi qu'on se rend au cimetière. Dans le cimetière royal, chaque vendredi, Habibi Madi Manini Mahamoud effectue une visite. Il est un devoir, selon lui. Il est comme une sorte d'obligation à tout un chacun d'effectuer cette visite avant de se rendre à la maison. C'est le moment de contact entre les morts et vivants. D'ailleurs, selon l'Islam, ce moment est souhaité par les morts car les prières les font du bien. Le rite réservé au cimetière est purement musulman. Avant toute chose, on commence par la salutation de tout le monde. C'est-à-dire, on salue toutes les personnes reposant dans le cimetière de la manière suivante : la paix soit avec vous, les gens de cimetière parmi les croyants et croyantes (*assalam anlaïkoum ahla'*

*diyari minal'mouminina wal mouminati*). Après ça, il y a encore différentes prières à citer.

Dans un cimetière, il y a certaine règle à respecter. Par exemple, il ne faut pas éclater de rire en présence d'une tombe. Il ne faut pas également couper une branche d'arbre qui donne un ombre sous une tombe. C'est pourquoi, peut être, certains cimetières ressemblent à des lieux abandonnés. La tombe de la reine, par exemple, est couverte des herbes. D'ailleurs, ce-ci est la cause de confusion qui se trouve dans la reconnaissance de cette tombe. Elle n'est pas connue avec précision. Salim Djabir avance que la tombe de la reine se trouve à côté de sa mosquée, *Mkiri wa shoni*, mais il ignore le lieu exact. Quant à Mahamoud, il nous indique presque le même endroit, sans aucune précision. En fait, on s'attendait à voir, pour la tombe d'une reine, d'un monument important mais ce n'est pas le cas. Alors, même si la tombe de la reine n'est pas visible mais cet endroit reste toujours un lieu symbolique. Il ne manque pas de visite. D'ailleurs, il a été question de vérifier si la reine repose sur cette place. En revanche, la loi du pays interdit la profanation des tombes. Et les hommes plus âgés insistent que leurs aïeux les laissent entendre que la famille royale en général et Djoumbe Fatima en particulier reposent sur cette place.

Les monuments funéraires sont rares aux Comores. Sauf quelques exceptions. Peut être, c'est pourquoi la tombe de la reine est frustrée d'un monument. Or, il existe des tombes qui appartiennent à des musulmans et qui sont érigées d'un monument. Ce sont par exemples, les tombes qui se trouvent à Fomboni, tout près du stade Angola, les tombes de Chiraziens.

Cela nous amène à dire que si la loi musulmane stipule que bâtir une tombe n'est pas dans les normes musulmanes, alors pourquoi d'autres musulmans le font ? Ou bien s'il peut avoir des exceptions comme nous venons de voir, Djoumbe Fatima pourrait en être sans égal: elle, qui fut reine de Mohéli, et qui ménage ses efforts pour la défendre. Mais, si la tombe de la reine n'est pas construite d'un monument, c'est à cause de l'aristocratie arabe qui n'accepte pas la domination malgache dans cette Ile. En effet, la disparition de cette femme naguère tant désirée, passa presque inaperçue, tant à Mayotte que dans les autres îles. L'aristocratie arabe négligea la tombe de la reine comme le palais pour effacer ses traces. Mais ce n'est pas le cas de la mosquée royale. Elle est toujours en bon état.

La mosquée royale ou *Mkiri wa shoni* se trouve tout près de la place où était érigé le palais, à 55 mètres à peu près. Cette mosquée a été construite par Ramanetaka pour prouver aux Mohéliens sa conversion à l'Islam (cf. p.69). Dans ce lieu, Ramanetaka faisait régulièrement ses prières, selon Salim Djabir (personne interviewée). C'est sans doute dans cette mosquée que beaucoup de Malgaches se convertissent à l'Islam. Parce que le nom même de la mosquée le montre : *Mkiri washoni* (*Mkiri* : mosquée, *wa* : de, *shoni* : école coranique).

**Photo n°13** : *Mkiri wa shoni* ou *Mkiri wa mfawume*, la mosquée construite par Ramanetaka



**Le nord ou le *kibla* de la mosquée**



**Le plafond**



**La partie ouest**

Source : auteur, le 27 février 2007

Le *Mkiri wa shoni* reste la seule trace en bon état parmi les ouvrages de ce royaume. D'abord, c'est un lieu sacré. Par rapport au palais, la mosquée est intouchable, car celui qui construit une mosquée Allah lui réserve le Paradis. Au contraire, celui qui la détruit sans la remplacer par une autre, va en enfer, selon les règles musulmanes. Ensuite, l'aristocratie arabe jugea de la conserver en bon état. Elle reste un lieu de mémoire du royaume malgache dont Djoumbe Fatima fait partie. L'utilisation en tant que lieu de culte musulman peut suffire. Car l'Islam en tant que

système religieux, social, culturel, politique et économique amène les Mohéliens à prier Allah dans cette mosquée et à se rappeler de son fondateur.

Mohéli est appelée aujourd'hui l'île Djoumbe Fatima et à travers certaines localités, ce nom est immortalisé. Il est attribué à de nouvelles créations importantes.

## **B. LA REPRISE DU NOM DJOUMBE FATIMA**

### **1. Mohéli l'île Djoumbe Fatima**

L'île de Mohéli est appelée aussi l'île Djoumbe Fatima par les Mohéliens d'une part et par les ressortissants des îles voisines d'une autre. Cette appellation permet aux Mohéliens de se sentir fiers. Par exemple, s'ils se trouvent loin de Mohéli, et quand ils se présentent, il est facile de dire qu'ils viennent de l'île Djoumbe Fatima au lieu de dire Mohéli. Ils veulent montrer simplement combien sont importantes ses origines : Mohéli est considérée par les autres îles comme un monde à part (*bavu ma hususu*). Et pourtant elle apparaît comme un lieu important de l'histoire de Comores. Et c'est d'ailleurs à travers cette histoire que ces îles ont des choses en commun. Par exemple, les mêmes familles, religion, et des institutions semblables, même si chaque île était souveraine. Ensuite, c'est l'île d'où venait la reine, l'un des personnages importants des Comores. Car, grâce à elle, Mohéli apparaît aujourd'hui aux yeux des Comoriens, comme l'île la plus défavorable à la colonisation française dans l'archipel.

Par ailleurs, cette expression, selon Hafidou Mouhoma enseignant d'histoire, a été employée et popularisée par les politiciens et les journalistes. Elle devient populaire, surtout en 1989 lors des élections présidentielles. Mohamed Hassanaly était le seul candidat d'origine mohélienne. En fait, pour avoir la confiance des Mohéliens, le candidat du Front Populaire Comorien (FPC), dans ses discours, avait fréquemment recours à l'utilisation de " île Djoumbe Fatima" à la place de Mohéli. C'était aussi le même cas pour les journalistes. Youssouf Matoir par exemple, assurait une émission sur l'histoire de Mohéli. Il parlait le plus souvent de "l'île Djoumbe Fatima".

Pour mesurer l'ampleur de mémoire de Djoumbe Fatima justement sur cette question, nous avons consulté une partie de la population. Alors, parmi les moins de 20 ans, sur cent personnes 95 acceptent que l'Ile appartienne à la reine Djoumbe Fatima. Mais parmi les plus de 40 ans, 21 seulement lui attribuent l'Ile<sup>142</sup>. D'ailleurs, dans le camp de ceux qui n'admettent pas, Chanfi Matoir (personne interviewée) montrent que : « *cette Ile ne lui appartient pas. C'est un manière d'inciter les jeunes à s'intéresser de leur histoire* ».

En fin, attribuer l'île toute entière à Djoumbe Fatima est une manière de raviver la mémoire de celle-ci. Son oeuvre devient de plus en plus appréciable, surtout par les jeunes. Par contre, la réaction des plus âgés, même s'ils n'ont pas vu la reine mais ils en ont entendu parler, nous a convaincu de dire que la reine était mal aimée par ses contemporains. Or, aujourd'hui, la "nouvelle génération" a besoin de héros national que les hommes politiques actuels ne peuvent pas incarner. Les Mohéliens ont choisi Djoumbe Fatima comme héroïne nationale. Alors, cette proposition permet la popularité de la reine dans son Ile.

Des nouvelles créations adoptent son mon. Le cas de la première chaîne de télévision de l'île.

## **2. La télévision Djoumbe Fatima**

La Télévision Djoumbe Fatima (TVD) est fondée en 2002 par des jeunes de Fomboni associés à un jeune venant de la Grande Comore qui s'appelle Farid. Ce dernier est chargé du traitement d'images. Et le groupe du regretté Dhouli<sup>143</sup> le fondateur est composée des Hamdi, Andjibou alias Aïmao (tous les deux, cameramen), Idris (animateur), Bweni Hadidja.

Le choix d'appeler cette chaîne TVD n'est pas venu au hasard, affirme Aïmao (jeune membre de la télévision Djoumbe Fatima, interviewé). Il montre qu'au début la chaîne est appelée l'Organisation de Radio et Télévision de Mohéli (ORTM). Et, en l'espace de quatre mois d'émission, l'ORTM se développe considérablement. C'est, en effet, le moment où Dhouli a eu recours à un certain nombre de gens de la

---

<sup>(142)</sup> Cette enquête a été réalisée par Hafidou Mouhoma, un enseignant d'histoire de l'école Islamique de Mohéli et directeur en même temps enseignant de l'école privée de Wanani.

<sup>(143)</sup> Dhouli est l'un des victimes du bateau Samson qui a fait naufrage au large de Mahajanga en mars 2004.

capitale pour donner un nouveau nom mohélien qui peut aller avec cette fondation. C'est alors que l'ORTM a été substituée à la TVD. En ce sens, la notabilité n'a pas hésité de proposer le nom de Djoumbe Fatima pour la nouvelle création. Cela montre bien l'importance de celle-ci dans son Ile. Grâce à elle l'Ile est reconnue à l'Occident. A travers son nom, les Mohéliens apprennent tous les jours les nouvelles.

La nouvelle appellation fut saluée par un beau nombre de personnes. Par exemple, les habitants de la capitale et les villageois des villages voisins, selon Alimao. Les autorités politiques manifestèrent également leur gratitude à l'égard de cette jeune fondation. Ainsi, le président de l'Union des Comores Azali Assoumani a fait un assaut à Mohéli pour saluer cette initiative. Dans son discours, il a évoqué ceci : « *c'est une bonne initiative. Mais il faut surtout savoir quelle émission peut être transmise pour ne pas déséquilibrer les us et coutumes du pays. Mais sachez encore que la télévision peut être utile non seulement à transmettre des messages mais aussi à éduquer les enfants...* ». (Discours diffusé sur TV.SHA Moroni le 24 septembre 2002).

En effet, cette initiative a été saluée aussi par d'autres personnes. Le cas de Djonni. Ce cousin mahorais visita la TVD en pleine vacance à Mohéli. Il prometta à ces jeunes sa contribution dès son retour en France. Selon Alimao, « *la promesse est respectée, car il nous a envoyé un magnétoscope, casque et cassettes* ». A part Djonni, Youssouf Matoir, fils d'Ahmed Matoir l'ancien gouverneur de Mohéli, l'ex-journaliste de la Radio Comore et journaliste en exercice de RFO Mayotte porte également son aide. Lors d'une visite à Mohéli, il dirigea une formation de deux semaines en bénéfice de ces jeunes. De plus, Anne Etter, la petite fille de Salima Mashamba dernière reine de l'île, apprécia la nouvelle création. Car, de passage sur cette Ile, elle visita le local de la TVD avec des journalistes.

Hormis la TVD dont les jeunes de Fomboni avaient le souci de montrer les mérites ou la mémoire à l'égard de celle qui fut la reine de Mohéli, dans le village de Mbatse à 4km de la capitale, l'Ecole Privée Djoumbe Fatima a vu le jour.

### 3. L'Ecole Privée Djoumbe Fatima

L'Ecole Privée Djoumbe Fatima (EPDF) fut créée en 2003 par de jeunes enseignants du village de Mbatse. Ce dernier est l'un des villages construits par les guerriers grands comoriens venus secourir l'armée de Ramanetaka contre Anjouan. Ces guerriers sont appelés les défenseurs du pays (*Masudja ma watwniya*) (cf. p.46). Salim Djabir (personne interviewée) montre que ceux qui se trouvaient à Fomboni se mariaient avec des Mohéliennes mais ceux qui se déplaçaient en créant d'autres villages, comme celui de Mbatse, ont fait venir leurs femmes de la Grande Comore. Ce village est, à l'origine, un village de Grands Comoriens. Pourquoi alors appeler ainsi la première école privée du village ?

Tout d'abord, nous explique Mbaraka Hamid (personne interviewée) le directeur, « *il est évident que notre école trouve un nom. Par exemple, le lycée de Moroni s'appelle "Lycée Saïd Mohamed Cheick". Il y a encore une école privée à Moroni qui se nomme "Ecole Privée Mwinyi Baraka", c'est l'une des plus grandes écoles du pays. De plus, ces personnages ont marqué l'histoire du pays. En fait, Djoumbe Fatima elle aussi, mérite beaucoup plus. C'est pourquoi nous avons appelé Djoumbe Fatima le mon de notre école.* »

Au cours de notre entretien nous avons découvert que le choix de ce nom cache une autre chose. En adoptant le nom de Djoumbe Fatima, semble-t-il, l'école pourrait recevoir beaucoup d'élèves. Car ce nom est aperçu comme une sorte de renaissance de l'histoire glorieuse de l'Ile.

Chadadi Madi (personne interviewée), un autre enseignant nous explique que cette école a pris le nom de Djoumbe Fatima, parce que c'est une manière de la faire reconnaître dans son Ile. Il ajoute que : « *Ce n'est pas que nous avons donné ce nom à notre école, mais si on me demande par exemple de choisir le passé, j'aurais aimé que les historiens reconstituent le passé de la reine qui nous semble tout près de nous et qui manque beaucoup de chose. Les choses que la tradition nous apprend ne nous satisfirent pas pour accomplir notre devoir envers celle qui a mis sa vie à prix pour défendre uniquement les intérêts de Mohéli. Et vous voyez d'ailleurs,*

*avec le peu qu'on nous dise sur elle, son nom mérite beaucoup plus que d'être attribué seulement à une école».*

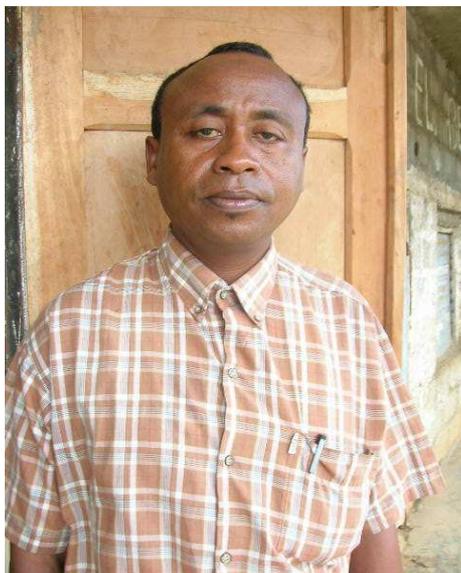
Chaanti Kassim (personne interviewée), une mère qui a scolarisé sa fille dans cette école apprécie l'ouverture d'une école qui contient les quatre classes du premier cycle de l'enseignement secondaire. Car, au début tous les élèves du village étaient obligés de se rendre à pied au collège de Fomboni. *« Maintenant, l'ouverture de cette école est une opportunité pour nous, les parents d'élèves d'être rassurés que nos enfants restent tout près de nous »*. En suite, le fait d'attribuer cette école un nom d'une femme, *« c'est une originalité, selon elle. Car, jamais dans les Comores, aucune école ne porte un nom d'une femme, sauf celle-ci »*. Cette dame de 49 ans ne manque pas de souligner que les femmes aussi pourront contribuer au développement du pays, mais à condition qu'elles suivent le même chemin que Djoumbe Fatima. Elle a montré l'exemple de sa petite soeur Sitti Kassim, l'unique femme ministre dans le gouvernement de l'Union des Comores présidée par Ahmed Abdallah Sambi.

Si le nom de la reine de Mohéli est employé pour désigner son Ile et d'autres fondation, cette fois-ci il est attribué à une personne qui lui est encore familière.

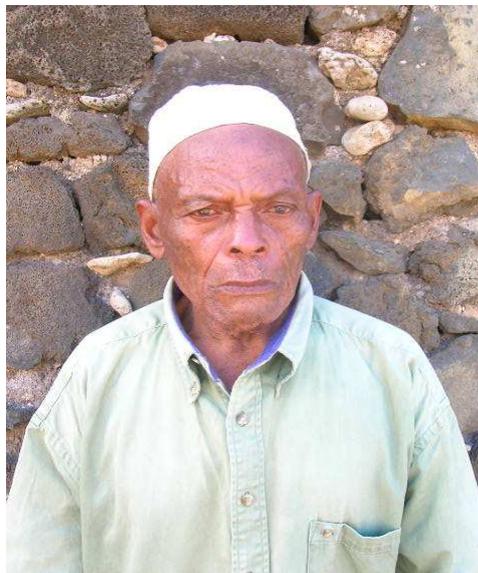
#### **4. Djoumbe Fatima, la fille de Mahamoud**

Mahamoud est l'arrière petit fils de Djoumbe Fatima. Il nomma sa fille Djoumbe Fatima dès sa naissance en l'an 2001. Cette dénomination exprime le retour de nom d'une personne chère de la famille disparue il y a longtemps. Le père de cette fille déclare que le choix de cette dénomination ne vient ni des marabouts ni d'autres personnes. Mais c'est son propre choix. *«Moi, on m'appelle par le nom de mon arrière grand- père. Je le porte bien d'ailleurs et je suis fier de ce nom. Je pense que ce nom qu'on m'a donné n'est pas "innocent", il cache quelque chose derrière. C'est dire que quand mon père a choisi de m'attribuer à ce nom, il avait ses raisons. C'est comme moi aujourd'hui pour ma fille. J'ai également mes raisons »*.

**Photo n°14 : Mahamoud Saïd  
Manini Mahamoud, arrière petit  
fils de Djoumbe Fatma**



**Photo n°15 : Chanfi Matoir,  
type d'Antalotra de Mohéli**



**Source : auteur, le 9 février 2007**

Le père de "Djoumbe Fatima" avance que chacun est libre de donner un nom à son enfant. Le fait de renouveler le nom de Djoumbe Fatima lui paraît comme un devoir. Il est convaincu que même si son enfant porte un autre nom que celui de Djoumbe Fatima, et, cette dernière aurait toujours ses mérites tant que la reine de Mohéli. Or, il voulait à tout pris faire apparaître ce nom dans la famille.

L'arrivée de cette enfant dans le village de Oualla apparaît comme une résurrection de la reine. Tout le monde prend plaisir à l'appeler "La Reine". Et son père ne prend pas en considération ce surnom. Car, selon lui, « *quand il y a une reine, il y a toujours des sujets. Et il n'était pas dans mon intention au moment où j'ai décidé de nommer cet enfant Djoumbe Fatima. On ne peut pas nier l'évidence non plus. D'ailleurs personne n'avait choisi ses parents ni son pays. Nous sommes tous les fruits d'une migration des gens de différents pays qui s'installaient dans les Iles et qui se disputaient les uns et les autres pour la prééminence* ». Mais aujourd'hui, comme il disait, c'est fini la "hiérarchie sociale". Tous les hommes naissent égaux. Alors appeler sa fille "La Reine" c'est tout à fait péjoratif.

Le retour du nom Djoumbe Fatima dans cette famille définit une réapparition de la mémoire collective. Les descendants de la reine ne voulaient pas perdre ce nom. C'est pourquoi ils le renouvellent, en l'attribuant à leur propre enfant.

Dans la famille royale, personne n'a tenté de faire reconnaître ou valoriser la mémoire de la reine hors de la famille. Peut être, ils laissent le choix aux Mohéliens ou les autorités politiques. Parce que, l'image d'un personnage comme lui est utile pour aménager le présent et s'armer d'affronter l'avenir.

## **C. L'UTILITE DE LA MEMOIRE DE DJOUMBE FATIMA A MOHELI**

### **1. La place de cette mémoire dans la politique**

Quand on parle de mémoire de Djoumbe Fatima aux Comores en général et Mohéli en particulier au niveau politique, on peut dire sans doute qu'elle n'existe pas, à l'exception de la restitution de l'ordre de l'étoile de Mohéli que le gouvernement de l'île autonome de Mohéli a mis en place en l'an 2003. Mais depuis que le pays est devenu indépendant aucune politique n'a été mise en oeuvre pour la mémoire de la reine Djoumbe Fatima. Par contre, on commémore partout dans les Comores les personnages comme Saïd Mohamed Cheick (l'ancien président du conseil de gouvernement des Comores), Habib Omar Ben Soumet (chef spirituel religieux originaire de la Grande Comore).

Alors, depuis la mise en place de la nouvelle constitution de 2002 qui régit l'autonomie des îles, et selon laquelle chaque île se dote d'un président et d'un gouvernement, a permis aux autorités de Fomboni (Mohéli) de prêter attention à la mémoire de la reine. En effet, elles ont décidé de rétablir l'ordre de l'étoile de Mohéli. Ce dernier a été créé et mis en place par Djoumbe Fatima en 1851. Mais la question se posait surtout par quel moyen pourraient-elles constituer une chose dont elles ignoraient la forme et la qualité. D'ailleurs, les objets abandonnés par le passé sont rares dans l'île. Parce que, il n'existe ni grand ni petit musée pour abriter les objets. Même au Centre National des Documentations et des Recherches Scientifiques (CNDRS) Moroni, ils sont rares.

Le président de l'île autonome de Mohéli a demandé à Bertrand Frobert, un ancien responsable de la Société Bambao aux Comores, de faire des recherches nécessaires sur le rétablissement de l'étoile de Mohéli. Aussitôt que l'ordre est retrouvé, le président Mohamed Said Fazul fut invité en France pour le récupérer.

*Al-watwan*, n° 876 du 8 avril 2005 : décrit la cérémonie en ces termes : « Le Grand Cordon de l'Ordre de l'étoile de Mohéli, la plus haute distinction honorifique de l'île, a été remis officiellement au président Mohamed Saïd Fazul à Paris par une descendante directe de la dernière reine de Mohéli. L'événement a eu lieu, le 21 février 2003, au cours d'une soirée privée à laquelle ont pris part de nombreuses personnalités civiles et militaires, tant mohéliennes que françaises (dont Jean Claude Pech, conseiller de défense du préfet de Mayotte). Ce Grand Cordon a été institué en 1851 par le firmament de la reine Djoumbe Fatima. Il fut repris en 1888 par le régent de l'île Prince Mohamed, avant d'être supprimé de fait lors de l'annexion de l'île de Mohéli par la France en 1912. A l'accession de notre pays à son indépendance en 1975, le rétablissement de cette médaille n'avait pas pu être envisagé, tous les pouvoirs étant concentrés entre les mains du président de la République. Mais, avec la mise en place d'un statut d'autonomie et l'élection d'un chef d'exécutif insulaire dans chaque île, cela est devenu aujourd'hui possible. Symboliquement, la descendante de la Reine a dirigé l'île, autre fois sultanat autonome, a remis les insignes du Grand Cordon de l'Ordre à son successeur, le président de l'île autonome .La médaille a six branches avec au centre un croissant surmonté d'une étoile couronnée par le mot "Mohéli". Le ruban est rouge à trois rayures blanches. L'ordre comporte cinq classes : Grand Croix, Grand Officier, Commandeur, Officier et Chevalier».

**Photo n°16 : Certificat d'accompagnant la médaille**

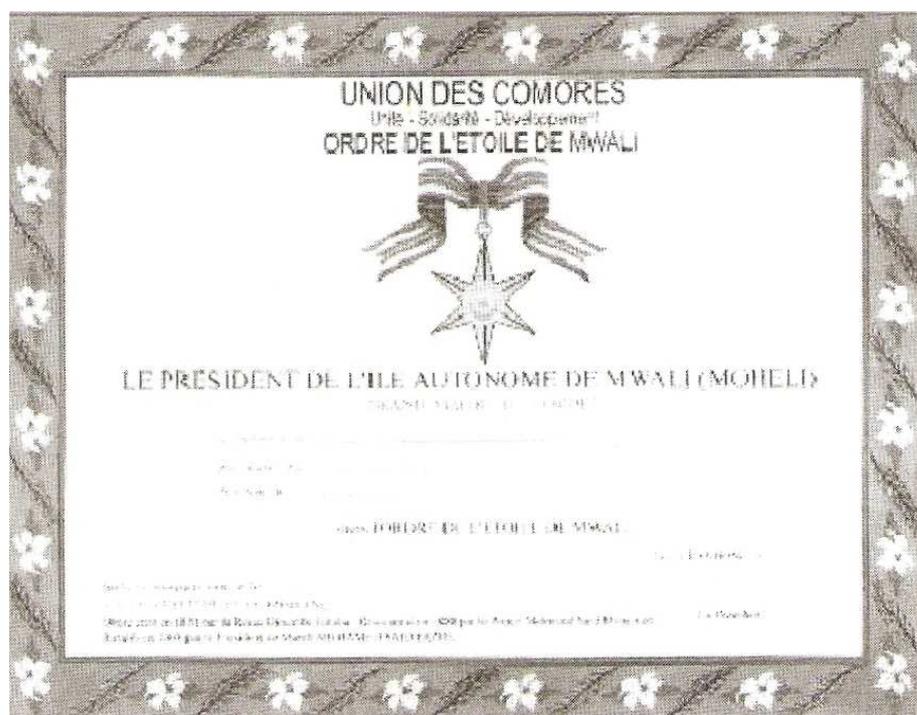
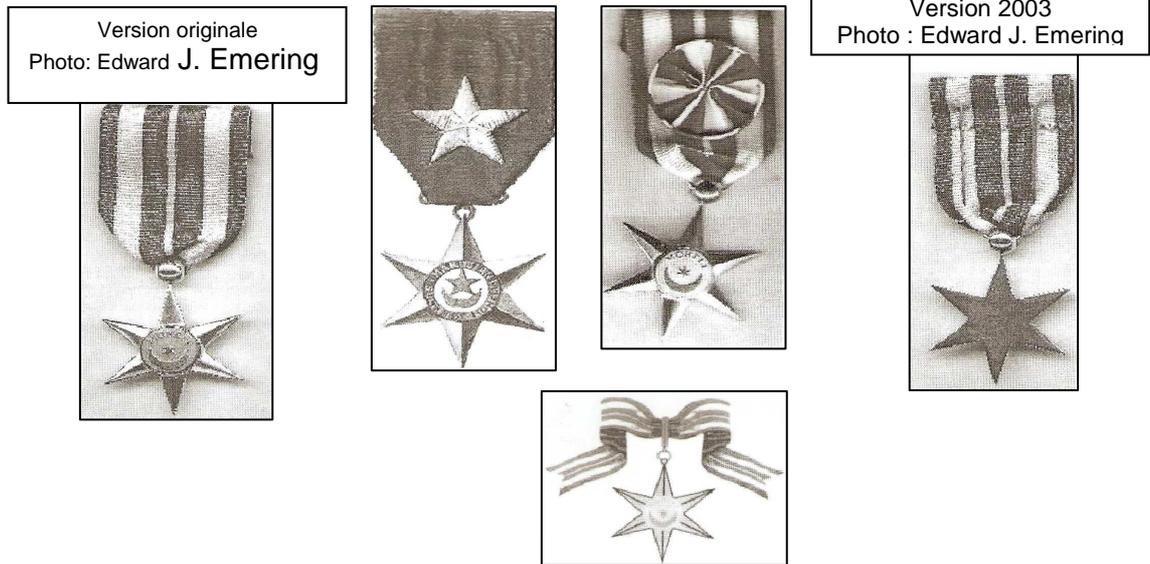


Photo : Anne ETTER

## **Photos n°17 : L'Ordre de l'Étoile de Mohéli**



**Source :** <http://www.comores-online.com/collections/medailles/pageqd.htm>

La médaille est accompagnée d'un certificat de mérite signé par le président de l'île autonome de Mohéli. Ce certificat contient le dessin de l'étoile de Mohéli suspendu à son ruban rouge et blanc en forme de "M". En tête du dessin se trouve la devise de l'Union des Comores : *Unité Solidarité Développement*, encadrée en haut par "Union des Comores et en bas, par "Ordre de l'étoile de *Mwali*". Le 23 juillet 2003 l'ordre de l'étoile de Mohéli a été officiellement rétabli par le président Mohamed Saïd Fazul. Il sera décerné aux amis de Mohéli qui servent ou ont servi les intérêts de l'île sur tous les plans. La première personne à se voir attribuer cette décoration pourrait être madame Anne Etter, une Française présidente de l'Association pour le développement des Comores (ADIC) qui est la descendante de la dernière reine de Mohéli, sa grande mère Salima Machamba. (*La Lettre de l'océan Indien*, n°. 1053 du 02 juillet 2003).

Les politiciens autant que les civils ont recours à la mémoire de Djoumbe Fatima pour valoriser ou légitimer leurs parcours politiques et l'identité mohélienne.

### **2. Mohéli à la recherche de sa place politique**

Mohéli a perdu sa valeur politique instaurée depuis Ramanetaka suivi par sa fille Djoumbe Fatima. A l'époque des règnes de ces deux personnages, l'île était

forte. D'ailleurs, dans la politique et/ou dans la diplomatie avec l'extérieur, notamment la France, était la plus forte. De plus, à l'époque coloniale l'Ile a lutté contre l'administration coloniale. Ce qui donne, des fois, des événements dramatiques, par exemple, la révolte de 1902.

En effet, s'il s'agissait d'établir un inventaire sur l'Ile qui convoitait le plus l'indépendance dans l'archipel, Mohéli aurait été en tête. Et pourtant durant la période qui succède à l'indépendance elle a cumulé un retard excessif par rapport aux autres Iles. D'ailleurs, quand on remonte à la période où le pays obtient son autonomie interne en 1961, et parmi les présidents de l'époque commençant par Saïd Mohamed Cheick jusqu'Ahmed Abdallah en 1970, aucun n'a été d'origine mohélienne. Dans le gouvernement du pays, l'Ile est rarement représentée. D'ailleurs, le premier Mohélien apparu dans la fonction du ministre a été nommé en 1972. Il occupait le portefeuille de la jeunesse et des sports. Dans la chambre des députés de l'ancienne République Fédérale Islamique des Comores (RFIC) par exemple, Mohéli était la moins représentée avec cinq députés contre dix à Anjouan et dix-huit à la Grande Comore. Depuis l'indépendance en 1975, aucun Mohélien n'a été ni président ni premier ministre jusqu'en 1999 et 2002 (Bianrifi Tarmidhi (1999-2000), premier ministre et Hamada Madi Boléro (2000-2002), le même poste, il devient chef de l'état intérimaire en 2002).

Les Mohéliens menacèrent de sécession. C'est justement à ce moment là qu'ils vont penser à Djoumbe Fatima. D'ailleurs, à chaque tentative de séparation, les Mohéliens se prêtaient à implanter le drapeau de la reine à la place du drapeau des Comores. C'est le cas de 1997 où Mohéli proclame son indépendance vis à vis du gouvernement central de la RFIC. Momentanément, Saïd Mohamed Saïfou devient président de Mohéli et Soidri Ahmed, son premier ministre. Mais elle rejoindrait par la suite, précisément en 1998 la RFIC. Youssouf Mohamed Ahamada dans son article intitulé « *pour mieux vous unir, désunissez-vous* », montre d'ailleurs, l'objectif de cette séparation : « *le peuple mohélien avait demandé, en tant que minorité, de participer à la gestion, bonne ou mauvaise, du pays*<sup>144</sup> ».

---

<sup>(144)</sup> Article apparu dans ([kwelimag.free.fr/OPINIONLIBRE.htm](http://kwelimag.free.fr/OPINIONLIBRE.htm)). 7 septembre 2007.

Les auteurs de cette "libération" voulaient montrer aux autorités centrales qu'eux aussi pourraient occuper ces places. C'est en quelque sorte une forme d'alerte. Ce qui fait que le message a été bien compris par Moroni, car un an plus tard, c'est-à-dire en 1999, un Mohélien devient le chef du gouvernement. Par ailleurs, quand les Mohéliens réclament leurs revendications, ils procèdent de la même manière que Djoumbe Fatima, il y a presque un siècle et demi. Ce qui fait que, tous les Mohéliens apparaissent aux yeux des autres comme un peuple dur ou *waguguru* en *shikomori* (parlant comorien). Hamdane Saïd (personne interviewée) montre que *«tout ce que vous voyez, la manière dont les Mohéliens réagissaient face à un problème quelconque, surtout quand il s'agit d'une affaire commune avec les autres, ils voulaient à tout prix montrer leur gabarit. C'est pourquoi ils hissaient le drapeau de la reine chaque fois qu'il y a une mésentente. Ils voulaient encore montrer combien leurs revendications sont importantes »*.

D'ailleurs, le problème auquel se heurtent les Mohéliens hors de chez eux est surtout le sentiment d'isolement. On les considère comme le « petit peuple » des Comores. Ce qui fait qu'à Mohéli, à l'heure où la détermination de chaque individu est capitale, et dans une île où tout le monde est confondu, il y a un problème d'intégration.

### **3. Le problème d'intégration dans la Mémoire**

La population de Mohéli est formée par les Mohéliens qu'on appelle des « Mohéliens de souche » : c'est-à-dire, ceux qui se sont installés en premier puis les différents émigrants comme les Malgaches, enfin, les émigrants venant des îles voisines : Mayotte, Grande Comore et Anjouan. Dans la société mohélienne certains, notamment ceux qui viennent de loin sont acceptés facilement tel le cas de la communauté malgache. Les autres causent un problème, à savoir les Grands Comoriens et/ou les Anjouanais. Ils ne sont pas acceptés dans la société mohélienne, même s'ils se sentent eux, beaucoup plus mohéliens. Quelle que soit la période où ils ont émigrés mais on les croyait toujours des Grands Comoriens ou Anjouanais. L'ancien Grand cadi, Kaambi Nourou (personne interviewée) classe surtout les Anjouanais dans la septième et dernière génération du peuplement de l'île. On les considère comme des Mohéliens à part.

Ces émigrants ne causaient pas de problème au début, au moment où ils ne s'intéressaient ni à instruire leurs enfants ni à s'introduire dans les affaires de l'île, encore moins à la politique. Tamadouni Bacar (personne interviewée), ancien préfet de Fomboni le montre: " *avant, les gens de banlieue ne s'intéressaient pas à instruire leurs enfants tandis que les habitants de Fomboni qui envoyaient leurs enfants à l'école, étaient obligés de payer les gens de banlieue pour cultiver. Aujourd'hui, ils vont à l'école et ce n'est plus possible*". Mais aujourd'hui la présence de ces émigrants cause des problèmes. Par exemple, en 1998 un quartier anjouanais a été incendié à Nioumachoa. A Mjimbia, un quartier anjouanais se trouvant derrière la route de Fomboni, du côté opposé de la mer, ne manque pas des humiliations vis-à-vis des Fomboniens. Boina Saïd et Ahmed Souffou (personnes interviewées) témoignent bien cette situation : " *on vit avec eux mais avec précaution car ils nous infligent une certaine humiliation en nous disant : vous êtes des descendants d'Anjouanais. Pourtant, on se sent mohéliens, c'est là qu'il y a le problème ! Nous sommes très nombreux par rapport à eux, et nous pouvons prendre les devants. C'est ça qu'ils ne veulent pas*".

De plus, ceux qui descendent de l'un des parents mohéliens n'ont pas encore échappé à cette marginalité. Par exemple, Hamada Madi Boléro. Pour ce dernier, ses nominations en postes de premier ministre en 2000 et président intérimaire en 2002 avaient fait un grand bruit à Mohéli. Les gens s'interrogeaient sur ses origines. Il paraît qu'il n'est pas mohélien, selon les uns, mais les autres montrent que sa mère serait originaire du village de Djoiezi et son père, lui, vient de Chouani, un village de la région de Hambou à la Grande Comore. Le fait de se trouver à la Grande Comore, marié de surcroît à une Grande Comorienne, Boléro est considéré là-bas comme l'un de leurs.

Pourquoi ceci pose un problème aujourd'hui encore, dans un pays dont tout le monde revendique l'unicité du même peuple, de la famille, de la religion, des institutions...? Et pourtant, Djoumbe Fatima avec ses origines malgaches ne pose pas de problème, elle, dont les deux parents sont malgaches. Boléro au moins, est issu d'une mère Mohélienne.

Les enquêtes que nous avons menées sur cette question nous ont fourni des éléments de réponse. Les interviewés en majorité insistaient sur la définition des origines de la reine. Ils nous ont laissé comprendre trois points nécessaires. D'abord, Mohéli était absente de la scène politique du pays. Aucun Mohélien n'a été ni chef de l'état ni chef du gouvernement depuis l'indépendance en 1975.jusqu'en 1999. A ce moment là, les Mohéliens voulaient un représentant typiquement Mohélien, comme Bianrifi Tarmdhi nommé Premier ministre en 1999. Cette nomination était acceptable. Elle n'a pas été l'objet de discussions car cette personne est originaire de Nioumachoa, ses deux parents sont mohéliens. Ensuite, la nouvelle constitution adoptée en l'an 2002 prévoit que chaque personne doit se déterminer par rapport à son île d'origine. Alors, ceux qui sont originaires de deux îles ont des problèmes. Car, même s'ils se déterminent pour une île de leur choix, on leur dit qu'ils ne sont pas de ce lieu. C'est pourquoi ils n'appartiennent ni à l'une ni à l'autre île. Ce qui fait que la société mohélienne les rejette aujourd'hui malgré les réactions de leurs familles respectives dans l'île. Nous avons remarqué enfin, que les hommes politiques du pays en général et de Mohéli en particulier, lorsqu'ils sont nommés ou élus, ne font que remplir leurs poches ainsi que celles des membres de leurs familles. Ainsi, ils délaissent tout ce qui relève du développement du pays. D'ailleurs, l'émissaire de l'Union Africaine aux Comores, Francisco Madeira, le montre bien : « *les hommes politiques comoriens s'intéressent beaucoup plus au pouvoir qu'au développement de leur pays* » (interview radiodiffusé à la Radio Comores, décembre 2002).

En somme, dans ce chapitre, à travers l'état de mémoire nous avons pu montrer, les lieux de mémoire, le cas du village et Oualla et la ville de Fomboni, la capitale du royaume. Tout d'abord, Oualla entre dans le cadre des lieux de mémoire, car non seulement qu'il est le lieu de naissance de Djoumbe Fatima mais aussi la plus grande partie de la famille royale s'y trouve. Au plus, des cérémonies s'organisent tous les ans en son honneur, à savoir le bain du nouvel an que nous l'assimilons au *Fandrona* chez les Merina et le *Fitampoha* chez les Sakalava. Ce bain fait l'objet d'un rituel comme les autres cérémonies. Le rituel du bain laisse apparaître la culture originelle de ce "groupe". Mais par rapport aux autres cérémonies, tel que le *mahitimiyo* (commémoration des morts), le rituel reste purement musulman. A part cela, les nouvelles créations du village sont attribuées le nom de la reine Djoumbe Fatima, notamment les bungalows Djoumbe Fatima.

Ensuite, Fomboni étant la capitale du royaume fait l'objet d'un lieu de mémoire. C'est à travers le palais royal, la maison de la campagne, le cimetière et la mosquée royale que rayonne la mémoire liée à la reine Djoumbe Fatima.

La reprise de nom de Djoumbe Fatima dans de nouvelles créations de l'île montre l'état que les Mohéliens revendiquent, aujourd'hui, leur reine. Ce nom manque beaucoup plus la famille royale en question. Pour voir apparaître ce nom, de nouveau dans la famille, Mahamoud nomme sa fille Djoumbe Fatima.

Par ailleurs, la mémoire de Djoumbe Fatima devient une utilité. Les Mohéliens de toute catégorie emploient la mémoire de la reine pour donner un sens à leurs actions. Ainsi, les politiciens reprennent le slogan de défendre les intérêts de l'île, l'idée fondatrice dans la politique de la reine, pour légitimer leur politique et se faire élire. Au plus, Mohéli profite également, à travers cette mémoire, pour chercher sa place dans la politique par rapport aux autres îles sœurs. Cependant, à l'intérieur de l'île, l'intégration suscite un problème au sein de la communauté de ces îles voisines et pourtant la tradition du pays laisse entendre que toutes les Comores abrite un peuple homogène sans ethnies. Alors, pour réconcilier à cette identité démembrée, le devoir de mémoire est prioritaire voire même nécessaire.

## **Chapitre V : DEVOIR DE MEMOIRE**

Nos enquêtes faites sur place à Mohéli qui concernent Djoumbe Fatima, nous ont surpris. Cette phase importante de l'histoire de l'Ile reste presque méconnue dans le pays. Les personnages qui ont risqué leur vie pour défendre les intérêts de la patrie, n'ont jamais eu jusqu'alors une commémoration collective ou officielle. Aux yeux des colonisateurs, ces patriotes apparaissaient comme des « semeurs de troubles ». Mais aux yeux des Mohéliens, au contraire, ils ne les sont pas, mais plutôt des héros. Cependant, ils sont des héros seulement quand il s'agit d'agrémenter le passé. Mais, à vrai dire, la mémoire que devrait être constituée pour ces personnages est insuffisante. Et pourtant, c'est un devoir pour tout un chacun de préserver ce que ont laissé leurs prédécesseurs, le seul moyen qui peut les unir. En effet, dans ce chapitre, nous allons montrer les écueils de la restitution de la mémoire de la reine et la préconisation d'une autre manière de la commémorer dans cette Ile.

### **A. LES ECUEILS DE MEMOIRE A MOHELI**

#### **1. Les non dits**

La mémoire de la reine de Mohéli n'est pas épargnée par des difficultés, qui frappent aussi la mémoire collective de toute une nation. Les gens n'osent pas à dire les choses tel qu'elles se sont passées et surtout se contentent de ne rien dire au lieu de parler. D'ailleurs, cette manière d'agir engendre des problèmes dans la mémoire historique des Mohéliens. Ils ne regardent derrière eux qu'en se privant du plaisir des instants du présent et des perspectives d'un avenir meilleur. Il faudrait plutôt porter le regard sur ce passé pour aménager le présent et se projeter dans un avenir meilleur.

Par ailleurs, les non dits de la mémoire de Djoumbe Fatima restent toujours dissimulés dans, surtout, sa vie d'une femme, au lieu de dire dans sa vie privée. Et dans les Comores, se permettre de s'immiscer dans une telle situation est considéré comme un délit vis-à-vis de la personne concernée voire d'une famille toute entière. En réalité, dans les pays occidentaux, les hommes politiques sont les hommes publics. Leur vie devient alors publique. On s'interroge sur tout ce qui leurs concerne. Par exemple, aux Etats Unis, l'affaire Clinton et Monika Lewiski. Cette audace de dire

tout est l'uns des idées de progrès et de développement, au moment où ils disent et ils en tirent des leçons. En plus, les occidentaux, le cas des Français, leurs institutions sont solides. Elles protégeront en permanence toutes personnes qui osent dire une telle affaire, contrairement aux institutions des pays du sud comme les Comores. Dans ce dernier pays, on n'est pas encore arrivé à ce stade. Par exemple, dire simplement qu'une telle famille descend d'une famille esclave, ce qui est réel, est une diffamation sociale. Alors, comment peut-on nier le passé tel qu'il est ? Nous supposons que tout ce monde qui a mené de vie pénible sans leur gré, serait satisfait de leurs enfants s'ils continuent à montrer la manière dont ses prédécesseurs ont vécu.

En effet, la reine de Mohéli est avant tout une femme. Elle a eu des aventures hors de ses mariages. Ces aventures sont complexes. De plus, nous avons remarqué que la plupart des interrogés sont des femmes. Ensuite, lors des entretiens, elles souhaitent toujours répondre en aparté quand on interroge sur cette affaire. Presque toutes les personnes interrogées sur cette question, préfèrent l'anonymat. On sent une peur de dire la vérité. Ce qui fait que l'histoire est enfouie dans les décombres de l'oubli. Ainsi, les vieux sages de l'histoire de Mohéli nous présentent un seul *vazaha* comme amant de la reine : Lambert. Par contre dans les écrits, les amants de la reine sont présentés au nombre des trois, à savoir Lambert, Seïf et Emille F. de Langle. Ce dernier est le père de Salima Machamba, la dernière reine de Mohéli évoquée plus haut.

Alors, les rumeurs laissées par la tradition orale montre que Salima Machamba est le fruit de la relation entre Lambert et Fatima et pourtant ce n'est pas le cas. Cette perspective a d'ailleurs fait l'objet de discussions entre certains de nos informateurs et nous. Comme ils se considèrent être les mieux placés pour connaître l'histoire, nous avons feint d'être en accord avec leur version des faits. Mais il faut savoir aussi que les paroles s'envolent et les écrits restent. D'ailleurs, c'est grâce au témoignage écrit que nous avons réussi à ressortir cette affaire du pan d'ombre où elle se réfugiait.

L'écart qui existe entre la tradition orale et l'écriture dans le but de restituer le passé, semble contraindre les jeunes Mohéliens à ne pas croire ou à ne pas prendre

en considération ce que leur disent les plus âgés. Ces derniers ne parlent que de *kitabú koko*.

## 2. La notion de *kitabú koko*

Le *kitabú koko* est le fait de ne pas croire et/ou de ne pas prendre en considération ce que disent les plus âgés, littéralement la notion veut dire « *les livres de vieilles dames* ». Cette notion veut traduire l'insignifiance d'une explication que l'on peut exprimer en terme de farfelu. Les jeunes semblent oublier que le monde a connu une évolution. Par exemple, il y a une cinquantaine d'années, aux Comores, le mariage se négociait seulement entre les familles des mariés sans le consentement des mariés. Par contre aujourd'hui, c'est une affaire entre les mariés d'abord puis les familles ensuite. L'affaire de *kitabú koko* semble être une manière pour les jeunes de faire les choses telles qu'ils souhaitent.

Le *kitabú koko* apparaît aussi parmi les obstacles à la mémoire de Djoumbe Fatima et à la « mémoire collective ». Depuis le moment où les îles de l'archipel commencent à avoir des visites venant surtout de l'Europe, comme les premiers colons, une autre vision des choses apparaît chez les jeunes. Ces derniers sont très réceptifs de tout ce qui relève de l'importation. Et si les vieux leur font de reproches au niveau de ce qu'ils font, en leur montrant la coutume du pays, ces jeunes répondent : « c'est de *kitabú koko* ». En effet, l'emploi de cette expression dans le vocabulaire des Comoriens est l'un des écueils de mémoire historique du pays. Elle a généré une certaine confusion en ce sens que les vrais faits et les mensonges interfèrent. Il ne faut pas confondre les faits historiques avec les lois mathématiques que la science a définies, pour nier le passé. Les jeunes comoriens ou mohéliens font semblant de se justifier en s'appuyant sur la science que les vieux ignorent. Or, on a remarqué que les Mohéliens aiment vraiment discuter, même s'il ne s'agit pas d'une affaire à discuter.

En fait, Djoumbe Fatima a été, à la fois, occidentalisée et *comorianisée*. Mme Droit lui enseigne la culture européenne et Zarene, la culture comorienne. Elle arrive à gérer ces deux cultures différentes. Elle a été mal comprise par ses contemporains. Mais quand nous procédons à nos analyses, la reine n'avait pas le choix, surtout quand elle est sortie avec des Blancs. Car, elle a appris beaucoup de choses sur eux

par l'influence de Mme Droit, sa nourrice, à la mort de sa mère. Marie Alphonsine l'aimait comme sa fille. Ce qui crée un lien très fort entre elles. On peut d'ailleurs se demander comment la reine ne pouvait-elle pas avoir confiance aux Blancs dont Mme Droit.

D'une manière générale, la notion de *kitabou koko* permet aux jeunes de négliger de plus en plus les us et coutumes du pays, au moment où les vieux les conduisent à faire une chose de la même manière qu'eux. Ainsi, les vieux obligent à tout moment les jeunes à ne pas uriner debout car leurs aïeux ne faisaient pas ainsi. Ils le faisaient accroupis pour éviter de souiller les vêtements ; une des impuretés qui peut empêcher une personne de faire la prière, jusqu'à ce que le vêtement soit propre. C'est-à-dire qu'il faut laver la partie souillée par cette saleté. D'ailleurs, ce sont les Blancs qui urinent debout. En imitant alors cette manière plus facile pour les garçons, aux Comores, on devient des Blancs, selon les plus âgés. On ne sait pas si à leurs jeunes âges ils le faisaient accroupis ou debout. Sans doute, le fait qu'ils s'habillent toujours en boubou facilite la position accroupie, par rapport aux pantalons qui sont propices à la position debout des jeunes. Cette manière de voir la chose chez les jeunes, reste *kitabou koko*. De plus, dans les Comores comme dans d'autres pays africains, les plus âgés restent les gardiens de la coutume du pays. Pour transmettre aux jeunes la civilisation du passé, les vieux mais surtout les vieilles tissent des relations très étroites avec leurs petits-fils et leurs petites-filles. Ce qui fait que dans les Comores, le plus grand nombre de petits enfants vit chez leurs grands-parents. Ceux qui font ou disent une chose qui semble archaïque, on demande bizarrement s'ils sont élevés par de grands-parents.

Par conséquent, cette notion de *kitabou koko* suscite également un conflit de génération – entre les jeunes et les plus âgés – dont l'arbitre idéal reste la loi coranique. Tout ce que le coran dit reste indiscutable. Ainsi, les vieux, connaisseurs de la loi coranique, arrivent à convaincre facilement les jeunes ou leurs «adversaires». Par ailleurs, dans une société d'oralité les dires des anciens doivent être pris au moins en considération, ce qui nous permet de les comparer avec les écrits pour retracer le passé dont tout le monde a besoin pour légitimer le présent. Au cas contraire, un grand fossé s'ouvrirait pour empêcher de construire et le passé et la mémoire. C'est le cas de la reine de Mohéli dont la partie de l'histoire tombe dans la

notion de *kitabou koko*, et on n'arrive pas aujourd'hui à reconstituer sa vraie mémoire. De plus, le plus souvent, le fait peut être vrai mais par crainte de polémiques, il finit par être considéré comme un *kitabou koko*. Ainsi, la société mohélienne ne reconnaît pas le fils infirme et malade mentale de la reine qui se nomme Bakoko.

Par ailleurs, dans les écueils de mémoire apparaît aussi l'absence de groupe mémorial.

### **3. L'absence de groupe mémorial**

Le groupe mémorial est le meneur de mémoire. Or Djoumbe Fatima n'a pas un groupe particulier dans l'île hormis sa famille. Mais l'île toute entière feint, à l'heure où chaque île de l'archipel cherche son identité, de reconnaître Djoumbe Fatima comme héroïne. Mais cette perspective n'est pas reconnue officiellement par les autorités locales. S'il existe un groupement qui emploie le nom de la reine, c'est pour des faits personnels. Les fondateurs de l'école privée Djoumbe Fatima ont affirmé avoir choisi ce nom en l'honneur de la reine de Mohéli. En revanche, il est probable qu'ils nomment ainsi leur école pour se rendre populaire.

L'absence de groupe mémorial autorise une véritable négligence de mémoire. Aucun groupe ne se constitue pour prendre cette mémoire en considération, c'est-à-dire, gérer la commémoration à l'honneur de celle-ci. Par contre, dans d'autres pays, notamment, les pays occidentaux, la gestion de la mémoire, parmi tant d'autres, est une priorité qui préoccupe la nation. Par exemple, en France, les ministères sont chargés de gérer les commémorations nationales<sup>145</sup>.

C'est d'ailleurs, à travers un groupe mémorial qu'une mémoire devient collective. Car, dans une société d'oralité comme la société mohélienne, l'oubli est fréquent. Mais malgré les lacunes de l'oubli, il devrait forcément rester des résidus du passé. On peut, à ce sujet prendre l'exemple de certains Mohéliens qui ont l'habitude de prendre le bain du nouvel an (cf. p.123). Chaque fin d'année toutes les catégories d'âges et sexes se dirigent vers la mer pour ce bain. C'est par la tradition d'un groupe que ce rituel existe encore aujourd'hui.

---

<sup>(145)</sup> Voir Henri Rouso, *Réflexions sur l'émergence de la notion mémoire*, in Martine VERLHAC (ed.), *histoire et mémoire*, 1998, p.76.

De même, quand on regarde les Anjouanais mais aussi les Grands Comoriens venant de l'époque, c'est-à-dire la période des sultanats, ils ont réussi à s'intégrer petit à petit dans la société mohélienne. Mais les unités qui composent les villes et les villages de Mohéli nous permettent de dire que des groupes ont été constitués respectivement par ces nouveaux venus. Par exemple, partout à Mohéli il existe jusqu'à nos jours une mosquée des Grands Comoriens (*Wangazidja*). Autour de ces mosquées, les maisons construites leur appartiennent sans doute. Aujourd'hui, ce qui nous permet de dire que ces mosquées appartiennent aux Grands Comoriens c'est seulement le nom. Mais aucun groupe n'est constitué pour commémorer ce monde qui était venu porter secours aux Mohéliens lors du conflit avec Anjouan à l'époque de Ramanetaka. En effet, les fidèles qui fréquentent ce lieu de prières se sentent tous mohéliens. Car, ils ont leurs maisons tout près de la mosquée et, le temps est passé, des générations sont également passées. Tout est mis à côté. Lors d'une cérémonie d'une fête quelconque concernant la mosquée, par exemple le *maoulid* (anniversaire de Prophète Mohammad), les descendants des anciens et les nouveaux venus, ainsi que d'autres personnes participent à la cérémonie.

En effet, la question de groupe mémorial, nous fait comprendre qu'à Mohéli, par rapport aux autres îles voisines, l'intégration dans la société est quand même facile. L'explication que nous avons montrée précédemment en est l'exemple. C'est peut-être, le fait que les Mohéliens préfèrent les nouveaux venus par rapport à leurs semblables. D'ailleurs, l'histoire nous apprend qu'au lieu de trouver parmi eux un mari pour la reine Fatima, les Mohéliens ont préféré un étranger.

En somme, les difficultés existantes dans la mémoire de Djoumbe Fatima restent les non dits que tout un chacun n'ose pas dire, ou interprète tel qu'on l'a laissé entendre. Et, avec le temps les faits échappent à la réalité. De plus, la relation entre les plus âgés et les jeunes suscite une forme de rejet de mémoire. Enfin, l'absence de groupe mémoriel spécial pour la reine contribue également à ces écueils de mémoire. Mais il y a quand même des traces restantes permettant de se rappeler d'elle.

## B. LA MEMOIRE RESTANTE DE LA REINE

### 1. L'image d'une sultane batailleuse

Djoumbe Fatima a régné à l'époque où toutes les Comores ont été déchirées par des guerres intestinales. Précisément, elle occupe le trône de Mohéli entre 1849 et 1878. En 1867, elle abdiqua en faveur de son fils Mohamed, et revint plus tard. Par ailleurs, elle se popularise par les guerres qu'elle menait contre la marine française, l'une des meilleures armées au monde. Elle a lutté contre la mise en place d'une colonie française dans son île. Cependant, les choses tournent mal, car sa capitale a été détruite (cf. p. 63). Les traces sont visibles jusqu'alors dans le quartier médina de la capitale.

En effet, la reine apparaît dans la société mohélienne comme une sultane batailleuse. On ne manque pas de montrer cette appréciation dans tout le pays. « *Ici, au lieu de sultan, il y avait une sultane. Elle était plus forte que les sultans. Elle combattait sans chercher une aide comme son père l'avait fait auparavant. Elle a lutté contre l'armée française<sup>146</sup>* ». Mohamed Ibrahim ajoute que l'exemple de Djoumbe Fatima fut suivi par d'autres sultans aux Comores et notamment à Ngazidja, puisque après avoir subi les bombardements de la Marine, Msafumu et Hachim furent assassinés pour permettre aux intérêts français de prendre pied dans l'île<sup>147</sup>. De plus, la mémoire des sultans batailleurs laisse des haines et rancunes dans la société comorienne. Au lieu d'aménager ce passé pour en tirer des leçons, les Comoriens se voient stagner dans cette phase conflictuelle. La situation qui se présente dans le pays actuellement à travers la crise d'Anjouan en est l'exemple.

D'ailleurs, les conflits entre Comoriens n'ont jamais cessé. Sauf à l'époque coloniale où les fonctions importantes étaient occupées par des Blancs. Mais quand on remonte à la période de sultans batailleurs, et la période qui remonte à 1975, les déséquilibres et conflits inter îles sont permanents. Par exemple, en trente deux ans d'indépendance, le pays a connu une vingtaine de coups d'état. C'est pourquoi, on

---

<sup>(146)</sup> Attoumane Hamadi, personne interviewée.

<sup>(147)</sup> Mohamed Ibrahim, « Djoumbe Fatima : une reine comorienne face aux visées coloniales de la marine française », in *TAREHI*, n°2, 2001, p. 17.

se permet de dire que, cette tendance reste toujours dans les habitudes des Comoriens jusqu'à maintenant.

Par ailleurs, cette attitude des sultans batailleurs est corroborée par la manière dont les Mohéliens se prémunissent contre toutes personnes venant de l'extérieur pour déstabiliser le pays. La sultane Fatima en 1871 a donné l'exemple d'une bonne patriote, au moment où elle a lutté contre les tentatives d'invasion française. Alors, un siècle et trente ans après, précisément le matin de 19 décembre 2001, à trois jours du référendum constitutionnel pour le nouvel ensemble comorien, des mercenaires ont débarqué dans l'île de Mohéli. Parvenus dans l'île à bord d'un voilier loué, semble-t-il, à Madagascar, les assaillants, en majorité de nationalité française, étaient au nombre de quinze. Se faisant passer pour des soldats américains, à la recherche de terroristes, ils ont commencé à neutraliser la poste, la gendarmerie et la police de l'île. Le commandant Anrifi et sa troupe attaquent ces assaillants dans un combat sans merci. Les affrontements font six morts du côté des assaillants et deux blessés dont un soldat mohélien. Et quatre assaillants sont capturés. Cette fois-ci, le « feu de mousqueterie » (cf. p.62) d'autrefois décrit par Gevrey, se transforme en tir de tireur d'élite. C'est pour la première fois que, depuis l'indépendance, un coup d'état mené par des éléments étrangers a été déjoué. Contrairement à cet événement, la population mohélienne s'est rendue en grand nombre avec la population des autres îles aux urnes pour la nouvelle constitution, le 23 décembre. Désormais l'Union des Comores est mise en place. L'acte effectué à Mohéli par la troupe du commandant Anrifi a sauvé la volonté de tous les Comoriens.

En effet, ce coup d'état déjoué plaça Mohéli dans des estimations considérables. Les îles sœurs de l'archipel, à savoir Anjouan et la Grande Comore, saluèrent l'événement. Nous trouvons à Moroni lors de l'événement, nous pouvons témoigner à partir du constat que nous avons fait notamment de la fierté des Grands Comoriens de cette nouvelle. Habiba Chibounou Abdallah Hamada, est parmi les gens émus de cette nouvelle. Elle s'exprima ainsi : « *cette fois-ci les Mohéliens, que dieu les bénisse, ont vengé pour eux et pour nous tous. Mais quand il s'agit de garde présidentielle de Moroni, nayile yi lale (manger et dormir)* ».

En somme, la mémoire des sultans batailleurs reste vivante dans la société comorienne en général et mohélienne en particulier. Djoumbe Fatima, une héritière d'un batailleur, devint, elle aussi, nue sultane batailleuse.

## **2. Ce qu'on entend du mariage de la reine**

La reine de Mohéli se maria plusieurs fois avec des étrangers. Sa relation avec Lambert et Emile Floriot de Langle est mal perçue par ses contemporains. Elle a été suivie par sa fille Salima Machamba en épousant un Blanc, qui est, elle aussi une fille d'un Blanc, dans une société musulmane où le mariage entre une femme musulmane et un non musulman est interdit. Djoumbe Fatima et sa fille ont alors épousé donc des Blancs sans que ces derniers se convertissent. Selon certaines personnes, la reine déshonora son entourage et le peuple tout entier, surtout le fait que cette liaison donne naissance à des enfants. Aujourd'hui ce genre de mariage ne manque pas dans tout le pays. Les raisons sont nombreuses. Au moment où les filles fréquentent l'école, elles découvrent beaucoup de choses. Ce qui fait qu'elles peuvent choisir avec qui elles peuvent se marier. Le mariage se fait par amour, et une femme autant qu'un homme, purent tomber amoureux d'une personne de leur choix sans chercher à savoir sa religion. Le mariage de la reine avec un Blanc fait parler toujours les Mohéliens jusqu'alors ; sans doute, c'est le fait qu'elle soit la reine. Car, en aucun moment il n'y a pas d'autres personnes reprochées d'avoir une relation avec un Blanc. Et pourtant au cours de nos recherches nous avons trouvé une lettre au x archives privées de la Radio Chilé Djoiézi qui parle d'une fille de Lambert avec une femme mohélienne dont le nom n'est pas mentionné. La copie de la même lettre est reprise par Urbain Faurec<sup>148</sup>.

Par ailleurs, pour ce qui concerne les relations entre les Mohéliennes et les Blancs, le passé nous a montré uniquement le cas de la mère et de la fille royales. A aucun moment, nous n'avons pu retrouver un cas précis, surtout dans les écrits. Mais par curiosité, nous avons découvert un cas similaire qui remonte à l'époque coloniale. Une Mohélienne sortait avec un Blanc. De cette relation est né un garçon. Le témoin nous disait que l'enfant vit actuellement en France. Il a plus de 40 ans. Et,

---

<sup>(148)</sup> Voir annexes, lettre de Monsieur A. Bâillon à son excellence Monsieur le Gouverneur, Résident de Mohéli.

la relation entre ce Blanc et cette Mohélienne remonte aux dernières années du colonialisme. La famille aurait poussé leur fille à sortir avec ce *Vazaha* dans le but d'avoir un enfant qui deviendrait l'héritier de celui-ci après son départ. Alors la naissance de cet enfant était mal perçue dans la société.

D'ailleurs, les jeunes mohéliennes, en majorité, souhaitent épouser des Blancs malgré le refus de leurs parents. La plupart d'entre elles disent qu'épouser un Blanc est une forme de libération contre la polygamie. Car, elles ne supportent pas l'existence d'une rivale. Et, les hommes comoriens montrent le plus souvent qu'ils vont épouser une et seule femme. Mais par la suite, ils peuvent aller jusqu'à quatre, la limite recommandée par le Prophète Muhammad (Mahomet). D'ailleurs, Zalihata, une jeune mariée de 27 ans nous montre qu'elle ne pouvait pas pardonner son mari s'il sortait avec une deuxième femme car, c'est grâce à elle qu'il a gagné de l'argent. Elle se demande, comment pourrait-il en dépenser pour une autre ?

### **Photos n°18 : Mariage d'une Comorienne avec un Blanc**

**Les mariés habillés en tenue traditionnelle comorienne**



**Les mariés habillés en mode européenne**



Source : Offert par Selemane Mohamed de Singani Grande Comore, juillet 2007.

Mais pour empêcher les mariages entre les *Vazaha* et Mohéliennes, les Mohéliens intègrent les mariages dans le système coutumier de l'île (le *shungu*). C'est-à-dire celui qui se marie hors du système coutumier se retrouve certes dans un mariage légitime, mais non cautionné par la société. Les membres de ce système sont les seuls qui accèdent à cette place sur laquelle donnait le palais royal aujourd'hui détruit, laissant la place à la nouvelle mosquée de vendredi. De plus, au début surtout, les femmes de Mohéli se réservaient pour accéder à cette place : c'était un honneur pour elles et pour leurs familles également. Aujourd'hui encore, des familles espèrent voir célébrer les mariages de leurs filles. C'est le cas de Mariamou Saïd Ali, enseignante et mère de huit enfants. Elle n'est ainsi pas prête à renoncer à son appartenance pleine et entière dans le système coutumier.

*« Je dis à mes garçons qu'ils peuvent se marier avec la fille qu'ils aiment. Mais mes filles doivent épouser quelqu'un du shungu. Sinon, tu ne peux pas faire le mariage traditionnel, tu n'as pas d'honneur. Je ne pourrais pas être avec mes collègues, ce serait un problème pour moi de ne pas me mélanger avec mes camarades »<sup>149</sup>.*

Mais le mariage hors du système coutumier (*shungu*) peut se faire à l'heure actuelle. Et Mariamou admet *« qu'on le fait, mais on n'est pas satisfait. C'est un peu dégoûtant puisque tu ne peux pas faire le mariage sur la place publique (mpangahari) »*. D'ailleurs, des mariages entre Mohéliennes et *Vazaha* peuvent se faire mais rarement. Le plus souvent, ce sont les relations qui se tissent depuis l'Université à l'étranger ou à Mayotte et les conjoints viennent célébrer uniquement le mariage au pays. Après le mariage, les époux partent pour la France, la Réunion ou Mayotte. Ils retournent seulement pour les vacances. Mais comme le cas de Dandovene et Fatima Dadjji, le premier vient à Mohéli pour son travail, et ils se sont mariés par amour.

Nous avons demandé à quelques jeunes filles leurs avis sur les mariages entre *vahini* et Comorienne. Sur dix jeunes demoiselles de moins 30 ans, sept voient de bon oeil cette relation. D'ailleurs, elles souhaitent épouser un blanc venant

---

<sup>(149)</sup> Cité par Lisa Giachino dans son article apparu dans la gazette *Kashikazi*, n°62 du mois d'avril 2007, p. 18.

d'ailleurs qu'un Comorien. La question reste à se demander pourquoi ? Car nous avons pensé que, seulement, celles qui ont fréquenté l'école de « Blancs » ont une telle ambition. Et pourtant, celles qui n'y sont jamais allées souhaitent également épouser des Blancs.

Une jeune de 26 ans laisse entendre que : *« depuis mon jeune âge, je me suis fait des idées d'avoir un Blanc (Muzungu) comme époux. Car, je me suis mis dans la tête tout ce qui est de luxe et j'ai douté fort que personne ne pouvait me l'offrir à part un Blanc »*. Questionner sur le mariage mixte entre Comorienne et Blanc, elle nous a répondu que, selon elle, il n'y a pas de mal à cela : c'est comme un mariage avec un Comorien venant de l'une des autres îles des Comores. Car, les Blancs n'ont pas le droit de célébrer leurs mariages dans la place publique, comme l'un des ressortissants venant des îles voisines. Mais au niveau religieux (en parlant de la religion musulmane) il est déconseillé qu'une femme musulmane épouse un non musulman, ajoute-elle.

En effet, l'analyse que nous tirons de ces opinions des jeunes demoiselles, c'est qu'auparavant aux Comores, les mariages étaient arrangés. Et à l'heure où l'émancipation de la femme touche aussi les femmes comoriennes, ces dernières préfèrent avoir chacune un mari à elle seule sans avoir à le partager avec une autre. Car, la polygamie présente pour elles un fardeau. Par exemple, le mari est incapable de respecter l'équité recommandée dans la polygamie. Et dans les Comores, c'est essentiellement la femme qui se préoccupe de l'éducation de ses enfants, souvent à l'absence totale du père, notamment pour des raisons de divorce. S'il en a un des parents qui se préoccupe de l'éducation des enfants, c'est bien la mère et non le père.

Par ailleurs, lors de mariage mixte entre Comorienne et français, il est recommandé que ce dernier se convertisse à l'islam. Avant le mariage, il est tenu de remplir certaines conditions. Par exemple, il doit être circoncis s'il ne l'est pas encore. Se convertir à l'islam est l'une des conditions, ne serait-ce que pour reprendre ses habitudes religieuses lorsqu'il est à l'extérieur du pays. Mais pendant son séjour aux Comores, il s'efforcera d'être musulman. Beaucoup d'entre eux se rendent à la mosquée tous les vendredis pour la prière de midi, accompagné par un ami ou le plus souvent par les beaux-frères ou les beau-père.

En bref, les relations entre Djoumbe Fatima et Les Blancs étaient mal perçues par ses contemporains. Mais la société évolue, le mariage mixte est aujourd'hui devenu une réalité dans la société comorienne en général et mohélienne en particulier. Et même si le phénomène demeure rare, la majorité des jeunes demoiselles ne voit pas l'inconvénient d'épouser un Blanc du moment que ce dernier accomplit les conditions que la loi de mariage régit, notamment la circoncision et la conversion à l'Islam. Bref, le mariage entre Mohélienne et Blanc est une continuité de ce qu'a fait la reine de Mohéli. Car, déjà à son époque, elle a osé épouser un Blanc.

Et quand certains font recours au passé pour avancer, les Comoriens se replient dans ce passé sans tirer des leçons. En fait, il serait mieux de restituer la mémoire déjà retrouvée.

### **3. La restitution de mémoire retrouvée**

Depuis l'accession du pays à l'indépendance, les affaires politiques sont mal gérées. Il reste aujourd'hui à chacun de chercher son identité insulaire pour se démarquer des autres qu'on accuse comme étant les principaux auteurs de cette mauvaise gestion. Pour cela, les Mohéliens ne cherchent pas loin pour constituer leur identité. Ils se réfèrent aux actes de la reine Djoumbe Fatima. C'est pourquoi les nouvelles créations de l'île portent son nom. Par exemple, la TVD à laquelle nous avons fait allusion plus haut. Cette perspective que nous appelons mémoire retrouvée de Djoumbe Fatima mérite d'être mise en considération et par les autorités et par le pays tout entier, pour donner du moins, à cette mémoire, une dimension ou une valeur nationale.

Sur le regard du passé de Djoumbe Fatima, cette reine a été reconnue tant au niveau national qu'au niveau international. Par exemple, en dehors des Comores, elle a été reconnue aussi à Zanzibar, en Egypte et en France. Elle mérite alors d'être connue par la Communauté internationale. Mais avant d'arriver à ce stade, nous préconisons, tout d'abord, sa mise en considération au niveau national. Car, hormis les nationaux, personne d'autres ne pourrait voir l'intérêt de cette mémoire. Ils devront faire le premier pas.

Comment peut-on faire restituer cette mémoire pour bien cristalliser l'œuvre de Djoumbe Fatima ? Dans la société mohélienne, il y a, tout d'abord, des rajouts et des manques dans la mémoire de Djoumbe Fatima. Cela est évident pour toute mémoire. Mais celle de la reine est la conséquence d'une société d'oralité d'une part, et de négligence, de l'autre. Mais les écrits peuvent rendre visibles cette mémoire. Comme disait l'adage, « les écrits restent. » Ensuite, au moment où l'homme moderne s'informe à tout moment par la voix de presse, des émissions radiotélévisées, Internet, etc...., la diffusion par les médias pourrait jouer un grand rôle pour une large information de l'histoire. Ainsi, la reine de Mohéli pourrait avoir une mémoire qui la mérite.

Une cérémonie nationale à l'honneur de Djoumbe Fatima au niveau de son Ile tout entière pourrait aussi cristalliser cette mémoire retrouvée. Par exemple, si on choisit l'un des événements les plus marquants de l'histoire, notamment son voyage en France ou les bombardements de sa capitale.

A vrai dire, il faut reconnaître avec regret que cette mémoire retrouvée ne suscite pas l'intérêt de tout le monde, dans un pays où la mémoire reste indispensable pour avancer.

#### **4. La mémoire pour avancer**

La société comorienne est peu propice aux critiques portant sur les événements dramatiques et douloureux du passé. Elle prétend que ces événements suscitent la haine dans la société. Le témoignage de Hamdane Saïd est révélateur quand il dit : « *nous prêchions la haine envers nous même, si nous osions rappeler des faits passés peu glorieux* ».

En effet, cette perspective nous semble être la cause du retard du développement du pays. Il suffit justement de faire appel à la mémoire quelle que soit sa forme, pour avancer. La mémoire comme étant la « *présence du passé* » ou la « *mise au présent du passé* » permettrait aux Comoriens de suivre mieux et se préparer à un avenir meilleur, à condition qu'ils en tirent des leçons, c'est-à-dire de

ne pas répéter encore le mal. D'ailleurs, « *le passé, disait Antoine Prost, ne sert à rien si on ne l'explique pas, même pas à éviter son retour* ».

La mémoire de la reine de Mohéli mérite donc une grande considération. Pour avancer, les Mohéliens doivent s'engager pour commémorer les différents événements survenus à cette époque où la reine a lutté pour préserver l'indépendance de son Ile. Car cette période est pleine de bravoure. Comment pourrait-on oublier le passé d'un personnage qui a risqué sa vie pour l'intérêt d'une île entière ? Il ne faut pas attendre d'autres personnes venant d'ailleurs dicter la mémoire de la reine. Chacun a sa propre vision, en parlant de mémoire. Par exemple, pour les Français, Napoléon est un héros national, tandis que pour le reste de l'Europe, il est l'un des pires hommes d'Etat de l'ère moderne. C'est le cas de Gilbert Bourgeot (Bob Denard) qui, aux yeux des Comoriens, est loin d'être un homme bon mais pour les Français, il peut certainement apparaître comme un sauveur. D'ailleurs, l'histoire n'envisage en aucun cas nuire à personne, à un peuple ou à un pays. En fait, lorsqu'on parle des sujets tels que l'esclavage aux Comores, certains se sentent agressés. Ils se demandent pourquoi soulever à nouveau cette question ? Pourquoi rappeler que nos ancêtres ont été des esclaves ? Tout simplement, parce que c'est l'histoire. Et il ne s'agit pas de la sélectionner. Il faut parler d'une manière objective des choses telles qu'elles s'étaient passées. Parler d'histoire ou de mémoire dans cet archipel revient souvent à déranger. On préfère oublier plutôt que de garder une rancune mal venue dans de si petits territoires. Pourtant c'est indispensable. Car, celui qui ne connaît pas son passé risque de sombrer dans les pires travers.

En effet, quand on se permet de déformer la mémoire telle que le passé a voulu, on se trouve confronté à des problèmes. Ainsi, la France, pays des « Droits de l'homme », en tentant d'oublier son passé colonial, elle se heurte à des problèmes face aux descendants d'immigrés. Elle voulait masquer la partie de son histoire qui a fait couler du sang et répandre l'humiliation. Elle a choisi de la mettre de côté, en espérant un coup de vent l'entraîner sous les décombres de l'oubli. Ce n'est pas le cas. Car, lorsque ces descendants d'immigrés apprennent que leurs ancêtres n'étaient pas des Gaulois mais des femmes et hommes exploités, la situation se retourne contre la France. Ils veulent savoir, mais on leur refuse la vérité. Alors ils

s'énervent, ne respectent plus l'autorité qui leur a menti. Contrairement à ce que l'historien a l'habitude de montrer. Lorsqu'on accepte les critiques du passé, un Etat pourra vivre en ordre et en harmonie.

Cette problématique se pose également dans la région du Sud-ouest de l'Océan Indien. Certains pays ont réussi à la dépasser. Par exemple, la Réunion et Maurice connaissent aujourd'hui une bonne partie de leur histoire, ce qui permet aux générations actuelles de l'accepter, et de s'accepter. Chose qui n'est pas facile dans ces deux îles dont la constitution même renvoie à la traite négrière. Suivre l'exemple des Mascareignes et prendre surtout l'histoire et la mémoire en tant que telles, sans réveiller les démons et les haines ancestrales, les Comoriens pouvaient eux aussi dépasser cette question permanente qui continue à freiner le développement du pays.

### **C. COMMEMORER AUTREMENT**

Les Comores doivent prendre en considération la mémoire qui est aujourd'hui malmenée dans le pays. La mémoire est devenue aujourd'hui un enjeu pour le développement du pays. Elle doit s'écrire d'ailleurs au présent pour qu'elle serve de balises contre les mauvaises choses. De plus, elle n'est pas capable de changer l'histoire si elle n'est pas tout à fait claire. Elle est déformée volontairement par des groupes d'individus à des fins personnelles. Et l'histoire a, par nature, sa tâche de maintenir vivante les souvenirs. Cette dernière se trouve, à son tour, déformée comme la première.

En effet, le « devoir de mémoire » est devenu un véritable impératif catégorique. Il nous préconise une autre manière de commémorer dans la société comorienne en générale et mohélienne en particulier. Car la mémoire s'impose comme un devoir pour mieux connaître le passé des hommes qui nous ont précédés mais aussi pour leur rendre hommage et justice pour tous les efforts et les sacrifices qu'ils ont accomplis ; et qu'on en bénéficie aujourd'hui.

Par ailleurs, la question est de savoir comment peut-on commémorer. Et pourtant, dans l'archipel, deux facteurs sont les causes de l'absence de mémoire. Tout d'abord, un facteur culturel, qui consiste à déconsidérer le passé qui ne valorise

pas certains personnages, une famille quelconque, un clan politique ou religieux. « *Pourquoi regarder en arrière ? L'île est trop petite, l'archipel est très étroit, pour se permettre un tel luxe* ». Ensuite, un facteur politique. Par exemple, le démembrement de l'archipel, en commençant par Mayotte en 1975, ensuite Anjouan en 1997, présuppose l'existence de divergences entre le peuple des quatre îles de l'archipel. Ce qui fait que les Comoriens des trois îles sont, aujourd'hui, des autres pour les Mahorais, et les Français sont leurs semblables. De plus, on apprend aux jeunes Mahorais qu'ils n'ont rien à voir avec les Comoriens. Ces derniers restent l'ennemi juré des Mahorais. Il devient encore pire au moment où les conditions d'aller à Mayotte, pour les ressortissants des autres îles, sont difficiles. Il faut avoir un visa, ce qui est difficile voire impossible. En effet, les gens continuent toujours la traversée à bord de *kwasa-kwasa*, cette fois-ci, au lieu des boutres ou des *dawu*<sup>150</sup> d'antan. Ces îles, le passé nous le montre, n'ont jamais manqué de communiquer librement sans condition préalable. Avant même l'arrivée des Français en 1841, disait Mandata, les Comoriens avaient l'habitude de se réunir à tout moment pour des manifestations culturelles. Le plus souvent, ils se regroupaient pour le *mrenge*. Il ajoute que : « *ma grand-mère me disait qu'à bord de dawu, les Mohéliens se rendaient soit à Maoré soit à Ndzuani ou à Ngazidja pour assister à des manifestations* ».

Malheureusement, ce n'est pas le cas aujourd'hui. Mayotte s'isole des autres îles sœurs pour des raisons politiques.

De même, les difficultés de cohabitation entre Comoriens dans une même île nourrissent nos exemples, en parlant de facteur politique, bien entendu. Car, le mal d'un dirigeant originaire d'une telle île n'est pas seulement son affaire, mais aussi l'affaire d'une île tout entière. Et pourtant dans cette île, elle reste l'affaire entre villages. Dans un village, elle reste une question entre familles. Ce qui fait que les Anjouanais, sans parler des méfaits du séparatisme, sont victimes des onze années de pouvoir d'Ahmed Abdallah (1978-7989).

A Mohéli sur laquelle nous portons la part de notre étude, ce problème de cohabitation est fréquent. On vit une mémoire mensongère. En effet, tant qu'il n'y aura pas un travail scientifique, ces assertions seront aussi acceptables que d'autres.

---

<sup>(150)</sup> *Dawu* est une grande pirogue de 10m ou de plus à balançoire munie d'un voile auparavant ; à l'heure actuelle il se déplace à moteur. Il peut embarquer entre 10 et 15 personnes.

C'est pourquoi nous proposons des bases pour la mémoire sur les Comores en général et sur Mohéli en particulier, la constitution d'une maison de mémoire. et La mémoire vue par les intellectuels du pays.

## 1. Les bases de mémoire

Les bases de la mémoire sont toutes structures prioritaires que les Comoriens vont mettre en place pour commémorer d'une autre manière. Car la méthode de commémorer au pays ne permet pas d'oublier le passé douloureux. Ils devront cependant connaître le passé par la voie d'une étude. Parce que, moins on connaît le passé, plus on ignore la mémoire. De plus, par l'éducation, nous suggérons que les Comoriens vivent collectivement la mémoire, qui, aujourd'hui est malmenée par des « *hommes particuliers qui se font eux-mêmes des hommes de mémoires* »<sup>151</sup>, par exemple, les chefs d'Etat comoriens. Ils se donnent des titres sans les mériter : Ahmed Abdallah devient le père de l'indépendance, Ali Soilihi le père de la révolution, Saïd Mohamed Djohar le père de la démocratie et Azali Assoumani le père de la réconciliation etc....

En effet, si on étudie l'histoire du pays, en remontant avant la colonisation en 1886, d'autres personnages porteraient aisément ces titres par rapport ces derniers. Djoumbe Fatima, mériterait alors d'être la « mère de la patrie ».

Mais comment peut-on apprendre l'histoire d'un lieu où il n'existe pas un manuel d'histoire, ni pour les écoles primaires et secondaires ni pour le lycée. Il est impératif d'établir un programme d'enseignement pour l'histoire des Comores. Et elle doit être enseignée par l'ensemble de la communauté, à commencer par les écoliers d'abord, puis le reste de la population, ensuite. Il serait encore mieux de publier ces manuels en différentes langues, du moins les plus parlées du pays : le *shikomori*, le français et l'arabe.

Par ailleurs, jusqu'alors, l'histoire enseignée aux petits Comoriens reste toujours dans sa plus grande partie celle de l'Europe, à savoir l'Empire romain, les Gaulois, les Grecs, l'Ancien Régime etc.....Cependant, les élèves comoriens après

---

<sup>(151)</sup> Pierre Nora, Les lieux de mémoires, p. XXX

leur bac, n'ont pas les moyens d'aller en Europe dont ils connaissent une partie de l'histoire. La majorité finit dans les Universités malgaches et d'autres pays africains, à savoir Egypte, Maroc, Soudan... Une partie de ces étudiants est accueillie dans des Universités arabes.

Les historiens spécialistes de l'histoire des Comores doivent se réunir, avec l'aide de l'Etat, pour constituer ce travail. Car ils sont les seuls capables de constituer un travail scientifique de ce genre. Ce travail entrera dans le cadre de la mémoire et aidera à l'établissement de cette mémoire. L'appui de l'Etat est souhaité car dans ce genre de travail, pour la première fois, il faut quand même une intervention considérable pour protéger toutes sortes d'éventualités non souhaitées. Par exemple, protéger les historiens des éventuelles menaces après avoir dit ce qu'il fallait dire pour leur travail qui est l'histoire mais qui « fait mal à certains ». Et la présence de l'Etat doit être permanente. Il doit donner la confiance et la liberté aux chercheurs dans leur travail pour ils puissent être dans l'objectivité.

L'association des enseignants d'histoire et de géographie existe déjà depuis 2001. Et parmi ses ambitions, le nouveau programme d'histoire est en cours. Ali Mohamed-Gou, un enseignant d'histoire en témoigne : *« les enseignants d'histoire viennent de créer une association en vue de promouvoir l'enseignement de cette matière, de faciliter les échanges entre eux et de créer un cadre de réflexion sur les problèmes généraux qui touchent particulièrement leur disciplines. Les professeurs ont commencé par réfléchir sur le programme d'histoire en cours dans les lycées et ont soumis au Ministère une refonte profonde. Le nouveau programme devrait accorder plus de place à l'enseignement de l'histoire et de la géographie des Comores, de la région de l'Océan Indien et de l'Afrique. Globalement, il s'agit donc d'un programme bien lisible, réalisable et qui permettra aux élèves d'approfondir leur culture générale »*.

Ce projet n'est pas encore mis en place. Et pourtant, les jeunes comoriens sont assoiffés de leur histoire. Dhoifir Ben Ali, un ancien camarade de classe, disait que : *« j'en ai mare de Bossuet et Louis XIV. Je veux connaître l'histoire de Toumpa (chef de l'insurrection de la classe paysanne à Anjouan contre le sultan) ou de Mbaye Trambwe (poète et linguiste grand comorien)»*. Ces deux personnages ont

marqué l'histoire des Comores mais surtout l'histoire de leurs îles respectives, à savoir Anjouan et Ngazidja.

Ce jeune prit conscience de vouloir connaître son passé ou le passé de son pays avant de connaître le passé des autres. Un dicton comorien dit que : «il faut se connaître avant de connaître l'autre» (*tunda tunda li kapwa laho ipvo utunde lamunyaho*).

En somme, les bases de mémoire de l'histoire de Mohéli restent au niveau de l'éducation. D'ailleurs, tout passe par l'éducation. Nous préconisons les études de l'histoire des Comores qui n'a pas jusqu'alors de manuel scolaire. Les historiens doivent établir un manuel scolaire afin de pouvoir enseigner aux élèves, dès leur jeune âge, l'histoire du pays. Mais, ce travail doit être soutenu et pris en considération par les autorités locales.

A part l'éducation, c'est un devoir d'ériger une maison de mémoire pour protéger toute sorte de matériel du passé et qui font appel à des curiosités.

## **2. Une maison de mémoire**

Nous entendons par maison de mémoire, une maison qui sert de lieu sécurisé qui renferme tous les objets relatifs à cette mémoire et qui peut être un raccourci qui épargne les individus à se rendre obligatoirement à des lieux très enclavés de l'île. L'île est petite avec 211km<sup>2</sup>, c'est mieux d'y parcourir pour découvrir les objets laissés par le passé. Mais c'est encore plus mieux de construire une maison pour protéger ces objets menacés par la nature et l'homme. Ce dernier reste le principal prédateur des objets historiques. Tous ces objets, notamment des documents écrits, des outillages, des vêtements ont un droit de protection pour n'est pas faire disparaître la civilisation d'un peuple. Alors, une maison ou un musée d'histoire nous semble indispensable pour l'histoire et la mémoire de cette île. Car, selon les critères de chaque île, Mohéli est classée comme étant la capitale du tourisme des Comores. Elle est l'île où la culture comorienne reste plus originale par rapport aux autres îles de l'archipel. Sa richesse en faune et en flore est remarquable, notamment sur les espèces rares à savoir la chauve-souris *livingstonii*. Pour développer le tourisme à

Mohéli, secteur qui n'est pas encore exploité, Mohéli doit se doter aussi d'un musée. Une tentative de construction d'une telle structure a été commencée mais sans une suite favorable.

En 2001, le département d'archéologie du CNDRS de Moroni avec la collaboration des jeunes de Djoiezi a créé un petit musée régional d'histoire et d'archéologie des Comores à Djoiezi Mohéli. Les initiateurs ont été surpris<sup>152</sup> par l'abandon de ce site situé tout près de la ville où on a placé le musée.

La réalisation de ce petit musée que nous avons pris comme exemple a été menée à terme avec le concours de l'Agence Suédois pour le Développement International (SIDA) et la Mission de Coopération et d'Action Culturelle de Moroni. Plusieurs chercheurs se sont déplacés et ont participé à la réalisation de cet important projet, en particulier, Docteur Claude Chanudet, Massieande Chami-Allaoui (ex-Directrice de l'Université Océan Indien), Damir Ben Ali (ex-Président de l'Université des Comores), Ali Mohamed-Gou (Directeur du département d'histoire de l'Université des Comores), ainsi que les jeunes de Djoiezi.

Les visiteurs peuvent voir un aperçu du passé géologique de l'archipel des Comores, la venue de l'homme et le contexte insulaire naturel récent des îles, l'ancienneté du peuplement humain des Comores et de Madagascar, l'intégration du passé par le travail de l'archéologie, les sources de l'histoire comorienne, l'histoire des civilisations comoriennes du IXe siècle à la période coloniale et en fin la sauvegarde du patrimoine des Comores. En créant ce petit musée régional, le département d'archéologie de CNDRS veut dans un premier temps soutenir les actions de l'association de jeunes de Djoiezi en faveur de la protection d'un site majeur de l'histoire des Comores, le site de *Mwali-Mdjini* ou Mahurani. Dans l'avenir le CNDRS envisage de soutenir la communauté de Djoiezi pour la construction d'un local qui pourrait accueillir toutes les structures d'un musée autonome, et développer en même temps un programme d'activités pour le renforcement des activités

---

<sup>(152)</sup> Selon Claude Chanudet : « *Je découvris avec stupéfaction et émerveillement ce site archéologique alors presque méconnu. C'était pour moi comme pénétrer dans la cité assoupie de la « Belle au bois dormant »* »

institutionnelles, l'acquisition de nouvelles collections pour le musée, la formation de personnel etc.<sup>153</sup>

Par la suite, ce petit musée n'a pas fait l'objet de suivis. Toutes les conditions dûment envisagées mises en place ne sont pas mises au jour. Par exemples, la « construction d'un local qui pourrait accueillir toutes les structures d'un musée autonome », et la « formation du personnel ». De plus, nous pouvons dire que l'échec de ce suivi est dû à l'adoption de la nouvelle constitution qui prévoit l'autonomie de chaque Ile. Les gens de bonnes volontés pour le bien-être de ce musée venaient majoritairement des autres îles, Grande Comore et Anjouan, hormis Claude Chanudet, un Français qui vit à Mayotte. Chaque technicien se prépare pour le développement de son Ile d'origine. Cette idée peut être perçue négativement dans les Comores, mais c'est la vérité ! Dans le pays, on n'ose pas dire la vérité. De plus, l'échec du musée peut aussi être attribué à l'instabilité politique qui règne dans le pays depuis 1997 par le séparatisme anjouanais. Quand il y a une instabilité politique, tout est contraint à ne pas fonctionner normalement. Bourhane Abderemane, le Directeur régional de l'antenne du CNDRS à Anjouan en témoigne. Il voulait présenter son regret en tant que premier responsable de ce centre.

*« Au CNDRS à Moroni, le Département des Archives nationales ainsi que la Bibliothèque nationale disposent de plusieurs fonds bien conservés et traités où les chercheurs puisent leurs informations. A Ndzuani, les Archives de l'antenne du CNDRS, transformé le 24 mai 1997 en Direction régionale, sont issues des fonds de l'ancien gouvernorat, récupérés de justesse en septembre - octobre 1997 l'actuelle équipe, en pleine équipe séparatiste, pour le sauver d'un autodafé systématique de cette richesse inestimable, faute de structure d'accueil...Malgré les sonnettes d'alarme que j'ai adressées aux différents décideurs, aucune politique d'archive n'a été mise en route depuis 1997 [...]. La politique d'archive des textes oraux lancée par le centre en 2001-2003 a échoué faute de financement [...]. Cet abandon des matériaux de la mémoire de la nation empêche la recherche devenue un casse-tête, alors que le programme préconisé en 2001-2003, réactualisé jusqu'en 2010, par la direction de l'antenne régionale, le CNDRS à Ndzuani ne dispose pas d'équipements*

---

<sup>(153)</sup> Extrait recueilli dans la revue *TAREHI* n°2 / mai – juin - juillet 2001, p.9.

*informatiques, de téléphone. Abrisés dans de petits locaux délabrés, dans une petite pièce transformée en taxidermie. Un local qui ne permet pas d'accueillir le public<sup>154</sup> ».*

En effet, la création de musée dans chaque île des Comores, notamment Mohéli est la préoccupation de tout le monde, surtout des ressortissants de l'île. Car avant tout, ils sont les premiers concernés. Et le CNDRS n'est représenté pas seulement la Grande Comore où il se trouve mais il est le centre de tous les Comoriens. D'ailleurs, les personnels sont composés des ressortissants de toutes les îles du pays. L'actuel directeur du centre est un Anjouanais, monsieur Aïnoudine Sidi.

Si le gouvernement central veille sur la gestion de CNDRS, pourquoi le gouvernement régional ne se préoccupe pas du musée régional ? En fait, la complexité qui se présente entre ces deux gouvernements devient également une sorte de barrière dans le développement de ces îles. Car, la Constitution définit les limites des gouvernements, mais chacun ne se contente pas des siens. Par exemple, la défense est mise à la disposition de l'Union, mais ce n'est pas le cas à Anjouan. Car, Mohamed Bacar se dote d'une armée et à tout moment il y a de nouvelles recrues. De plus, les deux gouvernements l'un comme l'autre, montre à la population que c'est l'autre qui est la cause de la mauvaise gestion et le retard du développement du pays. Par exemple à la Grande Comore où les électeurs ont voté massivement pour El-back, il n'a pas pu apporter aux habitants de l'île ce qu'il leur avait promis lors de campagne électorale de 2002. Durant son mandat, l'incapacité et l'abus de pouvoir lui permet de dire à la population que le gouvernement central, c'est-à-dire le gouvernement de l'Union accapare tous les secteurs que son gouvernement peut exploiter légalement. Cette idée reste le mot d'ordre des gouvernements des autres îles.

Alors dans cette condition, un musée pourra-t-il être une priorité. Car la priorité du gouvernement comorien, selon l'actuel chef de l'Etat, Mohamed Abdallah Sambu, c'est « *payer les fonctionnaires et ceux qui ne sont pas dans la fonction*

---

<sup>(154)</sup> Bourhane Abdérémane, « l'histoire marginalisée », *bangwe* (les cahiers de *Kashkazi*) du 7 septembre 2006.

*publique, tant pis pour eux*<sup>155</sup> ». De plus, il a bien montré que c'est à travers la contribution de la population que le pays parvient à payer ses fonctionnaires. Comment pourrait-on faire payer la population directement ou indirectement une telle somme sans rien faire en contrepartie, par exemple, construire un musée pour ne dire que ça.

La construction d'un musée est impérative à Mohéli. Ce lieu de raccourci de l'histoire ou mémoire de pays doit être l'affaire de tout le monde. Il doit être l'abri de l'histoire et de la mémoire menacée de disparition, soit par la nature elle-même soit par la transformation des hommes. Le cas d'archives, par exemple, définies par le Ministère des Affaires étrangères française comme « *une source essentielle de la recherche scientifique, puisqu'elles constituent une part vitale de la documentation rétrospective des civilisations...et le fondement de l'identité culturelle des nations, le support de la mémoire collective et individuelle, et l'un des piliers du patrimoine*<sup>156</sup> ». Les Archives doivent être protégées également dans ce musée souhaité. Car, nous sommes tous témoins de l'existence de papiers importants servant d'emballages au marché et dans des boutiques<sup>157</sup>.

Les intellectuels comoriens ont eux aussi leurs façons de voir la mémoire dans un pays où, comme disait l'un d'entre eux, « *au lieu de parler de mémoire, parlons plutôt d'amnésie*<sup>158</sup> ».

### **3. La mémoire vue par les intellectuels du pays**

Pour une vision plus objective de cette mémoire dont il est question, nous avons pris en considération les opinions de certains des intellectuels comoriens. Ils ont leurs manières propres à eux de voir la mémoire chez les Comoriens. Nous avons eu l'occasion de nous entretenir avec certains d'entre eux. Mais ces entretiens sont complétés par le travail de Lisa Giachino, journaliste de *Kashkazi*. Son article

---

<sup>(155)</sup> Discours prononcé par le président Mohamed Abdallah Sambi, lors de son visite à l'Université d'Ankatso Antananarivo décembre 2006. Le président voulait montrer aux étudiants comoriens la situation qu'il a constatée dans le système administrative du pays après quelque mois de fonction.

<sup>(156)</sup> Ministère des Affaires Etrangères Françaises, *Les Archives*, Brochure de 8 pages, adpf, 2001.

<sup>(157)</sup> Nous avons été surpris, en 1994, de voir l'original de l'extrait de l'acte de naissance de l'un de nos amis servant d'emballage de poisson frit après avoir l'acheté.

<sup>158</sup> Kamal'eddine Saindou, « Amnésie et mensonges, la mémoire refoulée », *Bangwe (les cahiers de kaskazi)*, 7 sep. 2006, p. II.

est paru dans le journal dans les pages réservées pour le *Bangwe* (les Cahiers de *Kashkazi*) du 7 septembre 2006. Ces pages contiennent le plus souvent l'histoire de Comores.

Ismaël Ibouroi, enseignant à l'Université des Comores, intitule son article « Réveil de la mémoire, maîtrise du futur ». Mais pour bien mener à terme son travail, l'auteur s'interroge sur la question de savoir : « *comment continuer à remémorer autrement que sous la forme d'un ressassement pathétique, propre aux Comores* » ? Se posant cette question, Ismaël Ibouroi voulait insinuer que la mémoire qui se présente aujourd'hui dans l'archipel des Comores est celle des faits troublants que le passé a connu ou « les événements les plus marquants de l'histoire [des Comores] ». Et ce passé, on le connaît. Mais il est rare ou voire inutile d'en parler, car « il est dur à supporter ». En effet, l'auteur nous montre que « *la difficulté à se rappeler n'est pas le seul fait d'une culture de l'oralité mais aussi et profondément celui d'une histoire mal menée, donc d'un peuple qui a depuis longtemps perdu la maîtrise de l'événement*<sup>159</sup> ». Il se justifie en évoquant le contexte des années 60, au moment où la majorité de ses collègues africains exigeaient purement et simplement l'indépendance, les Comores cherchent à remanier le pouvoir colonial en leur faveur. « *La raison donnée en cette période, disait-il, pour justifier le choix de ce retard et que nous continuons à entendre aujourd'hui, c'est l'insuffisance de cadres administratifs et l'immaturité de la population qui risquait d'aggraver le lien de dépendance politique et administratif avec Madagascar*<sup>160</sup> ». Dans tous les cas, ce retard prétendument stratégique n'a pas apporté les avantages escomptés en infrastructures ni la distance ni la rectification qui avait permis d'éviter la mésaventure de 75 et les dégâts ultérieurs.

D'un autre cas, Ibouroi montre que « *nous avons un rapport intolérable à l'histoire. Celle-ci n'est pas encore une catégorie politique publique dont on peut parler. Ceux qui le peuvent refusent de témoigner, ils préfèrent exercer sur eux-mêmes une autocensure volontaire qui les inhibe et en même temps jette sur la société un voile épais, qui bloque le pays dans le cercle vicieux de la répétition du même. La preuve la plus évidente de ce refus de parler, c'est la délégation à la*

---

<sup>(159)</sup> Ismaël Ibouroi, « Comment continuer à se remémorer autrement que sous la forme d'un ressassement pathétique, propre aux Comores ? », *Bangwe* (les cahiers de *Kashkazi*) du 7 septembre 2006, p. IV.

<sup>(160)</sup> *Idem.*, p. IV.

*notabilité du rôle de maître de vérité, maître de vérité sans responsabilité vis-à-vis des récits qu'elle fait du passé, dans le seul but de légitimer le pouvoir en place... On peut dire donc que les grandes instances du discours traditionnel comorien ont construit une rhétorique qui se développe autour du souvenir et non de la mémoire. Le souvenir garde du passé les détails parfois hallucinatoires, les événements isolés de leurs contextes<sup>161</sup> ».*

On comprend maintenant les raisons de ce retard qui révèle que les dirigeants eux-mêmes n'étaient pas murs pour la problématique africaine et mondiale de l'indépendance. D'où leur isolement intellectuel. En réalité, les forces et les conditions, étaient là, mais il aurait fallu faire une rupture psychologique, regarder les Comores autrement. Il aurait fallu surtout que les acteurs politiques de cette fin de régime perdent leur illusion, se défassent de leur vision narcissique et autosuffisante, au-delà de leur petit cercle citadin et petit bourgeois.

Lorsque les autres montrent que la mémoire est un « devoir », Djalim Ali, également enseignant à l'Université des Comores va encore plus loin. Selon lui, « *plus qu'un devoir, la mémoire historique s'impose comme une nécessité fondamentale, pour mieux comprendre le passé<sup>162</sup>* ». Il ajoute que, l'histoire a entre autres vocations d'étudier les causes d'un événement, en fonction des motivations et des valeurs de ce passé à la lumière des valeurs des contemporains. De plus, il se pose la question de savoir si la mémoire du passé constitue un des facteurs qui expliquent le sous-développement ou le mal vivre de nos concitoyens ? Il constate que les gens regardent tellement derrière eux qu'ils se privent du plaisir des instants du présent et des perspectives d'un futur meilleur.

*« Loin de moi, l'idée de faire table rase de tout un passé national et consensuel aux enseignements susceptibles, certes, de servir de leçons pour l'avenir c'est pourquoi, je souscris à l'idée selon laquelle plus qu'un devoir, la mémoire historique doit s'imposer comme une nécessité<sup>163</sup> ».*

---

<sup>(161)</sup> Ismaël Ibouroi, « Comment continuer à se remémorer autrement que sous la forme d'un ressassement pathétique, propre aux Comores? », *Bangwe* (les cahiers de *Kashkazi*) du 7 septembre 2006, p. IV.

<sup>(162)</sup> Djalim Ali, « La mémoire est plus qu'un devoir, une nécessité » *Bangwe* (les cahiers de *Kashkazi*) du 7 septembre 2006, p. III.

<sup>(163)</sup> *Idem.* p. III.

Quant à Saindoune Ben Ali<sup>164</sup>, cité par Kamal'eddine Saindou dans son article, il montre que « *nous avons du mal à assumer notre responsabilité. Donc il n'y a pas de responsables. C'est toujours l'autre qui est à l'origine de... Pour réussir socialement, mieux vaut ne pas nommer, ne pas assumer, mais régler pour trouver sa place* ». Il montre encore que « *nous les Comoriens, avons un problème épineux. On a du mal à assumer les différentes influences civilisationnelles ou coloniales que nous avons connues. Nous vivons sans réponses réelles parce que nous n'avons pas pu gérer le passage de l'oralité à l'écriture. Et face au monde moderne, on s'est trouvé submergé et on a du mal à nous orienter, à nous positionner par rapport à un agglomérat informationnel. Nous éprouvons du mal à gérer notre histoire et notre devenir* ». Il souligne encore que « *la non transmission des traditions et ses savoirs propres aux Comores a créé une rupture. Tout est effacé, nous tombons dans l'amnésie alors que nous sommes le vieux peuple de l'Océan Indien*<sup>165</sup> ».

En bref, les intellectuels comoriens, les uns et les autres, montrent que les Comores ont une manière de commémorer qui leur est propre. Celle dont les événements troublants du passé persistent encore, au lieu de le dépasser pour en tirer, bien sûr des leçons. De plus, cette manière n'est pas la bonne car ceux qui peuvent parler des choses telles qu'elles se sont passées refusent de témoigner. Ce qui est la cause de la répétition de ce passé douloureux, qui se matérialise, à son tour par une mémoire encore douloureuse. En effet, la mémoire est un devoir, selon les uns. Mais selon les autres, elle est plus qu'un devoir. Elle est comme une nécessité fondamentale, pour mieux comprendre le passé. Car les bases de mémoire de l'histoire de Mohéli restent au niveau de l'éducation. D'ailleurs, tout passe par l'éducation. Nous préconisons les études de l'histoire des Comores qui n'a pas jusqu'alors de manuel scolaire. Les historiens doivent établir un manuel scolaire afin de pouvoir enseigner aux élèves dès leur jeune âge l'histoire du pays. Mais comme nous l'avons montré, ce travail doit être soutenu et pris en considération par les autorités locales. On abuse de ce passé en accusant toujours les autres, les responsabilités d'un tel crime au lieu d'avouer leur innocence. Ce qui permet aux Comoriens de vivre sans réponses réelles.

---

<sup>(164)</sup> Saindoune Ben Ali est écrivain et poète comorien. Il se prépare à éditer un ouvrage consacré à la question de mémoire chez le Comorien.

<sup>(165)</sup> Kamal'eddine Saindou, « Amnésies et mensonges, la mémoire refoulée », *Bangwe* (les cahiers de *Kashkazi*) du 7 septembre 2006, p. II.

## CONCLUSION

Cette étude nous fait part de la compréhension de l'histoire de Mohéli du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours tout en mettant en réserve la période coloniale de 1886 à 1975. Le règne de Djoumbe Fatima est la continuité de royaume merina de Mohéli construit par son père Ramanetaka, qui est un prince merina de Madagascar. Il est l'un des fers de lance de la conquête merina de l'époque du roi Radama I<sup>er</sup>. En 1824, il était le général de troupe merina face à la tribu du nord ouest de la Grande Île, le royaume du Boina. Par rapport aux autres tribus, les Merina jouissent d'une suprématie qui place Radama I<sup>er</sup> au titre de Roi de Madagascar. En effet, son cousin, Ramanetaka et ses descendants se montrent plus nobles que personnes d'autres aux Comores en général et à Mohéli en particulier. Ils occupent la première place dans le pouvoir du pays pendant une période d'un demi-siècle. A ce fait, nous pouvons dire que le XIX<sup>ème</sup> siècle reste un siècle de l'hégémonie merina dans et au-delà de Madagascar.

Dans l'archipel des Comores, les Mohéliens ont préféré l'autorité du prince merina nouvellement arrivé. Mais l'arme la plus redoutable employée en premier lieu est la ruse : le sultan Ramanetaka se convertit à l'Islam. Il était également une sorte de compromis entre lui et les Mohéliens. En se rappelant son grand adversaire de tout le temps, Andriantsoly qui se convertit officiellement à l'Islam, il a eu par la suite l'alliance des Etats du Mozambique, du Zanzibar, des Comores, en un mot des Antalotra. Ces derniers lui prêtèrent main forte pour lutter contre les Merina, lors de la conquête conduite en 1824. En raison de la supériorité militaire de Radama II, le roi sakalava n'a pas pu tenir. De plus, après avoir eu la confiance des Mohéliens, l'ancien gouverneur de Mahajanga s'attendait au pire dans l'archipel des Comores où la guerre était pratique courante.

L'échec de l'intervention d'Abdallah II et ses hommes à Mohéli plaça Ramanetaka au titre de « maître absolu » de Mohéli. Son alliance avec Zanzibar nous laisse penser à un autre assaut pour élargir son royaume. Déjà à Mohéli, on est

loin des limites du royaume d'Andriamponimerina : « *ny riaka no valamparihiko* » (la mer est la limite de ma rizière).

En effet, Djoumbe Fatima apparaît comme l'unique femme sans égale de toute l'histoire des Comores. A l'époque où, dans tout l'archipel, le pouvoir est au profit de la junte masculine, elle fait figure de résistante. Une résistante à une notabilité qui au nom d'une tradition musulmane séculaire n'a cessé d'oeuvrer pour la détrôner. Le respect de la volonté de son défunt père et surtout l'accès à l'éducation permettent à la reine de mener à bien son royaume. Durant son règne, la reine Fatima se heurte à une double résistance aux complots intérieurs et extérieurs contre son pouvoir et son Ile. Elle a pu surmonter tous ces obstacles. Son abdication en 1867 en faveur de son fils ne montre pas une attitude de faiblesse, mais plutôt, un geste de recul pour mieux sauter. D'ailleurs, cela lui a permis de se rendre en France pour continuer à revendiquer ses droits. Ce voyage a permis à la reine de découvrir le monde qu'elle a connu par sa gouvernante Mme Droit, M. Lambert et le Père Finaz. Ce voyage renforce également la reconnaissance des îles Comores, surtout, Mohéli par le monde occidental.

La vie de la reine se résume à la résistance contre toute personne voulant déstabiliser l'indépendance de son Ile. Elle apparaît comme un personnage belliqueux, et pourtant elle est très conciliante. Elle nous a appris d'ailleurs la leçon du pardon, au moment où elle a réussi à pardonner à son ennemi redoutable, M. Lambert. Ce dernier devient par la suite son ami intime. Sur ce point, Djoumbe Fatima a fait preuve de grand cœur. Ce qui n'est pas le cas des Comoriens d'aujourd'hui où le pardon, n'a pas la place. Par exemple, il y a déjà 32 ans que le pays a accédé à son indépendance. Les Comoriens n'arrivent pas toujours à pardonner ou dépasser le mal de cette époque pour savourer le beau moment de liberté qu'ils sont entrain de vivre. Tout cela s'expliquerait sans doute par la présence française à Mayotte, un territoire comorien qui symbolise une indépendance inachevée. Par conséquent, le temps passe et la haine vis-à-vis de la France contamine les Comoriens. Chaque Ile accuse l'autre comme responsable de la cherté de la vie que vivent les Comoriens aujourd'hui.

L'étude de la reine de Mohéli dans le cadre d'histoire et mémoire, depuis sa naissance jusqu'à nos jours, nous a permis de découvrir beaucoup de choses sur elle. Mais pour la comprendre d'avantage, il faut encore des efforts et des moyens

logistiques permettant de réduire les difficultés. Les difficultés se caractérisent par l'insuffisance des sources écrites de l'époque étudiée dans l'île. Elles autorisent une interprétation de la mémoire, qui peut passer par l'effacement pur et simple d'une partie de cette mémoire. L'habitude de transmettre l'histoire de bouche à oreille, comme dans la société comorienne, a permis de recevoir quelques renseignements sur cette étude. Ils nous ont servi à compléter les premières sources. L'histoire est « incomplète », celle de la reine de Mohéli entre dans ce cadre. Il reste encore un pan d'ombre dans ce passé. Peut-être, le moment n'est-il pas encore venu pour les Comoriens d'assumer de si lourdes responsabilités du passé. C'est pourquoi la mémoire historique livre peu de choses dans cette société.

Mais, en ce qui concerne Djoumbe Fatima, on assiste depuis 1975 à une évolution dans sa mémoire. Elle devient le symbole, l'héroïne de toute une île. Les Mohéliens font appel à son souvenir quand il s'agit de se valoriser ou de chercher leur identité. Des particuliers empruntent l'image de la reine pour leurs propres intérêts. La famille royale de Mohéli réalise chaque année deux cérémonies à l'honneur des aïeux parmi lesquels Djoumbe Fatima et son père. Les autorités de l'île autonome de Mohéli instaurent l'ordre de l'étoile de Mohéli- créé par Djoumbe Fatima- comme étant une manière de l'honorer. Mais, il faut savoir que le but principal de cette décoration est sans doute politique. Car, les politiciens de l'île prétendent être les « héritiers » de cette reine pour convaincre, tout d'abord, la population de voter pour eux au moment des élections, ensuite pour se prévaloir auprès des homologues des îles voisines à qui ils ont à faire, au moment où ils discutent des affaires du pays.

La reine Djoumbe Fatima apparaît comme la plus grande autorité que les Mohéliens n'ont jamais connue. En ce sens, il faut attribuer un nouveau regard sur sa mémoire. Un regard très élargi jusqu'au-delà de la frontière du pays. Un regard qui permettrait également à tous les Comoriens de tirer des leçons de cette phase de leur histoire pour rompre les barrières qui freinent le développement du pays.

Cette étude s'inscrit dans le cadre de la nécessité de mémoire du pays. Ce travail peut servir également de miroir pour les femmes comoriennes, non moins musulmanes, à savoir qu'elles peuvent remplir leurs responsabilités publiques sans pour autant faillir à leurs conditions de femme musulmane. Djoumbe Fatima en est l'exemple. Elle est suivie par d'autres femmes du pays qui occupent de hautes

fonctions telles que magistrates, enseignantes de toutes disciplines, médecins, ministres, ce qui montre que le rôle de la femme comorienne ne se limite pas seulement à sa noble tâche de mère ou d'éducation des enfants. En effet, nous ne préconisons pas d'une femme comorienne qu'elle tourne le dos à sa civilisation, loin de là. Nous rêvons d'une femme qui, tout en restant comorienne, saura faire face aux exigences et aux défis multiples de son temps. Par là, nous faisons allusion à l'émancipation de la femme comorienne. Cette émancipation est donc nécessaire. D'ailleurs, Karl Marx écrit que « *le degré de l'émancipation féminine est la mesure naturelle du degré de l'émancipation générale* ».

C'est avec un grand respect envers les femmes, d'où l'expression « les femmes d'abord », que nous avons priorisé d'étudier l'histoire de la reine de Mohéli. Nous avons envisagé d'étudier prochainement l'histoire de cette île à l'époque coloniale de 1886 à 1975.

## BIBLIOGRAPHIE :

### Ouvrages thématiques :

📖. ALI MOHAMED, G., Soule, M. et ALLIBERT C., 1994, « *Le site de Mwali-Mdjini (Mwali), Archipel des Comores* » – Rapport de mission archéologique – octobre 1993. Travaux et Documents No 27 CEROI-INALCO, Paris, 25 p.

📖. ALI MOHAMED, G., mai - juin - juillet 2001 « Archéologie et évolution des villes aux Comores », in *TAHEHI* No 2, pp.50-53.

📖. ALI MOHAMED, G., mai - juin - juillet 2001 « Etat des connaissances archéologiques aux Comores », in *TAREHI* No 2, pp. 44-49.

📖. BATTISTINI, R., VERIN, P., 1984, *Géographie des Comores*, Fernand Nathan, Paris, 142 p.

📖. CHAGNOUX, H., HARIBOU, A., 1980, *Les Comores*, Paris, PUF (coll. « Que sais- je ? »1829), 127 p.

📖. CHANUDET, C., 1988, *Contribution à l'étude du peuplement de l'île de Mohéli*, thèse de doctorat de III<sup>e</sup> cycle, Paris, 359 p.

📖. CHANUDET, C., 1991, « Une site majeur de Mwali : Mwali mdjini », in *Etude Océan Indien* No 12, INALCO, Paris, pp. 9-124.

📖. CHANUDET, C., RAKOTOARISOA, J.A., 2000, *Mohéli une île comorienne à la recherche de son identité*, l'Harmattan, Paris, 271 p

📖. DESCHAMPS, H., 1949, *Les pirates de Madagascar*, Berger-Levrault, Paris, 244p.

📖. DESCHAMPS, H., 1965, *Histoire de Madagascar*, Paris, Berger-Levrault, (coll. « Monde d'outre-mer »), 348 p.

📖. DESCHAMPS, H., 1971, *Histoire Générale de l'Afrique noire, de Madagascar et des archipels*, tome 2, de 1800 à nos jours, PUF, Paris, 570 p.

📖. DEVAL, A., 1895, *Les îles Comores et leur situation politique*, Nevers, Pointu et Daniel, in-4, 24 p.

📖. FAUREC, U., 1941, *L'archipel aux sultans batailleurs*, Imprimerie officielle, Tananarive, 210 p.

📖. GEVREY, A., 1870, *Essai sur les Comores*, Pondichéry, A. Saligny, 307 p.

📖. GRANDIDIER, G., 1942, *Histoire physique naturelle et politique de Madagascar*, vol V. Histoire politique et coloniale (par Guillaume Grandidier - Tomes I<sup>er</sup> de la découverte de Madagascar à la fin du règne de R 1<sup>er</sup> 1861) – Paris, Imprimerie, Paul-Bredard, 397 p.= Archive nationale Antananarivo :

Bib : D1 32.

📖. GROSDIDIER, C., 2004, *Djoumbe Fatima, reine de Mohéli*, Harmattan, Paris, 400 p

📖. IBRAHIM M., 2001 (mai-juin-juillet), « Djoumbe Fatima, Une reine comorienne face aux visés de la marine française », in *TAHIHI*, n°2, 2001, pp. 10-17.

📖. L'abolition de l'esclavage à Mayotte 150<sup>ème</sup> anniversaires de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises, mars 1998, 42 p.

📖. MANICACCI, A., 1936, *L'archipel des Comores*, Imprimerie Officielle, Antananarivo, 106 p.

📖. MANICACCI, J., 1968, *Les incursions malgaches aux Comores*, Imprimerie Officielle, Antananarivo, p. 73-101.

📖. MANTAUX, C., 1972 (juin– août), « Ramanetakarivo et Andriantsolivola dans l'archipel des Comores au XIX<sup>e</sup> siècle », *Bulletin de Madagascar*, Antananarivo, No 314-315, pp 554-589.

📖. MARTIGNON, T., 1994, *l'île de Mwali dans l'archipel des Comores au XVII<sup>e</sup> siècle*, DEA, INALCO, Paris, 158 p.

📖. MARTIN, J., 1969 « Il y a cent ans la reine de Mohéli rendait visite à Napoléon III », *l'Afrique littéraire et artistique*, 4, pp. 46-54.

📖. MARTIN, J., *Les Comores quatre îles entre pirate et planteur*, l'Harmattan, Paris, tome 1, 600 p.

📖. MARTIN, J., 1983 : *Comores : quatre îles entre pirates et planteurs*, l'Harmattan, Paris, tome 2, 477 p.

📖. « Mohéli ou les mésaventures de la petite reine Fatouma », *Revue d'histoire des colonies*, 28,1936, pp.187-222.

📖. Ministère des Affaires Etrangères Françaises, *Les Archives*, Brochure de 8 pages, adpf, 2001. 8 p.

📖. PETER, J-L., 1987, « Deux princesses malgaches à Mohéli », in *OMALY SY ANIO*, 25-26, p.241-255.

📖. *Prono-Al-Camar*, mai 1971, (Le magazine des Comores), No 25 -- Histoire d' ANJOUAN d'Après le manuscrit de Saïd Ahmed, pp. 14 -16.

📖. RAKOTOARISOA, J.A., 1979, *Mohéli, Contribution à l'étude géographique d'une île comorienne*, Thèse de Doctorat de IIIe cycle, Antananarivo, 340 p.

📖. RANAIVOSON, D., 2004, *IZA moa ? « Bref dictionnaire historique de Madagascar »*, Tsipika, 183 p.

📖. ROBINEAU, C., 1962, *Approche sociologique des Comores (Océan Indien)*, ORTM, Paris, 148 p.

📖. ROUSSO, H., 1998, « Réflexions sur l'émergence de la notion mémoire », in *Martine VERLHAC* (ed.), *histoire et mémoire*, Paris, p.76.

📖. VERIN, P., 1981, « Guerres civiles comoriennes et invasions malgaches au début du XIXe siècle, d'après la manuscrit d'Adboul Hatif ben sultan Msafoumou », *Bulletin des études africaines de l'Institut national de langue et civilisation orientales*, 1(1), pp.149-160.

📖. VERIN, P., 1990, *une chronique de l'histoire de l'île de Mohéli*, E.O.I., n°12, pp. 161-169.

📖. VERIN, P., 1994, *Les Comores*, Carthala, Paris, 264 p.

📖. VALETTE, J., 1965 « Notes et enseignements concernant Madagascar et les Comores, publiés de 1816 à 1847 dans les Annales maritimes et coloniales », *Bulletin de Madagascar*, octobre, pp. 860-867.

### **Ouvrages méthodologiques :**

📖. CANDAU, J., 1980, *Anthropologie de la mémoire*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », 127 p.

- 📖. CANDAU, J., 1998, *Mémoire et identité*, Paris, 225 p.
- 📖. GUERNIET, E. et GUEYSSE F.G., 1947, *Encyclopédie de l'Empire français, Encyclopédie coloniale et maritime*, tome 2, 3, pp. 233 – 260.
- 📖. HALBWACHS, M., 1950, *La mémoire collective*, Paris, PUF, 204 p.
- 📖. NORA, P., 1984, *Les lieux de mémoires*, édition Gallimard, Paris, 4751 p.
- 📖. ROUSSO, H., « Réflexion sur l'émergence de la notion mémoire », in Martine VERLHAC (éd). *Histoire et mémoire*, Paris, pp. 76-77.
- 📖. ZONABEND, F., 1980, *La mémoire longue. Temps et histoire au village*, Paris, PUF, 314 p.

## WEBLIOGRAPIE

- 🌐. [http:// www.guide2womenleaders.com/womeninpower/women...](http://www.guide2womenleaders.com/womeninpower/women...)
- 🌐. <Http://www.malango-comores.com/moheli/ouallah.htm>.
- 🌐. <Http://perso.orange.fr/moheli/siteweb/histoire.htm>.
- 🌐. <http://perso.orange.fr/mohéli.comores/histoire.htm>.
- 🌐. <http://kwelimag.free.fr.OPINIONLIBRE.htm>
- 🌐. <http://www.comores-online.com/collections/medailles/pagegb.htm>.
- 🌐. [http://fr.wikipedia.org/wiki/image :MZ\\_Moheli.PNG](http://fr.wikipedia.org/wiki/image :MZ_Moheli.PNG).



## **ANNEXES :**

1828		❖ Mort de Radama I à Madagascar, fuite de Ramanetaka, accueilli à Anjouan
1830		❖ Ramanetaka se fait sultan de Mohéli
1836		❖ Naissance de Djoumbe Fatima
1841	28 avril	❖ Mort de Ramanetaka
1843		❖ Passot, commandant de Mayotte visite Mohéli
1846		❖ Débarquement de la Marine pour enquêter sur les liens avec Zanzibar
1847		❖ Mme Droit devient préceptrice de Djoumbe Fatima.
1848		❖ Napier souhaitait mettre en valeur des territoires à Mohéli.
1849	22 mai	❖ Couronnement de Djoumbe Fatima par les autorités françaises de Mayotte.
1850		❖ M. Lambert quitta la France pour Maurice.
1851		❖ l'expulsion de Mme Droit
1852		❖ Premier mariage de Djoumbe Fatima, avec le zanzibarite Mohamed Nasser Mkadar.
1855		❖ M. Lambert se rend à Tananarive accompagné du jésuite Finaz déguisé en secrétaire.
1856		❖ M. Lambert retourne en France, en Angleterre et en Afrique du sud d'où il arrive avec Ida Pfeiffer avait pour objectif de chercher des soutiens au coup d'état, mais se solde par un échec.
1859		❖ Mkadara fut chassé par les Mohéliens
1860	2 février	❖ P. Finaz, missionnaire, et un créole, M. Marius Arnaud, s'installèrent à Mohéli. ❖ Djoumbe Fatima écrit une lettre à Radama II. ❖ Marius Arnaud, demanda, au nom de M. Lambert, le droit de créer à Mohéli un établissement.

1861	le 4 juillet 20 avril	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Intervention de la Marine française à Mohéli, déportation des trois ministres opposant à l'influence française.</li> <li>❖ La reine écrit au commandant supérieur de Mayotte</li> </ul>
1862 1862	mai	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ la signature de la « Charte Lambert » à Madagascar.</li> <li>❖ Djoumbe Fatima accueillait à Fomboni le prince malgache Andrian Belou, parent de Radama II, envoyé par ce dernier pour compléter sa cousine.</li> </ul>
1863		<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ La mort de Tsivandrini</li> </ul>
1864	11 septembre	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ La mort de Saïd Nasser Mkadara.</li> <li>❖ J. Lambert le célèbre duc d'Emyrne, vint s'établir à Mohéli (décembre).</li> </ul>
1865	14 février	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ traité commercial entre Djoumbe Fatima et Joseph Lambert.</li> <li>❖ le voyage de Lambert à la Réunion (en juillet).</li> </ul>
1866	17 novembre 24 novembre	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ L'arrivée de Seïf ben Saïd et ses deux frères à Mohéli.</li> <li>❖ Intervention de la Marine française.</li> <li>❖ Bombardement de Fomboni, la capitale du royaume.</li> <li>❖ Abdication de Djoumbe Fatima en faveur de son fils Mohammed.</li> </ul>
1868		<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Abdallah Moussalim et Ali Moalimo (les ministres déportés à Mayotte) furent graciés. Ils sont autorisés à quitter l'île et ils se rendent à la Grande Comore.</li> <li>❖ Mohamed proclamé solennellement le sultan indépendant de Mohéli.</li> <li>❖ Voyage de Djoumbe Fatima en France.</li> </ul>
1871	28 janvier 3 juin	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Le retour de la reine à Mohéli.</li> <li>❖ Intervention de la Marine française. Bombardement de Fomboni.</li> <li>❖ Abdallah Moussalim et Ali Moalimo rentrent à Mohéli.</li> </ul>
1872	22 septembre	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Mort de Joseph Lambert.</li> </ul>
1873		<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Mort de sultan Mohammed. Djoumbe Fatima redevient reine.</li> </ul>

1874	23 mars	❖ Emile Fleuriot de Langle par la décision du juge de Dzaoudzi, fut nommé gérant de l'établissement de Fomboni. Il débarqua Mohéli.
1875		❖ Emile Fleuriot de Langle devient l'époux morganatique de Djoumbe Fatima.
1876		❖ Djoumbe Fatima acheta au prince Saïd Omar, son ancien époux, un assez grand boutre, le <i>Chafèï</i> .
1877		❖ La naissance de Salima Machamba (Ursula).
1878	mai	❖ Mort de Djoumbe Fatima.

## **Annexe II : Traités de concession**

### **1. traité ratifié de 1865 ratifié entre Djoumbe Fatima et Joseph Lambert**

Joumbe Fatima, reine de Mohéli, assignant tant à son nom personnel qu'au nom de ses successeurs, et Joseph Lambert, duc d'Imerina (sic).

Expliquent ce qui suit, et font les conventions suivantes :

La reine Djoumbe Fatima comprenant que la création dans son île d'établissements agricoles, industriels et commerciaux ne peut qu'augmenter la prospérité de son pays et apporter le bien-être parmi ses sujets, a proposé à son parent Lambert de s'établir à Mohéli, ce que ce dernier accepte sous les closes (sic) et conditions ci-après :

**Article premier** : La reine Djoumbe Fatima concède à M. J. Lambert pour une durée de soixante ans à partir du jour de la signature du présent traité, toutes les terres qu'il voudra prendre pour mettre en valeur, dans l'île de Mohéli. Le terrain situé dans le sud, et connu sous le nom de Niumachoa, et le terrain de l'Oualla, situé dans l'Ouest seront seuls exceptés.

**Article deux** : J. Lambert aura de former avec ses amis une Société comme il l'entendra pour l'exploitation de ses concessions.

**Article trois** : Les terrains qui seront pris par la Société et sur lesquels il y aura des cocotiers donneront lieu à une indemnité, soit à la reine, soit aux propriétaires, à savoir :

1. Pour les cocotiers en rapport, une piastre par pièce.
2. pour les cocotiers moyens, trois/quatre de piastre par pièce.
3. pour les petits cocotiers, une demi piastre.

Par le fait de cette indemnité, la Société deviendra propriétaire de ces cocotiers et aura le droit d'en disposer comme bon le semble.

Quand aux autres plantations qui existeraient sur les terrains que la Société voudrait prendre, il sera fait une estimation de la valeur des plantations pour indemniser le planteur.

**Article quatre** : Il sera compté à la reine ou à ses successeurs, pour prix de la présente concession, cinq pour cent en nature des produits faits sur les propriétés.

Ce règlement aura lieu au fur et à mesure de l'embarquement.

**Article cinq** : Ce que la Société fera venir pour ses besoins et pour son commerce ne paiera aucun droit d'entrée, étant bien entendu que l'impôt de cinq pour cent à la sortie tiendra lieu de toutes charges généralement quelconques.

**Article six** : La reine s'engage à favoriser de tout son pouvoir la Société, et spatialement pour l'aider à se procurer des travailleurs.

Dans ce but, elle a déjà rassemblé les gens du pays qui, après discussion, on arrête ce qui suit :

1. homme engagé pour dix années :
  - Les trois premières années, une piastre par mois (60 Frs par an).
  - Les trois années suivantes, une piastre et demi par mois (quatre vingt dix francs par an).
  - Les quatre dernières années, deux piastres par mois (120 Frs par an).
2. Femme engagée pour dix ans :
  - Les trois premières années, une demi piastre par mois (30 Frs par an).
  - Les trois années suivantes, trois/quarter de piastres par mois (45 Frs par an).
  - Les quatre dernières années, une piastre par mois (60 Frs par an).
3. Enfants de douze à seize ans engagés pour dix ans :
  - Les trois premières années, une demi piastre par mois (30 Frs par an).
  - Les trois années suivantes, trois/quarter de piastres par mois (45 Frs par an).
  - Les quatre dernières années, une piastre par mois (60 Frs par an).

La nourriture des engagés sera à la charge de la Société.

**Article sept** : Cinq ans avant l'expiration du présent traité, la reine fera savoir à la Société si elle désire continuer le traité ou le faire cesser.

Dans le cas où la reine y donnerait fin, elle aurait le droit de prendre, à titre d'estimation d'experts, tous les bâtiments et usines de la Société.

Mais, si elle ne prenait que ces objets, il serait laissé à la Société le temps moral nécessaire pour enlever tout ce qui lui appartiendrait dans l'île.

**Article huit** : J. Lambert déclare qu'il fera respecter par ses employés la religion et les lois du pays.

Qu'il ne donnera ni rhum, ni autres liqueurs fortes aux engagés du pays employés par lui, ni aux habitants de l'île qui viendraient lui en demander.

Enfin, il s'engage, par une réciprocité loyale, à aider la reine de tout son pouvoir dans ses efforts de civilisation et de moralisation du pays.

**Article neuf** : Le présent traité, rédigé en français, en malgache et en arabe, les trois versions ayant exactement le même sens, le texte français sera officiel et fera foi sous tous les rapports aussi bien que les textes malgache et arabe.

Fait en quatre originaux, à Fombony, le quatre février mil huit cent soixante cinq.

(Signé) *Djoumbe Fatima*

(signé) *Lambert*

(Marine-Lorient, 4C<sup>56</sup>)

## 2. Les Modifications au traité de 1865 (le prince Mohamed et Lambert).

« L'article premier du traité du 14 février 1865 est remplacé, d'un commun accord, par l'article suivant :

Le sultan Mohamed, en présence des chefs qui stipulent pour eux et pour leurs successeurs, donné à M. Lambert, en toute propriété et la perpétuité, pour en disposer comme il voudra, les terrains ci-dessous désignés :

1. dans le nord de l'île, la concession de Fombony, qui est composée des terrains compris entre : au nord-ouest, la rivière de Moulembeny, et en plus les terrains qui se trouvent entre cette rivière et la ravine de Singany.

2. dans le sud de l'île, les terrains compris entre la rivière de Razaly, connus sous le nom de Micony, et la rivière de Chicony, située près de Mumachoa, dans l'ouest de la ville.

Cette concession part du bord de la mer pour aller finir au sommet de la chaîne de montagne qui existe dans cette partie.

3. Le chemin de Fombony à Mirereni sera la propriété de M. Lambert, ainsi que cinq cent mètres de chaque côté de la route.

4. M. Lambert se réserve de couper des bois pour les besoins de ses usines dans la forêt de l'île.

L'article trois de traité de 1865 est modifié comme suit :

Les terrains ci-dessus désignés ne donneront lieu à aucune indemnité pour les cocotiers ou les plantations qui pourraient s'y trouver.

Les récoltes actuellement en terre appartiendront à ceux qui les auront plantées, mais ensuite il ne sera plus permis d'y faire aucune culture.

Toutes les autres closes (sic) du traité du 14 février 1865 subsistent dans leur entie ».

Fombony, le 14 juin 1871

(Signé) *Mohamed*

(Signé) *Lambert*

« Je déclare que l'ancienne ville de Fombony demeure la propriété du sultan ».

(Signé) *Lambert*

### **Annexe III : Lettres et extraits de témoignage**

#### **A. Lettres :**

##### **1. Lettre de Djoumbe Fatima à Radama II**

«Le 2 février 1860

A mon frère bien-aimé Rakoto d'Radama.

Je vous écris, monsieur mon frère, pour vous rendre visite et vous demander de vos nouvelles. Ici nous nous portons bien. Il y a longtemps que je n'ai reçu de lettre de vous, ce qui rend mon cœur triste, car je désire ardemment être au courant de tout ce qui vous arrive, soit bien soit mal ; que Dieu cependant fasse que tout soit bien pour vous !

Je désire que vous répondiez à ma lettre. Je n'ai pu vous écrire plutôt, parce que je craignais ceux qui entourent votre mère. Mais mon Père Finaz, qui est ici, se charge de vous faire parvenir cette lettre.

Nous avons beaucoup causé de vous ensemble, ce qui m'a rendue heureuse.

Recévez mes hommages, monsieur mon frère, et que le Seigneur vous protège !

Votre sœur, IOMBY FATOUMA. Mohély le 2 fevrier 1860 ».

(Le Père de la Vaissière de la compagnie de Jésus, *Histoire de Madagascar, de ses habitants et de ses missionnaires*, Paris, V. Lecofrfe, t.1, 1884, pp. 335), chez les sœurs de Saint Joseph de Cluny, Andohalo Atananarivo.

##### **2. Lettre écrite de Djoumbe Fatima au Père Finaz**

«( ?) juillet 1861

A mon Père chéri, le Père Finaz. C'est un besoin de mon cœur de ne pas laisser passer cette occasion, sans vous dire combien j'ai de reconnaissance et de bénédictions pour vous, qui m'avais fait tant de bien dans l'extrémité où j'étais réduite. Si vous n'étiez pas venu le

premier de mon secours, je serais sans doute encore sous le poids du malheur dont je suis enfin délivrée. Oui, je vois que j'ai en vous un père et une mère. Soyez donc béni de tous vos bienfaits à mon égard ; jamais, jamais je ne pourrais les oublier ! Veuillez ajouter encore à tout ce que vous avez fait pour moi, de prier Dieu que je puisse bientôt me trouver auprès de mon frère Rakoto, ce que je désire si ardemment. Vivez heureux et que le Très Haut vous ait en sa garde.

Votre fille. IOMBY FATOUMA.

« Je vous fais mon interprète auprès de ma chère amie Sœur Saint-Benoît. Recommandez-lui de prier pour que je puisse me réunir à mon frère Rakoto. Mille bonjours à cette bonne amie »

Journal du P. Finaz *Nossy-Faly* le 20 octobre 1861.

(Le Père de la Vaissière de la compagnie de Jésus, *Histoire de Madagascar, de ses habitants et de ses missionnaires*, Paris, V. Lecoffre, t.1, 1884, pp. 343), chez les sœurs de Saint Joseph de Cluny, Andohalo Atananarivo.

### **3. Lettre de commandant Passot à Djoumbe Fatima**

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite depuis la mort de Madame Droit. J'ai lu et compris ce qu'elle contient.

Vous me demandez conseil ; le seul conseil que je vous donne est de toujours suivre la justice, dans cette affaire comme dans toutes les autres.

Il n'y a rien dans le monde de supérieur à la justice.

Je suis bien affligé et bien irrité de ce qu'ont fait vos sujets. Ils m'ont adressé une lettre sans cachet et sans signature ce qui prouve bien que ce sont des révoltés.

Dans cette lettre ils me disent qu'ils ont chassé Madame Droit parce qu'elle était méchante, qu'elle se mêlait des affaires du gouvernement et qu'elle voulait vous marier malgré votre volonté.

C'est un mensonge.

Ils savent très bien que Madame Droit ne s'occupait que de votre instruction, et qu'elle était votre amie.

Les gens qui ont fait cela étaient les ennemis de Madame Droit.

Voilà tout.

Dieu ne permettra pas qu'ils soient impunis ».

(Urbain Faurec, *L'archipel aux sultans batailleurs*, Imprimerie officielle, Tananarive, pp. 55-56).

### **4. Message secret du Père Finaz à Djoumbe Fatima**

« Le 12 octobre 1859

Reine ma chère fille, vous savez quelle affection je vous porte et combien je désire vivement me rendre auprès de vous. Jusqu'ici des personnes qui vous entouraient se sont opposées à cette visite. Maintenant ma chère fille et Reine, écrivez-moi comme à votre Père qui désire et peut vous être utile. Si ma visite peut se faire sans inconvénient, dites-le moi, et j'irai auprès de vous, comme j'ai été auprès de votre cousin le prince Rakoto d'Radama ».

### **5. Lettre de Baillon A. à son excellence Monsieur le Gouverneur, Résident de Mohéli.**

Mahé, des îles Seychelles, le 10 septembre 1897.

A son excellence Monsieur le Gouverneur, Résident de Mohéli,

Monsieur le Gouverneur,

Je suis chargé par Madame Marie-Mohéli Lambert, épouse du sieur Jean-Marie Henriette, et résidant aux îles Seychelles, de vous prier de bien vouloir lui fournir, si possible est, les renseignements requises aux présents :

Ladite Marie-Mohéli Lambert a été confiée vers 1870 ou 1871 à la reine de Mohéli et plus tard à Monsieur Sunley, un résidant de Mohéli. Ce dernier l'a envoyé aux Seychelles, et la remise entre les mains des sœurs du couvent de Saint-Joseph de Cluny en ces îles.

Depuis cette époque, ladite demoiselle Lambert n'a reçu aucune nouvelle de ses parents, elle ne sait même pas si sa pauvre mère existe encore, et si elle a d'autres parents à Mohéli.

Ayant su que ses parents avaient quelques biens à Mohéli, et ne sachant à qui s'adresser pour se renseigner à cet effet, elle m'a prié de m'adresser à vous, Monsieur le Gouverneur.

Je viens donc, en vous priant d'excuser la liberté que je prends vous demander si vous ne pourriez pas faire des recherches à l'effet de savoir si la mère de ladite Marie-Mohéli Lambert existe, et à défaut de cette dernière, s'il existe d'autres parents.

Je dois vous dire, Monsieur le Gouverneur, que cette malheureuse femme est dans une situation de plus précaires, et si elle a osé faire la présente demande, c'est qu'elle est persuadée que votre excellence ; fera dans la mesure du possible les recherches nécessaires.

J'ose espérer Monsieur le Gouverneur que vous prendrez les intérêts de Madame Jean-Marie Henriette, qui est un Français et je viens vous prier de vouloir bien me faire le très grand honneur de me rendre une réponse au bureau de Maître Noël Jouanis, notaire aux îles Seychelles.

En vous présentant, Monsieur le Gouverneur, mes remerciements anticipés pour ma cliente.

Je demeure, de votre excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur.

Signé : A. BAILLON.

Au bureau de Maître Noël Jouanis, notaire. Mahé, îles Seychelles.

(Lettre trouvée dans les archives privées de la Radio Chilé, Djoiézi Mohéli).

## **6. La lettre de Beauchamp, Gouverneur de l'Île de la Réunion et tueur légal d'Ursula Moichindra Monsieur le Résident de France à Anjouan**

« Saint-Denis (la Réunion) le 30 septembre 1896

M. Beauchamp, Gouverneur de l'Île de la Réunion,

A Monsieur le Résident de France à Anjouan,

Monsieur le Gouverneur,

Vous avez sans doute que le Gouverneur de Mayotte, protecteur des Comores, a envoyé à la Réunion, en novembre 1889, la jeune princesse et pour parfaire son inscription.

Cet avis avait donné par la lettre n°165 du 1<sup>er</sup> novembre 1889, et la jeune personne arrivée ici le 10 ou le 11 du même mois a été placée au pensionnat de l'Immaculée Conception, où elle est encore.

Jusqu'ici, sa pension a été régulièrement payée, sauf depuis quelques mois, par les soins de l'Administration de Mayotte.

Elle a aujourd'hui vingt ans, et son éducation est à peu près terminée ; il y a donc lieu de songer à la rapatrier prochainement.

Mais avant de prendre une décision, je vous prie de me faire savoir la situation qui serait faite à cette jeune fille, si elle monterait sur le trône, si elle a de famille en dehors du régent son frère, en un mot, si elle serait en sécurité ; car nous lui devons une protection effective.

Vous savez sans doute que la princesse Ursula Moichindra est fille adultérine de Youmbi Fatima, des œuvres d'un français dont on cite le nom, en absence du mari légal Saïd Omar, et que le régent actuel de Mohéli Mohamed, fils légitime de la même Youmbi Fatima est, par la suite, frère naturel de Moichamba- ou plutôt que cette dernière est sa sœur naturelle.

Il n'importerait de savoir s'il est vrai que le peuple de Mohéli a bien désigné ce Mohamed comme régent en attendant la venue de Moichamba qu'il aurait choisie comme reine.

J'attendrais vos renseignements avant de me prononcer sur le départ de la jeune princesse, que je ne veux laisser réaliser qu'avec toutes les garanties d'une situation dont vous, qui êtes sur place, devez comprendre toute la délicatesse, même au point de vue politique.

Elle ne parle pas la langue de son pays. Elle est catholique et, comme telle, ne peut monter sur le trône.

Que deviendrait-t-elle si elle rentre à Mohéli ?

Telle est, en résumé, la question à laquelle se réduit cette affaire.

J'envoie la copie de cette lettre à Mayotte, qui s'est jusqu'ici occupée de la jeune fille, afin que, si vous avez à vous concerter, vous puissiez le faire plus sûrement, sachant des deux côtés quels sont les renseignements que je recherche.

Recevez, Monsieur le Résident, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Signé : Beauchamp ».

(Cette lettre est rapportée par Urbain Faurec, *l'archipel aux sultans batailleurs*, Imprimerie officielle, Tananarive, pp. 69-70).

## **7. Mme Droit écrivait de Mohéli au P. Cotain à Mayotte**

"Le 28 mai 1848,

La petite apprend très bien et fait de rapides progrès ainsi que sa sœur. Elles savent presque toutes leurs prières, désirent de tout leur cœur être baptisées. Elles vous remercient de votre bon souvenir et pensent à vous et aux bonnes Sœurs. Le pays est assez tranquille en ce moment. Il y a seulement la bonne de la reine qui la tourmente tous les jours et veut l'empêcher d'apprendre à lire et à écrire et même de rester avec moi. Mais la reine lui a répondu de la laisser tranquille, qu'elle était maîtresse de ses actes. Le chef Ratsivandy (mari de cette bonne), et le grand prêtre arabe, viennent souvent me voir, et disent qu'ils sont contents que je sois avec la reine, bien que je sache qu'ils pensent le contraire de ce qu'ils disent".

### **B. Extraits de témoignage :**

#### **1. Les prédications que Mme Droit faisait souvent à la reine :**

« Prends garde, Iomby, lui disait-elle, d'épouser un Arabe. Tu sais qu'à la mort de ton père Ramanetaka, ta mère voulut se remarier et épouser un Arabe d'Anjouan, dont elle a eu un enfant. Mais aussitôt après la naissance de ce fils, les Arabes n'eurent rien de plus pressé que de se débarrasser de la mère par le poison, afin d'élever le fils à leur mode, et, en vous éloignant toutes deux du trône, de soumettre plus tard, au nom de cet enfant, Mohély, à Anjouan. Mais les Mohéliens, prévoyant ce qui allait arriver, empoisonnement le nouveau-né. Si tu épouses jamais un Arabe, Iomby, tu bien sûre de mourir empoisonnée comme ta mère ».

(Le Père de la Vaissière de la compagnie de Jésus, *Histoire de Madagascar, de ses habitants et de ses missionnaires*, t.1, 1884, p. 331), chez les sœurs de Saint Joseph de Cluny, Andohalo Atananarivo.

## 2. Un extrait de journal de voyage du Père de Finaz en 1836 à Mohéli

« 30 janvier, 1860. Le *Labourbonnais*, capitaine Desprez, jette l'ancre devant Fombony capitale de Mohély. En face de nous se présente le fort avec ses vingt et une embrasures garnies presque toutes de canons, et surmonté vers le milieu, par un mât de pavillon portant le drapeau arabe. Le palais est contigu au fort. Une enceinte de murailles, trop étroite pour contenir les maisons de la ville qui débordent de toute part à droite et à gauche entoure Fombony. La mosquée blanche située au bord de la mer paraît seule de quelque importance ; les autres habitations, sauf le palais, ne sont pour la plupart que des simples cases malgaches en terre ou en joncs. L'aspect de la campagne est riant, et agréable à l'œil. La montagne qui domine Fombony se nomme Imerina. Ce nom lui fut donné par Ramanetaka en souvenir de son pays natal.

Lorsque je quittai l'embarcation, je fus reçu au bord de la mer par des soldats hovas en casquette rouges ayant sur la tête des mitres rouges ornées de mille brimborions. Ils me conduisirent jusqu'au palais de la reine. A la porte même du palais est un porche où se tient habituellement la garde. Il donne sur une cour large et étroite, mais assez propre, à l'extrémité de laquelle se trouve la porte d'une sorte de vestibule servant en même temps de salle d'armes. Quatre-vingt fusils environ et une multitude de sagaies sont symétriquement rangés au plafond. Je gravis alors une échelle de meunier, véritable casse-cou, qui dépare le reste du palais généralement convenable, quoiqu'il ne soit ni vaste ni splendide. Je parvins ainsi au premier, au-dessus du vestibule dans un appartement long et étroit avec des croisées du cintrées, orné de trois grandes glaces, et recouvert de jolis tapis arabes. La reine était assise dans un fauteuil, vêtue à l'arabe, le visage couvert d'un demi masque, derrière elle, ses femmes accroupies sur des nattes ; à côté, Desprez et les chefs sur des chaises.

Je fus présenté par M. Desprez. La reine me tendit la main. Après lui avoir dit combien, depuis longtemps je désirais la voir, elle ma fille, et combien j'étais heureux de satisfaire enfin ce désir ; après lui avoir parlé du P. Jouen et du P. Cotain dont elle me demandait des nouvelles avec intérêt, j'annonçais les cadeaux du commandant supérieur : du sucre, d'huile, etc., etc.

Je remis ensuite mes présents particuliers ; un polyorama avec grand nombre de tableaux ; un album religieux, de petits objets pour ses enfants, et un livre de piété de la part des Sœurs de Mayotte. Mais ces objets l'embarrassent : elle s'osait pas jeter les yeux sur le polyorama, pendant que les femmes qui l'entouraient prenaient plaisir à le considérer. Les chefs restaient froids et impassibles. Quant à l'album religieux que M. Desprez lui faisait valoir comme souvenir des sentiments de son enfance elle répondit qu'elle ne pouvait pas le recevoir, pas plus que le livre des Sœurs parce qu'elle était Arabe. J'ajoutais qu'elle connaissait la vraie religion ; que sans doute ses souvenirs d'enfance seraient plus puissants dans son âme qu'une religion qu'elle savait être fausse, et qu'elle était forcée de suivre

actuellement. M. Desprez et moi demandâmes ensuite à Iomby si elle voulait que nous revenions la voir. « Les femmes arabes, répondit-elle, ne se montrent pas en public. C'est par extraordinaire que je vous reçus. Depuis que les navires de guerre ne viennent plus, des bâtiments marchands se sont présentés, et entre autres ceux de M. Lambert et M. Desprez. Ces deux messieurs n'ont pas été admis en ma présence ».

(Le Père de la Vaissière de la compagnie de Jésus, *Histoire de Madagascar, de ses habitants et de ses missionnaires*, Paris, V. Lecoffre, t.1, 1884, pp. 332-333), chez les sœurs de Saint Joseph de Cluny, Andohalo Atananarivo.

## **Annexe IV : Liste des sultans de Mohéli et généalogie de la famille royale**

### **A. Liste des sultans de Mohéli**

Source : [http://fr.wikipedia.org/wiki/Liste\\_des\\_sultans\\_de\\_Moh%C3%A9li](http://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_sultans_de_Moh%C3%A9li)

Début de règne	Fin	Nom	Commentaire
1830	1842	Ramanetaka	qui prit le nom de Abderemane (d.1842)
1842	1865	Raketaka Jombe Sudy (1836 - 1878),	régence de Rovao, Tsivandini (1847), Jumbe Fatima bint Abderremane à partir de 1851
Sep 1865	1874	Mohamed bin Saidi Hamadi Makadara (1859 - 1874)	régence Jumbe Fatima bint jusqu'à 1868, Joseph Lambert duc d'Imerina jusqu'à 1971, Jumbe Fatima bint
Jan 1871	1874	Jumbe Fatima bint	
1878	1885	Abderremane bin Saidi Hamadi Makadara (1860 - 1885)	
1885	1886	Mohammed Shekhe	
1886	1888	Marjani bin Abudu Shekhe	
1888	1902	Salima Machamba bint Saidi Hamadi Makadara (1874 1964) Epouse Ursule Paule	Ne régna pas, régence par Fadeli bin Othman, Balia Juma, Abudu Tsivandini Mahmudu bin Mohamed Makadara (1863 - 1898), puis les résidents français

Essai pour une chronologie de l'histoire

MOHELIENNE d'après Gavrey, Manicacci, Vérin et informations recueillies sur le terrain.

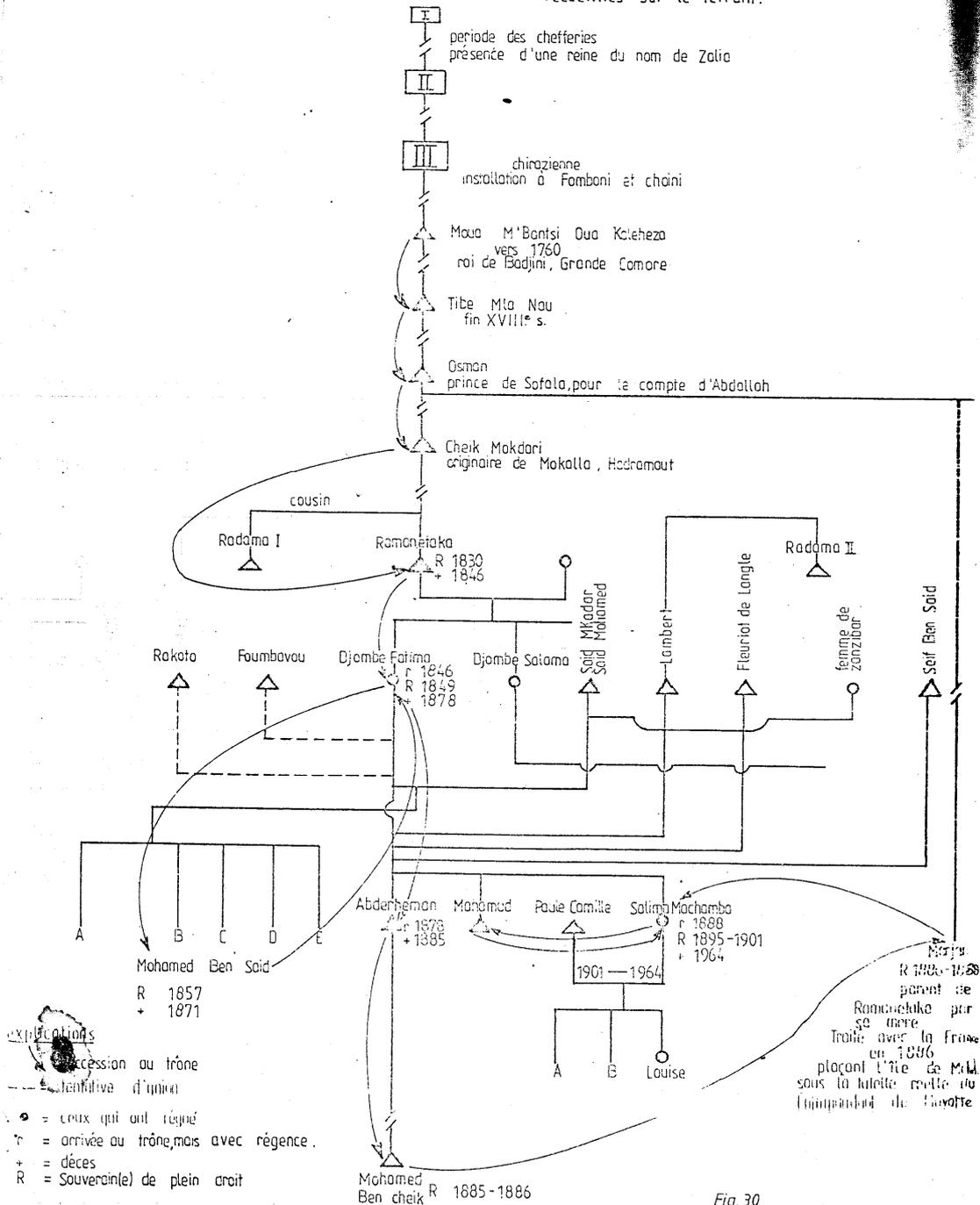
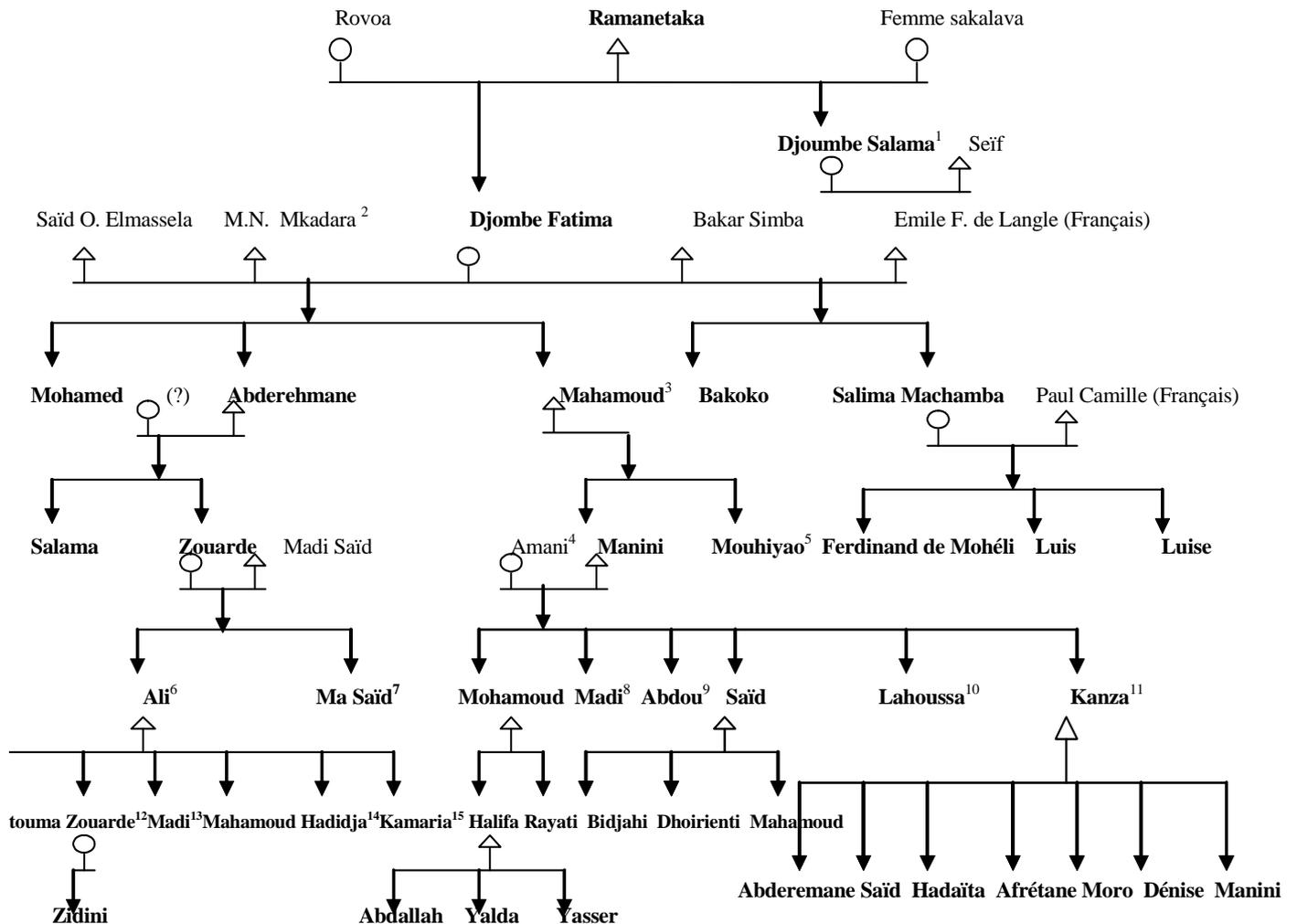


Fig. 30

## B. Généalogie de la famille royale de Mohéli

### Essai sur la généalogie de la famille royale de Mohéli



(1) Un seul enfant mort-né.

(2) Mohamed Nasser Mkadara le zanzibarite.

(3) On ne connaît pas sa femme.

(4) Amani Adbou Touli est originaire de Mayotte.

(5) Il est Mort très jeune.

(6) Il se marie à une Malgache de Diégo.

(7) Elle épousa Hamid, cette union donne quatre enfants : **Mariamou\*1, Echat\*2, Abdou\*3 et Saïd\*4.**

(8) **Madi** a eu sept enfants : **Hamada, Habiba, Rahamata, Maanrifa** (mort très jeune), **Mourdi, Dhatia** et **Amni** ou **Amani**.

(9) **Abdou** a eu **trois filles** : la première est morte très jeune, **Chifienti** et **Zakia**.

(10) **Lahoussa** a eu **deux filles** décédées très jeune.

(11) Son huitième enfant (**Abdourahmane**) est décédé très jeune.

(12) Son mari s'appelle Daroussi.

(13) Il a marié deux fois, une Mahoraise et une Malgache de Diégo.

(14) Elle se mariait deux fois, avec Andjilane, elle a **Asmina, wilda, Amina** et **Oswalde** ; avec Nombamba, elle a **Issouf** et **Mohamed**.

(15) Elle épousa Mchinda, quatre enfants sont nés : **Mohamed, Abdou, Ibrahim** et **Nadia** ; elle épousa un Malgache deux enfants sont nés : **Cilvi** et **Nafissa**.

## **TABLDES PHOTOGRAPHIES**

<u>Photo n°1</u> : Sultan Ramanetaka .....	p.29
<u>Photo n°2</u> : Andriantsoli, vers 1841, dessin retrouvé à Mayotte par Guy Cidey .....	p.29
<u>Photo n°3</u> : Djoumbe Fatima .....	p.41
<u>Photo n°4</u> : J. Lambert, <i>Le célèbre duc d'Imerina</i> .....	p.41
<u>Photo n°5</u> : Djoumbe Fatima en voile, entourée de ses domestiques et son fils en bonnet semble être le prince Mohamed.....	p.49
<u>Photo n°6</u> : Djoumbe Fatima et Djoumbe Salama entourées de ses serveuses.....	p.52
<u>Photo n°7</u> : Portrait de Djoumbe Fatima réalisé à l'occasion de son voyage à Paris.....	p.76
<u>Photo n°8</u> : Salima Mashamba (Ursule).....	p.84
<u>Photo n°9</u> : Village de Oualla Mirereni .....	p.90
<u>Photo n°10</u> : La tombe de Salima Mashamba, cimetière de Pesmes en Haute Saône .....	p.97
<u>Photo n°11</u> : Palais royal de Fomboni .....	p.100
<u>Photo n°12</u> : Le cimetière royal, la place où est enterrée Djoumbe Fatima .....	p.102
<u>Photo n°13</u> : Mkiri wa shoni ou Mkiri wa mfaume, la mosquée construite par Ramanetaka. ....	p.104
<u>Photo n°14</u> : Mahamoud Saïd Manini Mahamoud, arrière petit fils de Djoumbe Fatma.....	p.110
<u>Photo n°15</u> : Chanfi Matoir, type d'Antalotra de Mohéli .....	p.110
<u>Photo n°16</u> : Certificat d'accompagnant la médaille .....	p.112
<u>Photos n°17</u> : L'Ordre de l'Etoile de Mohéli .....	p.113
<u>Photos n°18</u> : Mariage d'une Comorienne avec un Blanc. ....	p.128

# TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS .....	4
GLOSSAIRE .....	5
INTRODUCTION .....	7
PRESENTATION CRITIQUE : LES SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE .....	10
PREMIERE PARTIE : .....	22
LA BIOGRAPHIE DE DJOUMBE FATIMA (1836-1878).....	22
Chapitre I : L'ENFANCE DE DJOUMBE FATIMA DANS SON ROYAUME (1836-1846) .....	23
A. LA GEOPOLITIQUE DE MOHELI : .....	23
1. La situation géographique :.....	23
2. L'origine du royaume de Mohéli .....	24
a. ....Mohéli sous la domination anjouanaise	26
b. Ramanetaka (1830-1841), fondateur du royaume de Mohéli .....	28
3. La diplomatie de Ramanetaka dans le contexte régional .....	32
B. LA PRISE EN CHARGE DE LA REINE .....	36
1. Madame Droit : La gouvernante de la reine .....	36
2. Le couronnement de Djoumbe Fatima, 1849 .....	40
a. La vie dans le palais.....	43
b. L'armée du royaume .....	45
3. L'influence zanzibarite en 1852.....	48
Chapitre II : LA PHASE LA PLUS AGITEE DE L'HISTOIRE DE LA REINE (1851-1867) .....	54
A. L'INFLUENCE DES CHEFS MOHELIENS.....	54
1. L'accaparement du pouvoir .....	54
2. L'enlèvement des principaux chefs mohéliens (1861).....	56
B. DJOUMBE FATIMA ET LES ETRANGERS .....	58
1. Djoumbe Fatima et Joseph Lambert .....	58
a. La convention de 1865.....	59
b. La guerre de 1867 .....	61
2. La présence anglaise dans l'île .....	63

3.	Le retour de l'influence zanzibarite (1866) .....	65
	C. LA PRESENCE FRANÇAISE A MOHELI .....	67
	Chapitre III : LES BOULEVERSEMENTS DU ROYAUME (1867) .....	71
	A. L'ABDICATION DE DJOUMBE FATIMA EN FAVEUR DE SON FILS	
	MOHAMED (1867) .....	71
	1. Lambert, tuteur du prince Mohamed (1867) .....	72
	2. L'exil de Djoumbe à Zanzibar (1867).....	74
	3. Voyage de Djoumbe Fatima en France en 1868.....	75
	B. LE RETOUR DE DJOUMBE FATIMA A MOHELI (1871).....	79
	C. LES RELATIONS SURPRENANTES DE LA REINE.....	82
	CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE .....	86
	DEUXIEME PARTIE : .....	88
	LA GESTION DE MEMOIRE DE DJOUMBE FATIMA.....	88
	Chapitre IV : ETAT DE MÉMOIRE .....	89
	A. LES LIEUX DE MEMOIRE .....	89
	1. Oualla lieu de mémoire ? .....	89
	2. La généalogie.....	95
	3. Fomboni la capitale du royaume .....	97
	B. LA REPRISE DU NOM DJOUMBE FATIMA .....	105
	1. Mohéli l'île Djoumbe Fatima .....	105
	2. La télévision Djoumbe Fatima .....	106
	3. L'Ecole Privée Djoumbe Fatima .....	108
	4. Djoumbe Fatima, la fille de Mahamoud.....	109
	C. L'UTILITE DE LA MEMOIRE DE DJOUMBE FATIMA A MOHELI.....	111
	1. La place de cette mémoire dans la politique .....	111
	2. Mohéli à la recherche de sa place politique .....	113
	3. Le problème d'intégration dans la Mémoire.....	115
	Chapitre V : DEVOIR DE MEMOIRE .....	119
	A. LES ECUEILS DE MEMOIRE A MOHELI .....	119
	1. Les non dits.....	119
	2. La notion de <i>kitabou koko</i> .....	121
	3. L'absence de groupe mémoriel .....	123
	B. LA MEMOIRE RESTANTE DE LA REINE.....	125
	1. L'image d'une sultane batailleuse .....	125

2.	Ce qu'on entend du mariage de la reine .....	127
3.	La restitution de mémoire retrouvée.....	131
4.	La mémoire pour avancer .....	132
C. COMMEMORER AUTREMENT .....		134
1.	Les bases de mémoire .....	136
2.	Une maison de mémoire .....	138
3.	La mémoire vue par les intellectuels du pays.....	142
CONCLUSION.....		145
BIBLIOGRAPHIE : .....		150
WEBLIOGRAPIE .....		153
ANNEXES : .....		154
TABLDES PHOTOGRAPHIES .....		168
TABLE DES MATIERES.....		169